Quatre-vingtième année. — N° 92. Le Numéro : 7 francs. Vendredi 16 Avril 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 9 avril 1948 portant création d'une commission de classement du personnel de la radiodiffusion française (p. 3754).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 48-676 du 14 avril 1948 relatif à la commission des marchés des postes, télégraphes et téléphones (p. 3755).

Ministère de la justice.

Décrets du 15 avril 1948 portant nominations dans la magistrature (p. 3755).

Décret portant affectation de magistrats à des tribunaux militaires permanents (rectificatif) (p. 3755).

Arrêté du 12 avril 1948 portant désignation des lieux où se passeront les épreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juges de paix (p. 3755).

Arrêtés portant majoration de traitement, désignation de fonctions, promotions et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (magistrature et administration pénitentiaire) (p. 3755).

Ministère de l'intérieur.

Décrets des 10 et 15 avril 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3756).

Ministère des forces armées.

Décret du 15 avril 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3759).

Décision portant inscription au tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur (année 1947) (additif) (p. 3759).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-677 du 7 avril 1948 relatif à l'exonération d'impôts sur les revenus applicable aux rémunérations afférentes aux heures supplémentaires de travail effectuées par les employés et ouvriers (p. 3759).

Décret du 7 avril 1948 portant affectation au département des finances et des affaires économiques d'un immeuble domanial à Avesnes (p. 3760).

Arrêté du 26 mars 1948 relatif à un entrepôt spécial d'huiles minérales (p. 3760).

Arrêté portant admission à la retraite (caisse des dépôts et consignations) (p. 3760).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 3760).

Arrêté du 15 avril 1948 concernant l'attribution et la vente de certains articles en tôle galvanisée et vernis à usage professionnel et agricole (p. 3760).

Arrêté du 15 avril 1948 relatif à l'achat et à la vente des bicyclettes neuves (p. 3760).

Arrêtés portant mise en service détaché, annulation de mises à la retraite et réintégrations (administration centrale) (p. 3761).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 6 avril 1948 portant création d'une section « Normalisation et qualité des produits agricoles » au fonds de progrès agricole (p. 3761).

Arrêté du 13 avril 1948 portant institution d'un comité technique paritaire central provisoire auprès du directeur général des eaux et forêts (p. 3761).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, inscriptions sur la liste d'aptitude et titularisations (administration centrale et services agricoles) (p. 3761).

Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes (p. 3762).

RAVITAILLEMENT

Arrêté du 15 mars 1948 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 3762).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 6 avril 1948 portant approbation d'une disposition statutaire d'une association reconnue d'utilité publique (p. 3762).

Décrets du 15 avril 1948 portant nomination et conférant l'honorariat (administration centrale) (p. 3762).

Décret et *arrêté* du 15 avril 1948 portant nominations (faculté des sciences de Paris) (p. 3762).

Arrêté du 15 avril 1948 portant création d'un comité permanent d'études et de coordination pour toutes les questions se rapportant à la formation professionnelle des jeunes et des adultes (p. 3762).

Arrêté du 15 avril 1948 relatif à la création de cours de perfectionnement (p. 3763).

Arrêté du 15 avril 1948 portant création de commissions nationales professionnelles consultatives (p. 3763).

Arrêtés portant reclassements, nomination, détachement, mise en disponibilité, mise en service détaché et radiation des cadres:

Administration centrale (p. 3763).

Direction des musées (p. 3763).

Enseignement supérieur (p. 3763).

Muséum national d'histoire naturelle (p. 3763).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 48-678 du 12 avril 1948 fixant la date de convocation des collèges électoraux pour les élections à l'assemblée municipale de Chandernagor (établissements français dans l'Inde) (p. 3763).

Arrêtés portant nomination, mise en disponibilité, mise en service détaché et acceptation de démissions:

Administrateurs des colonies (p. 3764).

Administration générale des colonies (p. 3764).

Administration coloniale (p. 3764).

Agriculture aux colonies (p. 3764).

Chemins de fer coloniaux (p. 3764).

Ministère des travaux publics et des transports.

Décret du 14 avril 1948 portant admission à la retraite d'un ingénieur ordinaire des ponts et chaussées (p. 3764).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 3764).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 18 février 1948 portant modification des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 11 septembre 1947 portant institution d'une régie d'avances à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale (p. 3764).

Arrêtés des 24 mars et 6 avril 1948 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 3764).

Arrêté du 3 avril 1948 relatif à la répartition de la durée hebdomadaire du travail dans les pharmacies vendant au détail du département de la Seine (p. 3764).

Arrêtés du 6 avril 1948 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 3765).

Arrêtés des 7 et 10 avril 1948 autorisant le fonctionnement de fonds de prévoyance et de caisse de retraites (p. 3765).

Arrêté du 8 avril 1948 approuvant les statuts de l'Union nationale des caisses d'allocations familiales (p. 3765).

Décision fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières plastiques (rectificatif) (p. 3765).

Tableau d'avancement et *arrêté* portant promotions (administrateurs civils du ministère du travail et de la sécurité sociale en service au gouvernement général de l'Algérie) (p. 3765).

Médaille d'honneur du travail (p. 3765).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 48-679 du 14 avril 1948 modifiant le décret du 16 octobre 1946 en ce qui concerne le concours d'entrée aux écoles de sages-femmes (p. 3771).

Décret du 14 avril 1948 portant création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Vincy-Reuil-et-Magny (Aisne) (p. 3771).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 8 avril 1948 modifiant l'arrêté du 31 octobre 1945 relatif à la composition et aux attributions du comité consultatif départemental du logement du département de la Seine (p. 3771).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 48-635 portant fixation pour l'application de la loi n° 48-337 du 27 février 1948 du nouveau taux des pensions allouées par les lois des 31 mars et 24 juin 1919 aux invalides, aux veuves non remariées, et aux ascendants ainsi que celui des majorations pour enfants (rectificatif) (p. 3772).

Décret n° 48-636 portant fixation pour l'application de la loi n° 48-337 du 27 février 1948 des nouveaux taux des allocations spéciales aux grands invalides et aux grands mutilés et de l'indemnité temporaire de soins aux tuberculeux (rectificatif) (p. 3772).

Arrêté portant remise de débet (p. 3772).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 3772).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 3772).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 3772).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Statistique mensuelle des vins (février 1948) (rectificatif) (p. 3773).

Avis de tirage de la septième tranche de la loterie nationale 1948 (p. 3773).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif aux commissions nationales professionnelles consultatives (p. 3773).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 3774).

Annonces (p. 3775).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

PUBLICATION SPÉCIALE EN TROIS FASCICULES VENDUS SÉPARÉMENT AU PRIX DE 10 F LE FASCICULE)

Chambre des députés. — Compte rendu *in extenso* des comités secrets des 9 février, 19 mars et 19 avril 1940 (pp. 1 à 125).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuille 43 (session de 1947) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Commission de classement du personnel de la radiodiffusion française.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (radiodiffusion française),

Vu l'acte dit loi du 7 novembre 1942 réorganisant la radiodiffusion française;

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 rétablissant la légalité républicaine sur le territoire continental;

Vu les ordonnances du 23 octobre 1944 et du 30 septembre 1944 suspendant provisoirement l'ordonnance du 9 août 1944 en ce qui concerne l'annulation de la loi du 7 novembre 1942;

Vu l'ordonnance n° 45-1932 du 25 juin 1945 relative à la situation du personnel de la radiodiffusion française;

Vu le décret d'application de ladite ordonnance fixant rémunération des personnels titulaires et contractuels n° 45-100 du 25 juin 1945;

Vu l'arrêt du conseil d'Etat statuant au contentieux en date du 20 février 1948;

Vu l'avis émis le 17 mars 1948 par le conseil d'Etat (commission représentant les sections de l'intérieur, des finances, travaux publics, la section sociale et la section du contentieux,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à la radiodiffusion française une nouvelle commission chargée de procéder au classement du personnel visé à l'article 1er du décret du 25 juin 1945 en vue de lui appliquer les nouveaux taux de traitement prévus par l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 2. — La composition de la commission est fixée comme suit:

1° Un conseiller d'Etat, président;

2° Quatre membres de droit:

a) Le directeur général ou son représentant;

b) Deux directeurs de l'administration centrale ou leurs représentants;

c) Le contrôleur financier ou son représentant;

3° Cinq représentants élus du personnel appartenant au groupe et à la branche (technique ou administrative) examinés, ou leurs suppléants élus dans les mêmes conditions.

Le chef du service du personnel ou son représentant assumera les fonctions de secrétaire rapporteur.

Art. 3. — Dès la parution du présent arrêté, la commission se trouve saisie et se réunit à la diligence de son président. Elle ne peut valablement siéger que si sept au moins de ses membres sont présents.

Art. 4. — Si la commission doit examiner la situation de l'un des membres présents, celui-ci devra se retirer et sera remplacé par un suppléant lorsque sa propre situation sera examinée.

Art. 5. — La commission peut demander la communication de tous les dossiers de personnel. Elle peut également entendre toute personne susceptible d'éclairer sa décision.

Les propositions faites par le président ou les membres de la commission sont mises aux voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 6. — Les membres de la commission sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle à raison de tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité.

Art. 7. — Le directeur général de la radiodiffusion française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 avril 1948.

PIERRE ABELIN.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 48-678 du 14 avril 1948 relatif à la commission des marchés des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 45-12 du 4 janvier 1945, modifié par les décrets des 1 mars 1945, 13 octobre 1945, 27 février 1946 et 23 avril 1946, réorganisant la commission des marchés des postes, télégraphes et téléphones;

Vu le décret n° 48-607 du 1er avril 1948 modifiant différentes dispositions du décret provisoirement applicable du 6 avril 1912 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat,

Décrète:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 1er du décret n° 45-12 visé ci-dessus est modifié ainsi qu'il suit:

« La commission des marchés instituée au ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargée d'examiner, outre les affaires qui lui sont soumises en application d'un texte réglementaire, toutes les questions relatives aux marchés dont le montant excède 5 millions de francs ou 1 million de francs par an s'il s'agit d'un marché passé pour plusieurs années, ou dont la durée d'exécution excède cinq années s'il s'agit d'un marché de fournitures; toutefois, les simples règlements de marchés résultant de l'application normale des clauses concernant la fixation définitive et la revision des prix ou la résiliation des contrats ne sont pas obligatoirement soumis à la commission ».

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

EUGÈNE THOMAS.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 15 avril 1948 portant nominations dans la magistrature.

Par décret en date du 15 avril 1948:

Sont rapportées les dispositions du décret du 10 mars 1948 par lesquelles a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Brest, M. Mengin, avocat général non acceptant qui reprend, sur sa demande, ses fonctions d'avocat général près la cour d'appel de Caen.

En conséquence, sont rapportées les nominations de:

M. Lesage, avocat général près la cour d'appel de Douai, nommé, sur sa demande, avocat général près la cour d'appel de Caen, en remplacement de M. Mengin.

M. du Colombier, substitut du procureur général près la cour d'appel de Douai, nommé avocat général près ladite cour, en remplacement de M. Lesage.

M. Faber, procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avesnes, nommé, sur sa demande, substitut du procureur général près la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. du Colombier.

M. Vincens, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, nommé procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avesnes, en remplacement de M. Faber.

M. Courcol, procureur de la République près le tribunal de première instance de Rethel, nommé, sur sa demande, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Vincens.

Décret du 15 avril 1948 portant nominations dans la magistrature.

Par décret en date du 15 avril 1948, sont nommés:

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Brest, M. Tortel, conseiller à la cour d'appel d'Orléans, en remplacement de M. Donnart, qui a été nommé avocat général près la cour d'appel de Lyon.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Colmar, M. Sutter, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Saverne, en remplacement de M. Guerder, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Sarreguemines.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Limoges, M. Desautard, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Guéret, en remplacement de M. Gouyon, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Guéret.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône, M. Malherbe, juge d'instruction de 3e classe audit tribunal, en remplacement de M. Delabaye, qui a été nommé vice-président au tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Chambéry, M. Gisser, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Nancy, en remplacement de M. Guichard, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Dijon.

Substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Cusset, M. Andrieux, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Brioude, en remplacement de M. Baguet, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Etienne.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Pau, M. Prouhet, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Pau, en remplacement de M. Troley, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Orléans.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Tarascon, M. Abric, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Aix, en remplacement de M. Minjaud, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Tarascon.

Décret du 15 avril 1948 portant nomination de magistrat.

Par décret en date du 15 avril 1948, M. Maillon, juge de 3e classe au tribunal de première instance de Melle, est nommé, sur sa demande, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Saintes, en remplacement de M. Jourdain de Muizon, non acceptant, qui reprend, sur sa demande, ses fonctions de substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Draguignan.

Décret portant affectation de magistrats à des tribunaux militaires permanents.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mars 1948: page 2941, 1re colonne, 19e ligne, au lieu de: « M. Deville », lire: « M. Mandeville ».

Désignation des lieux où se passeront les épreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juges de paix.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 19 de la loi du 12 juillet 1905 modifié par les lois des 11 juin 1918, 3 août 1926 et le décret du 5 novembre 1926;

Vu les décrets des 4 juillet 1936 et 15 mars 1941;

Vu la loi du 11 avril 1946;

Vu l'arrêté du 20 février 1948,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix auront lieu, pour la session du mois de juin 1948, aux sièges des cours d'appel ci-après désignées:

Paris, Aix, Amiens, Angers, Basse-Terre, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cayenne, Chambéry, Colmar, Dijon, Douai, Fort-de-France, Grenoble, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen, Saint-Denis, Toulouse, Alger, Rabat, Tunis.

Art. 2. — Les candidats indiqueront dans leur demande d'admission à subir les épreuves écrites, le siège de la cour d'appel où ils doivent être convoqués.

Fait à Paris, le 12 avril 1948.

ANDRÉ MARIE.

Magistrature.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 2 du décret du 22 mai 1936 relatif à l'octroi de majoration de traitement à titre personnel en faveur des magistrats;

Vu les lois des 1er avril 1923, 1 avril 1924, 9 décembre 1927, 19 mars 1928 et le décret du 1er septembre 1920, accordant des bonifications d'ancienneté pour services militaires;

Vu les décrets des 14 avril 1945 et 2 novembre 1945,

Arrête:

Article unique. — Bénéficie de la première majoration de traitement de 6.000 francs prévue à l'article 2 du décret du 22 mai 1936, modifié par l'article 1er du décret du 14 avril 1945:

M. At (Jean), procureur de la République de 2e classe, mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, à compter du 12 avril 1948.

Fait à Paris, le 12 avril 1948.

ANDRÉ MARIE.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 12 avril 1948:

Sont désignés en qualité de médecin:

De la maison d'arrêt de Lorient: M. le docteur Nicolas (André) en remplacement de M. le docteur Lettry.

De la maison d'arrêt de Saint-Nazaire: M. le docteur Emery (Bernard) en remplacement de M. le docteur Brossaud, démissionnaire.

De la prison de la rue Emile-Zola à Orléans: M. le docteur Molveaux (Antony.

Du fort de la Duchère à Lyon: M. le docteur Sauzay (Jean).

Est désigné en qualité d'interne en médecine des prisons de Fresnes: M. Laterrière (Julien) en remplacement de M. Lépine, démissionnaire.

Sont désignés en qualité d'aumônier:

De la maison d'arrêt de Morlaix: M. l'abbé Coz (Marcel).

De la maison d'arrêt de Mâcon: M. l'abbé Captier (Louis) en remplacement de M. l'abbé Heilmann, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Roanne: M. l'abbé Monot (Gilbert) en remplacement de M. l'abbé Chetail, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Lorient: M. l'abbé Duval (Pierre) en remplacement de M. l'abbé Oury.

De la maison d'arrêt de Compiègne: M. l'abbé André (Paul) en remplacement de M. l'abbé Delvigne, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône: M. l'abbé Pallot (Jean) en remplacement de M. l'abbé Duverne, démissionnaire.

Du fort de la Duchère à Lyon: M. l'abbé Bertrand (Gabriel).

De la prison de Lyon-Montluc: M. l'abbé Joliot (François).

De la maison d'arrêt de Thiers: M. l'abbé Charloire (Gilbert) en remplacement de M. l'abbé Mercier, démissionnaire.

Est désigné en qualité d'aumônier protestant de la prison de la rue du Cambout à Metz: M. le pasteur Van del Perck (Cornélis).

Est désigné en qualité d'aumônier israélite de la prison de la rue Cambout à Metz: M. le rabbin Netter (Nathan).

Par arrêté du 12 avril 1948:

Est désigné en qualité de médecin de la maison d'arrêt de Tarbes: M. le docteur Auberty (Edouard), en remplacement de M. le docteur Guinier, décédé en déportation.

Est désigné en qualité d'interne en médecine des prisons de Fresnes: M. Fourmont (Jean), en remplacement de M. Roger, licencié.

Sont désignés en qualité d'aumônier:

De la maison d'arrêt de Remiremont: M. l'abbé Petitjean (Adolphe), en remplacement de M. l'abbé Rivot, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer: M. l'abbé Mille (Michel), en remplacement de M. l'abbé Roussel, démissionnaire.

Par arrêté du 12 avril 1948:

Est rapportée, sur la demande de l'intéressé, la disposition de l'arrêté du 22 mars 1948 par laquelle était promu surveillant-chef (2e classe) de la maison d'arrêt de Bernay: M. Merle (Maximilien), surveillant-chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Domfront.

Est promu surveillant-chef (2e classe) de la maison d'arrêt de Bernay: M. Sejour (Robert), surveillant-chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Fontainebleau.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 22 mars 1948 par laquelle a été promu surveillant-chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Domfront: M. Proust (Philippe), surveillant-chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de Rennes, qui est promu surveillant-chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Fontainebleau.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 10 avril 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 avril 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date des 27 janvier 1948 et 16 mars 1948 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promues et nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

Au grade de commandeur.

MM.

Charpentier (Jean), président du conseil général de la Marne, maire du Baizil. Officier depuis le 13 juillet 1918.

Lévy-Alphandéry (Léon), ancien maire de Chaumont (Haute-Marne). Officier depuis 1919.

Au grade d'officier.

MM.

Arnaud (Jules), inspecteur général de la vicinalité. Chevalier depuis le 11 janvier 1933.

Blöch (Léonce), maire adjoint du 19e arrondissement. Chevalier depuis le 10 décembre 1932.

Bois (Louis-Alphonse-Benjamin), conseiller général et maire de Villar-d'Arène (Hautes-Alpes). Chevalier depuis le 24 octobre 1930.

Bonnet (Maurice), maire de Tarare (Rhône). Chevalier depuis le 13 mars 1933.

Bourcy (Joseph-Louis-Marie), directeur des services techniques de la ville de Nantes (Loire-Inférieure). Chevalier depuis 1923.

Brunet (Jules), maire de Ribérac (Dordogne). Chevalier depuis 1934.

Cap (Frédéric), maire de Jars (Cher), conseiller général du Cher. Chevalier depuis le 14 juillet 1925.

Chaigneau (Camille-Charles), conseiller général, maire de Tannay (Nièvre). Chevalier depuis le 12 juillet 1908.

Delannoy (Louis-Désiré), chef de division à la préfecture du Nord. Chevalier du 28 juillet 1933.

Jaubert (Alexis-Jean), maire de Larche (Corrèze). Chevalier du 24 avril 1924.

Laborie (Adolphe), adjoint au maire de Reims (Marne). Chevalier depuis le 4 mai 1933.

Lampe (Alfred-Emile), ancien secrétaire du président du conseil général du Nord. Chevalier depuis 1937.

Martin (Léon-Pierre), ancien préfet de la Vendée. Chevalier depuis le 21 mai 1917.

Olivieri (Alphonse-Jacques), président du conseil de préfecture interdépartemental de Limoges (Haute-Vienne). Chevalier du 23 mars 1936.

Perier (Etienne), directeur adjoint à la direction des services d'architecture et d'urbanisme à Paris. Chevalier depuis le 25 juillet 1932.

Peyric (Auguste-Ferdinand), conseiller général du Gard. Chevalier depuis le 28 janvier 1938.

Pichouron (Marcel), ancien maire de Penvenan (Côtes-du-Nord), conseiller général. Chevalier depuis avril 1920.

Ramarony (Charles), ancien conseiller municipal de Cenon (Gironde). Chevalier du 7 août 1935.

Romieu (Georges-Alexandre), sous-directeur à l'administration centrale. Chevalier du 21 décembre 1923.

Roulland (Ernest), maire de Coulonces (Calvados). Chevalier depuis le 12 août 1933.

Ruscher (Georges-André), sous-préfet de Forbach (Moselle). Chevalier depuis 1939.

Tricot (Jean-Henri), conseiller général à Aurillac (Cantal). Chevalier du 2 février 1940.

Vernet (Paul-Jean-Baptiste), maire de Saint-Pierre-de-Mons (Gironde). Chevalier du 5 juillet 1925.

Weill (Julien), grand rabbin de Paris. Chevalier depuis 1933.

De Wissocq (Fernand-Emile), maire de Malsontiers (Deux-Sèvres). Chevalier depuis le 27 avril 1915

Au grade de chevalier.

MM

Amos (Jean-Auguste), conseiller général, adjoint au maire de Metz (Moselle); 37 ans de services civils, de fonctions électives et de services militaires de guerre.

Anger (Jean-Marie), conseiller municipal de la Fontenelle (Ille-et-Vilaine); 36 ans de services civils, de fonctions électives et de services militaires.

Aubert (Louis), ancien président du conseil interdépartemental de préfecture de Nancy (Meurthe-et-Moselle); 37 ans de fonctions publiques.

Auboiroux (Léon), maire adjoint du 8e arrondissement; 51 ans de services professionnels et militaires.

Behr (Simon), membre du consistoire central des israélites de France à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 38 ans de ministère ecclésiastique, de services militaires et de guerre.

Bloch (Armand), rabbin à Saverne (Bas-Rhin); 62 ans de ministère ecclésiastique.

Boegner (André), pasteur de l'église réformée à Strasbourg (Bas-Rhin); 52 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires de guerre.

Bolton (André), conseiller général des Alpes-Maritimes, maire de Breil; 33 ans de fonctions électives, de services de guerre et de pratique professionnelle.

Bougot (Charles), ancien conseiller municipal à Rennes (Ille-et-Vilaine); 59 ans de services civils, de fonctions électives et de services militaires de guerre.

Brac (Paul-Roger), sous-préfet de Libourne (Gironde); 30 ans de fonctions publiques et de services militaires de guerre.

Braun (Fernand), maire de Sainte-Austreberthe (Seine-Inférieure); 52 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle, de services militaires et de guerre.

Brayet (Maurice), ancien adjoint au maire de Beauvais (Oise); 38 ans de fonctions publiques, de services militaires et de fonctions électives.

Cabanis (Jean-Maurice), chef de division à la préfecture de l'Hérault; 37 ans de services civils et militaires de guerre.

Calmels (Gabriel-Jean), vice-président du conseil général, maire de Valflaunes (Hérault); 41 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle et de services militaires de guerre.

Cazenove (Georges-Emmanuel), conseiller général du canton de Quillan (Aude); 33 ans de fonctions publiques, de mandats électifs et de services militaires.

Castelli (Félicien-Poilien-Joseph), chef de division à la préfecture des Alpes-Maritimes; 36 ans de services civils et militaires de guerre.

Castillard (René-Jean), sous-préfet de Fontenay-le-Comte (Vendée); 40 ans de services civils et militaires de guerre.

Chatelier (Marcel), maire du Douhet (Charente-Maritime); 49 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle et de services militaires et de guerre.

De Chauvigny de Blot (Pierre-Prosper), chanoine honoraire de la cathédrale d'Autun (Saône-et-Loire); 63 ans de ministère ecclésiastique.

Coppeaux (Camille-Georges), secrétaire général de la mairie de Fourmies (Nord); 33 ans de services civils et militaires.

Coudere (Raphaël), chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne; 24 ans de fonctions publiques et de services militaires de guerre.

Dhouailly (Jean), ancien adjoint au maire de Mouvaux (Nord); 58 ans de fonctions électives, de services civils et militaires.

Gauthe (Pierre-Claude), ex-président du C. D. L. de la Nièvre; 27 ans de pratique professionnelle, de services militaires de guerre et de concours prêté à l'administration.

Mgr Genie (Fernand), archiprêtre de Douai (Nord); 45 ans de ministère ecclésiastique.

Glass (Louis-Alfred), sous-directeur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur; 25 ans de services civils et militaires.

Gravem (Gérard), sous-préfet de Vendôme (Loir-et-Cher); 32 ans 6 mois de fonctions publiques et de services militaires de paix et de guerre.

Houzard (Marcel), chef de division à la préfecture de la Sarthe; 37 ans de services civils et militaires.

Mme Laissac (Madeleine), maire de Saint-Nazaire-de-Ladarez (Hérault); 27 ans de fonctions électives et de pratique professionnelle.

Lambert (Jean), conseiller général du Cantal; 40 ans de fonctions électives, d'activité professionnelle et de services militaires et de guerre.

Lapoix (Henri), chef de division à la préfecture de Seine-et-Marne; 36 ans de fonctions publiques.

Larillo (Louis), maire de Martignas-sur-Jalle (Gironde); 42 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle et de services militaires et de guerre.

Lesiage (Léonce), maire de Condom (Gers); 38 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle et de services militaires et de guerre.

Lévy (Marcel-Benjamin), président du consistoire israélite de Lyon; 43 ans d'activité guerre et de ministère ecclésiastique.

Marois (Marcel-Jean), sous-préfet de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire); 33 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Masset (Louis), chef de division à la préfecture de la Haute-Vienne; 25 ans de services civils et militaires de guerre.

Mével (Louis-Adolphe), ancien sous-préfet de Gex (Ain); 47 ans de fonctions publiques.

Milville (Georges), adjoint au maire de Bernay (Eure); 45 ans de fonctions électives, de services militaires et de guerre et de pratique professionnelle.

Nicolas (Albert), conseiller général à Tain-l'Hermitage (Drôme); 48 ans de fonctions électives, de services militaires et de pratique professionnelle.

Pauch (Raoul-Jules), maire de Marcillac-la-Croisille (Corrèze); 29 ans d'activité professionnelle et de fonctions électives.

Pradel (Marcel), maire de Balaruc-le-Vieux (Hérault); 37 ans d'activité professionnelle, de fonctions électives et de services militaires et de guerre.

Pinel (Hippolyte-Roger), préfet des Landes; 28 ans de fonctions publiques.

Pérand (Pierre), conseiller général, maire de Nanteuil-de-Bourzac (Dordogne); 42 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle, de services militaires et de guerre.

Pouyade (Maurice), conseiller général, ancien maire de Saint-Victor-de-Cessieu (Isère); 39 ans de fonctions électives, de services militaires et de guerre et de pratique professionnelle.

Roboul (Maurice-Pierre), directeur du personnel à la préfecture de la Seine; 25 ans de fonctions publiques.

Rétiaud (Emile), directeur adjoint à la préfecture de la Seine; 30 ans de fonctions publiques et de services de guerre.

Rifet (Alexandre), contremaître lithographe au ministère de l'intérieur; 42 ans de services civils et militaires et de guerre.

Mgr Roques (Clément), cardinal, archevêque de Rennes (Ille-et-Vilaine); 50 ans de ministère ecclésiastique.

Roques (Théodore), conseiller général, maire d'Auterive (Haute-Garonne); 42 ans de fonctions électives et de pratique professionnelle.

Mme Roure (Marie-Paule), chef de division à la préfecture de la Loire; 30 ans de fonctions publiques.

Rouvier (Paul), conseiller général, adjoint au maire d'Avignon (Vaucluse); 47 ans d'activité professionnelle, de services militaires et de guerre et de fonctions électives.

Ruault (Robert), maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville (Eure); 35 ans de services civils civils et de fonctions électives.

Salle (Louis-Jean-Marie), ex-chef de division à la préfecture de la Corrèze, directeur de l'hôpital-hospice d'Esubonne (Seine-et-Oise); 27 ans de fonctions publiques.

Seguy (Louis-Germain), sous-préfet hors cadres, chef de service au ministère de l'intérieur; 20 ans de services civils et militaires.

Simonneau (Eugène), sous-préfet de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); 23 ans 11 mois de fonctions publiques et de services militaires et de guerre.

Taillhardat (Gilbert-Emile), ancien adjoint au maire de Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme); 56 ans de services civils, de fonctions électives et de services militaires et de guerre.

Valette (Henri), maire de Saulzais-le-Potier (Cher), conseiller général; 57 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle et de services militaires et de guerre.

Vast (Maurice-Alfred), maire d'Amiens (Somme); 35 ans de services civils et militaires.

Villeneuve (Julien), chef de division à la préfecture de la Haute-Vienne; 40 ans de fonctions publiques et de services militaires et de guerre.

Vilquin (Alfred), secrétaire général de la mairie de Cherbourg (Manche); 32 ans de fonctions publiques.

Vincent (Alexandre), ancien préfet de la Loire-Inférieure; 36 ans de fonctions publiques, d'activité professionnelle et de services militaires et de guerre.

Voyer (Ernest), ancien député, vice-président du conseil général, maire de Laigle (Orne); 34 ans d'activité professionnelle et de services de guerre; résistant actif.

Décret du 10 avril 1948 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 avril 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date du 16 mars 1948 portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommées, à titre exceptionnel, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

MM.

Carour (Roger), directeur adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur; 18 ans de fonctions publiques et de services militaires. Titres exceptionnels.

Cotoni (Joseph), sous-préfet de Béziers (Hérault); 15 ans de fonctions publiques et de services militaires de guerre. Titres exceptionnels.

Dumont (Pierre), préfet des Pyrénées-Orientales; 17 ans et 6 mois de fonctions publiques et de services militaires. Titres exceptionnels.

Perreau-Pradier (Jean-François), sous-préfet de Corbeil (Seine-et-Oise); 18 ans de fonctions publiques et de services militaires de guerre. Titres exceptionnels.

Severie (Pierre), sous-préfet du Havre (Seine-Inférieure); 15 ans de fonctions publiques et de services militaires. Titres exceptionnels.

Décret du 10 avril 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 avril 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date du 16 mars 1948 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promues et nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

Au grade d'officier.

MM.

Docteur Blum (Paul-Samuel), médecin chef à la préfecture de police. Chevalier depuis le 27 mars 1930.

Charton (André), commissaire divisionnaire aux renseignements généraux au Maroc. Chevalier depuis le 19 janvier 1939.

Fouillard (Henri-Louis), commissaire divisionnaire à la préfecture de police. Chevalier depuis le 31 décembre 1930.

Lerminet (Edouard), commissaire principal, direction des renseignements généraux. Chevalier depuis le 6 août 1937.

Au grade de chevalier.

MM.

Rallyot (Georges), directeur adjoint, contrôleur des services de police municipale; 21 ans de services civils et militaires.

Beaufrère (François), directeur du service vétérinaire de la préfecture de police; 43 ans de services civils et militaires.

Berliat (Paul-André), commissaire divisionnaire à la direction générale de la sûreté nationale (surveillance du territoire); 22 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Cullioli (Xavier), commissaire divisionnaire, directeur départemental de police des Bouches-du-Rhône; 34 ans de fonctions publiques et de services militaires de guerre.

Demonte (Jean), commissaire divisionnaire, directeur départemental de la police de la Haute-Garonne; 25 ans de fonctions publiques.

Gillet (Albert), chef régional de service de la police judiciaire à Paris; 24 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Girault (Louis), commissaire divisionnaire de la police judiciaire à Strasbourg; 37 ans de services civils et militaires.

Guinet (Maurice), directeur de la circulation et des transports de la préfecture de police; 34 ans de fonctions publiques et de services militaires de guerre.

Jongleux (René), commissaire divisionnaire, directeur départemental des services de police du Vaucluse; 25 ans de services civils et militaires.

Mme Le Broc (Joséphine), en religion sœur Marie-Rosine, supérieure des sœurs Marie-Joseph, assurant le service de surveillance au dépôt près la préfecture de police; 51 ans de services civils.

Merlette (Désiré), ex-inspecteur spécial de la sûreté nationale; 38 ans de fonctions publiques et de services civils et militaires de guerre.

Pinault (Lucien-Georges), commissaire divisionnaire à la préfecture de police; 38 ans de fonctions publiques et de services militaires et de guerre.

Tete (Clément), secrétaire principal de police; 39 ans de fonctions civiles et militaires de guerre.

Urbain (Charles), commissaire divisionnaire, directeur départemental de la police de la Moselle; 34 ans de fonctions publiques et de services militaires de guerre.

Décret du 10 avril 1948 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 avril 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, et après avis du conseil de l'ordre en date du 16 mars 1948 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé, à titre exceptionnel, dans l'ordre national de

la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, la personne désignée ci-après:

M. Gadéa (Fernand), commissaire principal à Montpellier (Hérault); 16 ans de fonctions publiques. Titres exceptionnels.

Décret du 10 avril 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 avril 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, et après avis du conseil de l'ordre en date du 16 mars 1948 portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

MM.

Beyne (Emile), capitaine du corps de sapeurs-pompiers de Gisors (Eure); 45 ans de services, dont 27 dans un corps de sapeurs-pompiers.

Comacle (Claudien), capitaine, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Villefranche-sur-Saône (Rhône); 55 ans de services, dont 40 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Fesquet (Jean-André), inspecteur départemental, adjoint des services d'incendie de Saône-et-Loire; 44 ans de services, dont 37 dans un corps de sapeurs-pompiers.

Grasser (Georges), lieutenant au corps de sapeurs-pompiers de Belfort; 46 ans de services, dont 44 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Malau (Paul), inspecteur départemental adjoint des services d'incendie de l'Aisne; 51 ans de services civils et militaires, dont 28 ans de services dans un corps de sapeurs-pompiers.

Martin (Jean-Marie), inspecteur départemental des services d'incendie de la Drôme; 51 ans de services, dont 43 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Millet (Zacharie), inspecteur départemental adjoint des services d'incendie des Bouches-du-Rhône; 48 ans de services, dont 16 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Ragot (Pierre), sous-lieutenant au corps de sapeurs-pompiers de Toulouse (Haute-Garonne); 28 ans de fonctions civiles et militaires, dont 27 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Décret du 10 avril 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 avril 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date des 8 et 16 mars 1948 portant que l'élévation à la dignité de grand officier, les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est élevée à la dignité de grand officier, sont promues et nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

ALGÉRIE

A la dignité de grand officier.

M. Salah Djillali, caïd à Oued Fodda (Alger). Commandeur du 12 août 1930.

Au grade de commandeur.

MM.

Dahel Mohamed Lakhdar, membre de la chambre d'agriculture à Guelma (Constantine), commerçant. Officier de la Légion d'honneur depuis le 5 avril 1931.

Ferhat Madani ben Benchohra, bachaga à Relbell (Alger). Officier de la Légion d'honneur du 21 novembre 1935.

Sebbaha Amar Ould Hadj Kaddour, caïd du douar M'Sirda Tehata (Oran). Officier de la Légion d'honneur du 16 novembre 1938.

Slafa Belkacem ben Mohamed, agha à Philippeville (Constantine). Officier de la Légion d'honneur depuis le 27 octobre 1935.

Yahi Kabbuti, agha honoraire au douar Ouled Dhiar (commune mixte de Souk-Ahras, Constantine). Officier de la Légion d'honneur depuis 1939.

Au grade d'officier.

MM.

Auger (Francis-Jean-Joseph), maire et conseiller général de la Calle (Constantine). Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 8 juillet 1928.

Averseng (Gaston), maire d'El Afroum, ancien conseiller général. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1930.

Bendimered Larbi Ould Hadj Ghouti, agriculteur à Tlemcen (Oran). Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1937.

Bengana Lakhdar ben Brahim, propriétaire agriculteur à Biskra (Constantine). Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1931.

Benloucif Daïf, caïd du douar El-Ghedir (commune mixte de Jemappes, Constantine). Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 28 janvier 1939.

Benmati Mohamed, caïd détaché à la préfecture de Constantine. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1936.

Bouayad Mohamed Mustapha, trésorier adjoint de la chambre de commerce d'Oran. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1930.

Bouri Ahmed, instituteur à Nedroma (Oran). Chevalier de la Légion d'honneur depuis janvier 1931.

Bouzar Rezki ben Larbi, négociant à Tizi Ouzou (Alger). Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 12 novembre 1936.

Daidj Omar, adjoint technique de la santé à Tlemcen (Oran). Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 5 avril 1934.

Deriche Mohamed ben Ali, agha à Menerville (Alger). Chevalier de la Légion d'honneur du 28 mars 1932.

Hadj Hamdi Mohamed dit Bachir, ancien conseiller municipal à Médéa (Alger). Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1926.

Hadja Moussa ben Menouar, secrétaire interprète à la sous-préfecture de Médéa (Alger). Chevalier de la Légion d'honneur du 2 janvier 1939.

Lemoine (Adrien), maire de Mostaganem. Chevalier de la Légion d'honneur depuis mars 1932.

Louahdia Sallami Belkacem ben Salah, propriétaire agriculteur, ancien conseiller municipal de Randon (Constantine). Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 15 novembre 1936.

Moka Messaoud ben Yahia, ancien conseiller municipal et adjoint au maire de Sétif (Constantine). Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1930.

Au grade de chevalier.

MM.

Abdelaziz Lalmi ben Elhadj Ali, instituteur à Laghouat (territoire de Ghardaïa); 30 ans de services civils.

Aissaoui Mohamed Seghir Caïd (commune mixte d'Aïn el Ksar); 25 ans de services civils et militaires.

Aloi (Henri-Paul), maire de Bugeaud (Constantine), conseiller général; 23 ans 6 mois de services civils et militaires.

Aouf Abdelkader Ould Kaddour Caïd (commune mixte de Cacherou); 20 ans 6 mois de services civils et militaires.

Ayadi Daoud ben Ali, Caïd (commune mixte de Tizi Reniff); 35 ans 4 mois de services civils et militaires.

Bech (Louis-Marie), inspecteur des communes mixtes (Alger); 37 ans 5 mois de services civils et militaires.

Belbouri Mohamed Ould Mohamed, secrétaire des services civils de l'Algérie; 37 ans 8 mois de services civils et militaires.

Belkahia Saïd ben Ahmed, Caïd (commune mixte de l'Edough); 27 ans 9 mois de services civils et militaires.

Bendjemaa Fatma bent Mohamed, sage-femme à Tiaret (Oran); 30 ans de pratique professionnelle.

Benelmouffok Mohamed ben Salah, secrétaire interprète des services civils de l'Algérie (commune mixte de l'Oued Cherf, Constantine); 37 ans de services civils.

Benhacine el Hadj Benabdellah Ould Bachir, garde-champêtre à la commune mixte de Bemchi (Oran); 35 ans de services civils.

Benikous Salah, Khodja, interprète à Collo (Constantine); 44 ans de services civils

Benkalfate Djelloul, instituteur à Allée des Sources (Oran); 24 ans de services civils.

Benmerahet Seliman, docteur en médecine à Médéa (Alger); 21 ans 6 mois de services civils et militaires.

Bentamra Moulay Tayeb ben Aïssa, président de la Djemaa du douar Béni-Maïda (Alger); 38 ans d'exercice de fonctions électives.

Berrahal Mohamed Ould Charef, agriculteur à Rivoli (Oran); 34 ans de pratique professionnelle.

Bezzaoucha Abdelkader, adjoint technique de la santé publique à Frenda (Oran); 41 ans 3 mois de services civils.

Bouallagui Mohamed ben Ali, cultivateur à Lamy (Constantine); 27 ans de pratique professionnelle.

Bouayad Mustapha dit « François », commerçant à Oran; 40 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bouisri Mohamed bel Ahmed, commerçant à Beni Fouda (Alger); 36 ans de pratique professionnelle.

Bourboune Mohamed ben Messaoud, agriculteur à Djidjelli (Constantine); 30 ans de pratique professionnelle.

Boussaa Boulakras, ancien conseiller municipal de Robertville (Constantine); 34 ans d'exercice de mandat électif.

Brahim Errah Mani Mustapha ben Ali, Khodja interprète à la commune mixte de Teniet el Haad (Alger); 35 ans de services civils.

Briffa (Amédée-Jean), professeur de mathématiques à Alger, 31 ans 2 mois de services civils.

Cayla (Régis-Eugène), ancien adjoint spécial, ancien conseiller municipal de Tlemcen, adjoint au maire; 40 ans d'exercice de mandats électifs.

Cheikh ben Slimane, chef de la police de Ksar Djedid, à Kenadsa, territoire d'Aïn-Sefra; 30 ans 2 mois de services civils et militaires.

Chentouf Hadj Ali Ould Hadj Mohamed, propriétaire agriculteur, ancien conseiller municipal de Perregaux (Oran); 21 ans de pratique professionnelle et d'exercice de mandat électif.

Cherjui Mohamed Ould Ahmed, Khodja interprète de la commune mixte de Mascara (Oran); 33 ans de services civils.

David (Louis), supérieur des pères blancs à Ghardaïa; 51 ans 6 mois de ministère.

Fattaccioli (Antoine), maire d'Oued Zénati (Constantine); 22 ans de services civils et militaires.

Ferrando (François), entrepreneur de travaux publics à El Biar (Alger); 32 ans de pratique professionnelle.

Grisoni (René), conseiller municipal, puis maire et conseiller général de Djidjelli (Constantine); 28 ans et 9 mois de services militaires et d'exercice de mandats électifs.

Hebri Abdelkader Ould Mohamed, cultivateur à la commune mixte de Remchi (Oran); 33 ans de pratique professionnelle.

Mecheri Mohamed ben Salah, caïd (commune mixte de Souk Ahras), Constantine; 29 ans 9 mois de services civils et militaires.

Khelifi Mokhtar ben Azouz, président de Djemaa Ouldouar Gueit Es Siel (Alger); 23 ans de services militaires et d'exercice de mandat électif.

Khiati Derradji ben Ammar, secrétaire interprète des services civils de l'Algérie (commune mixte de Barika-Constantine); 34 ans de services civils.

Leschi (Louis-Charles), directeur des antiquités d'Algérie; 35 ans 3 mois de services civils et militaires.

Mediah Mohamed ben Hamoud, caïd (commune mixte de Birtouda-Alger); 21 ans 7 mois de services civils

Mechli Mahmoud, caïd (commune mixte de Tebessa-Constantine); 26 ans 6 mois de services civils et militaires.

Rahmani Sliman ben Saïd, instituteur à Alger; 37 ans de services civils.

Rahmani Tahar ben Haoues, caïd (commune mixte de Saint-Arnaud-Constantine); 25 ans de services civils et militaires.

Raimondi (François-Emile), chef de division à la préfecture d'Alger; 41 ans de services civils et militaires.

Saïah el Hadj Brahim ben Ahmed, bachagha (commune mixte du Chelif-Alger); 26 ans 6 mois de services civils et militaires.

Sail Mohamed Ould Bouazza, président de djemaa au douar Benian (Oran); 28 ans d'exercice de mandat électif.

Segond (Eugène-Germain), maire de Staoueli (Alger); 33 ans de services militaires et d'exercice de mandat électif.

Urbani (Nicolas-Henri-Louis), secrétaire général adjoint du gouvernement général de l'Algérie; 24 ans 10 mois de services civils et militaires.

Yahiaoui Othmane Ould Ahmed, caïd (commune mixte de Cacherou-Oran); 24 ans de services civils et militaires.

Décret du 10 avril 1948 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 avril 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, et après avis du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date des 8 mars et 16 mars 1948 portant que la promotion et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu et sont nommés, à titre exceptionnel, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

ALGÉRIE

Au grade d'officier.

M. Pelabon (André), secrétaire général du gouvernement de l'Algérie. Chevalier de la Légion d'honneur depuis septembre 1915. Titres exceptionnels

Au grade de chevalier.

MM.

Abdat M'Hamed ben Missoum, caïd (commune mixte de Boghari, Alger); 19 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Beikheir Habid ould Moulay, caïd à Uzès-le-Duc (Oran); 10 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Benguernane El Hadj ben Kaddour, caïd à Meurad (Alger). Titres exceptionnels.

Bensaci Abdelkrim, caïd à la Mesklana (Constantine); 11 ans 9 mois de services civils Titres exceptionnels.

Boukachabia Mohamed Salah ben Ahmed, marabout à Jemmapes (Constantine). Titres exceptionnels

Brahimi Mohamed ben Tahar, agha (commune mixte d'Aumale, Alger); 17 ans 5 mois de services civils. Titres exceptionnels.

Khelifa Mohamed Ameziane, délégué départemental de la C. G. A. Titres exceptionnels.

Mecheri Ali ben Salah, caïd (commune mixte de Sedrata, Constantine); 17 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Décret du 15 avril 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 avril 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la délibération du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 avril 1948 portant que la présente nomination est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Biet (Paul-Louis), maire de Poitiers, (Vienne); 50 ans de services civils et militaires de guerre et de fonctions électives.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Décret du 15 avril 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 15 avril 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 14 avril 1948 portant que la présente nomination est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement:

Au grade de chevalier.

(CONTINGENT SPÉCIAL, RÉSERVE)

NOSSOVITCH (Paul), capitaine de l'armée de l'air; 20 ans de services, 7 campagnes, 11 années de bonification pour services aériens.

Inscription au tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur (année 1947) (additif).

Le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 portant attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le tableau de concours pour chevalier de la Légion d'honneur du 19 novembre 1947,

Décident:

Article unique. — Est inscrit en additif au tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur de l'année 1947:

RÉSERVE

Pour chevalier.

Corps des officiers de l'air.

Contingent spécial.

Nossovitch (Paul), capitaine.

Fait à Paris, le 14 avril 1948.

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
ANDRÉ MARQSELLI.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-677 du 7 avril 1948 relatif à l'exonération d'impôts sur les revenus applicable aux rémunérations afférentes aux heures supplémentaires de travail effectuées par les employés et ouvriers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 8 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 relative à diverses dispositions d'ordre budgétaire pour l'exercice 1948 et portant création de ressources nouvelles;

Vu le décret n° 48-525 du 24 mars 1948 relatif à l'exonération, au titre de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires et des cotisations prévues par les législations sur la sécurité sociale, des indemnités pour travaux supplémentaires effectués par les fonctionnaires et agents des administrations de l'Etat;

Vu le code général des impôts directs,

Décrète:

Art. 1er. — Les rémunérations afférentes aux heures supplémentaires de travail fournies par les ouvriers et employés, pour une même semaine, en sus de la cinquième heure ouvrant droit à majoration de salaire par application de la loi n° 46-283 du 25 février 1946, sont, en exécution de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 et dans les conditions prévues par le présent décret, exonérées de l'impôt sur les traitements et salaires et de l'impôt général sur le revenu.

Cette exonération s'applique aux rémunérations définies à l'alinéa précédent qui sont perçues à compter du 1er janvier 1948.

La date à laquelle l'exonération cessera d'être applicable sera fixée par décret.

Art. 2. — L'exonération prévue à l'article 1er ci-dessus est applicable aux rémunérations perçues par le personnel navigant de la marine marchande à raison des heures supplémentaires de travail accomplies, au cours d'une même semaine, en sus de quarante-huit heures.

Art. 3. — L'exonération prévue aux articles 1er et 2 du présent décret n'est applicable que si le montant annuel des rémunérations du contribuable, autres que celles visées par ces articles, est inférieur à 400.000 F.

Lorsque, la condition prévue à l'alinéa précédent étant remplie, le salaire global annuel — y compris les rétributions qui correspondent aux heures supplémentaires de travail — est égal ou supérieur à 400.000 F, l'exonération s'applique exclusivement à la fraction de ces rétributions comprise entre le montant des rémunérations autres que celles qui sont visées aux articles 1er et 2 du présent décret et le chiffre de 400.000 F.

Le salaire et les rémunérations ou rétributions visés aux deux premiers alinéas du présent article s'entendent du salaire et des rémunérations ou rétributions brutes, déterminés dans les conditions prévues par l'article 63 du code général des impôts directs et diminués de la cotisation ouvrière à la sécurité sociale ou des retenues pour la retraite.

Art. 4. — Pour la détermination de la retenue à la source, les dispositions de l'article 3 ci-dessus sont appliquées, sous réserve de régularisation ultérieure dans

les conditions prévues par l'article 73 *bis* du code général des impôts directs, en considérant le chiffre qui, eu égard à la périodicité du payement à taxer, correspond à la limite annuelle de 400.000 F visée audit article 3, soit:

33.333 F s'il s'agit d'un payement mensuel;

16.666 F s'il s'agit d'un payement de quinzaine;

15.384 F s'il s'agit d'un payement de quatorzaine;

11.111 F s'il s'agit d'un payement décadaire;

7.692 F s'il s'agit d'un payement hebdomadaire.

Art. 5. — Les dispositions des articles 3 et 4 du présent décret sont applicables en ce qui concerne les fonctionnaires et agents de l'Etat visés par le décret n° 48-525 du 24 mars 1948.

Art. 6. — Les déclarations que les employeurs sont tenus de fournir par application des articles 70, 71 et 72 *bis* du code général des impôts directs doivent faire apparaître distinctement le montant des rétributions visées aux articles 1er et 2 ci-dessus et par le décret n° 48-525 du 24 mars 1948, ainsi que le nombre d'heures auxquelles ces rétributions correspondent.

Les dispositions des articles 154 et 156 du code général des impôts directs s'appliquent à la communication des livres, pièces et documents de nature à permettre la vérification des indications prévues au présent article.

Art. 7. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 7 avril 1948 portant affectation au département des finances et des affaires économiques d'un immeuble domanial à Avesnes.

Par décret en date du 7 avril 1948, est affecté au département des finances et des affaires économiques (caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale, d'exploitation industrielle des tabacs et d'amortissement de la dette publique, service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes), pour servir d'entrepôt des tabacs fabriqués, l'immeuble « L » de l'ancienne manutention militaire d'Avesnes, d'une surface totale, bâtie et non bâtie, de 10 a 85 ca.

Entrepôts spéciaux d'huiles minérales.

Le secrétaire d'Etat au budget et le ministre de l'industrie et du commerce;

Vu le code des douanes, et notamment l'article 163;

Vu le décret du 30 mai 1921, modifié par le décret du 23 août 1934;

Vu les arrêtés des 30 mai 1921 et 3 septembre 1934 relatifs à l'entrepôt spécial des huiles minérales,

Arrêtent:

Art. 1er. — La Société française des huiles combustibles, dont le siège social est à Paris, 70 *bis*, rue d'Amsterdam, est autorisée à exploiter à la Pallice (Charente-Maritime), sous les conditions réglementaires, un entrepôt réel spécial d'huiles minérales comprenant cinq réservoirs d'une capacité totale de 14.400 mètres cubes (trois de 3.800 m³, un de 1.000 mètres cubes et un de 2.000 m³).

Art. 2. — Les frais d'exercice de cet établissement seront à la charge des intéressés.

Art. 3. — Le directeur général des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1948.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat
et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
GUY LHÉNAULT.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
SACHA GUÉRONIK.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, M. Hannezo (Edouard-Louis), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, à la caisse des dépôts et consignations, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1948.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres cite à l'ordre de la Nation:

M. Jean-Baptiste Lucas, ouvrier mineur aux mines de Dourges (Pas-de-Calais), pour les motifs suivants: au cours de l'accident survenu le 27 juillet 1947 aux mines de Dourges (Pas-de-Calais), a sauvé l'un de ses camarades, tenté d'en sauver deux autres, dont un prisonnier de guerre, puis, gravement intoxiqué, a refusé de remonter à l'air libre; a continué ses efforts jusqu'à sa chute et a succombé victime de son dévouement.

Fait à Paris, le 14 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Attribution et vente de certains articles en tôle galvanisée et vernis à usage professionnel et agricole.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi n° 46-826 en date du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par les lois du 1er octobre 1946, du 9 avril 1947, du 3 septembre 1947 et du 31 mars 1948;

Vu le décret du 15 juillet 1946 portant dissolution d'organismes professionnels, et notamment de la section de répartition des produits finis de l'office central de répartition des produits industriels;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1946 portant dévolution des attributions de la section de répartition des produits finis;

Vu l'article 6 du décret du 18 mars 1947 fixant les attributions du ministre du commerce en matière de rationnement des produits industriels;

Vu la décision A. 112 du 21 février 1947 du directeur de la sidérurgie, répartiteur de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels;

Vu la décision A. 114 du 10 juin 1947 du répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers;

Vu la décision A. 88 du 27 octobre 1944 du répartiteur chef de la section des métaux ferreux et des produits finis de l'office central de répartition des produits industriels;

Vu la décision R. 21 du 27 décembre 1945 du directeur des industries mécaniques et électriques, chef de la section des produits finis de l'office central de répartition des produits industriels,

Arrête:

Art. 1er. — La décision générale A. 88 du 27 octobre 1944 du répartiteur chef de la section des métaux ferreux et des produits finis concernant l'attribution et la vente de certains articles en tôle galvanisée et vernis à usage professionnel et agricole, ainsi que la décision R. 21 du 27 décembre 1945 du directeur des industries mécaniques et électriques, répartiteur chef de la section des produits finis de l'office central de répartition des produits industriels concernant l'attribution et la vente d'articles de ménage, sont abrogées.

En conséquence, l'achat et la vente des articles visés par ces deux décisions se feront en franchise de tout titre de répartition.

Art. 2. — Les commandes non livrées à la date de parution du présent arrêté et qui ont été régulièrement couvertes, selon le cas, par des tickets pour articles professionnels ou par des tickets pour articles de ménage, doivent être livrées par priorité.

Art. 3. — Toute infraction aux dispositions du présent arrêté exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 4. — Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa parution au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

JEAN-MONNAU.

Achat et vente des bicyclettes neuves.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi n° 46-826 en date du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par les lois du 1er octobre 1946, du 9 avril 1947, du 3 septembre 1947 et du 31 mars 1948;

Vu le décret du 15 juillet 1946 portant dissolution d'organismes professionnels, et notamment de la section de répartition des produits finis de l'office central de répartition des produits industriels;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1946 portant dévolution des attributions de la section de répartition des produits finis;

Vu l'article 6 du décret du 18 mars 1947 fixant les attributions du ministre du commerce en matière de rationnement des produits industriels;

Vu la décision générale R. 17 du 7 novembre 1945 du directeur des industries mécaniques et électriques, répartiteur chef de la section des produits finis de l'office central de répartition des produits industriels,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de la décision générale R. 17 du 7 novembre 1945 du directeur des industries mécaniques et électriques, répartiteur chef de la section des produits finis de l'office central de répartition des produits industriels, concernant la vente des bicyclettes neuves, est abrogé.

En conséquence, et sous les réserves formulées dans les articles ci-après, l'achat et la vente des bicyclettes neuves se feront en franchise de tout titre de répartition.

Art. 2. — Chaque trimestre, les constructeurs de cycles seront tenus de mettre à la disposition du ministère de l'industrie et du commerce une partie déterminée de leur production en vue de satisfaire les besoins d'usagers ayant un caractère jugé prioritaire. La part de production ainsi réservée sera fixée chaque trimestre par décision du directeur des industries mécaniques et électriques.

Art. 3. — Les bons d'achat de bicyclettes actuellement en circulation provenant de répartitions antérieures, dans la limite de validité de ces bons, et les attributions prioritaires faites à l'avenir en application de l'article 2 du présent arrêté, devront être honorés par priorité par les constructeurs et négociants.

Art. 4. — Toute infraction du présent arrêté du présent arrêté exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 5. — Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa parution au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

JEAN-MOREAU.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, M. Boudot (André), agent supérieur de 3e classe, 6e échelon, au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché en qualité de sous-chef de bureau de 3e classe auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour une période de cinq ans maximum, à compter du 31 décembre 1947.

Par arrêté en date du 12 avril 1948, les dispositions des arrêtés des 5 novembre 1947 et 1er décembre 1947, admettant MM. Deplat (Marius) et Clavelin (Louis), gardiens de bureau à l'administration centrale et Mme Aegerter (Marie), chef de groupe à l'administration centrale à faire valoir leurs droits à la retraite, à compter du 1er janvier 1948, sont annulées.

MM. Deplat (Marius), Clavelin (Louis) et Mme Aegerter (Marie), sont réintégrés dans leurs fonctions, à compter du 1er janvier 1948.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Création d'une section « normalisation et qualité des produits agricoles » au fonds de progrès agricole.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 16 janvier 1947 instituant un fonds collectif d'équipement rural et un fonds national de progrès agricole;

Vu le décret du 12 juin 1946 relatif à l'exportation et à l'expédition à destination des colonies, pays de protectorat, territoires sous mandat français, des vins, vins de liqueur, vins doux naturels, spiritueux et eaux-de-vie;

Vu le décret du 2 août 1947 portant règlement d'administration pour l'application de la loi du 1er août 1905 et rendant obligatoire une marque spéciale sur les fruits, légumes, semences et plants exportés à l'étranger, et notamment son article 5,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les redevances perçues par produits ou catégories de produits à l'occasion de la délivrance de tous certificats, labels ou marques existant ou à créer et tendant à accorder une garantie nationale de la qualité de ces produits et, d'une manière générale, toute recette instituée ou à instituer en vue de financer les mesures tendant à définir et à garantir la qualité des produits agricoles, seront versées au fonds national de progrès agricole à une section « normalisation et qualité des produits agricoles ». Dans cette section, un compte distinct sera ouvert par produit ou catégorie de produits.

Art. 2. — L'utilisation de ces ressources, dont la destination restera fixée par les textes qui les ont instituées ou qui les institueront, sera subordonnée à l'approbation par le ministre de l'agriculture, sur proposition du comité national des offices agricoles départementaux de programmes d'emploi, établis par les comités techniques interministériels et interprofessionnels institués pour chaque produit ou catégorie de produits et à l'approbation par le ministre de l'agriculture et par le ministre des finances et des affaires économiques des budgets établis pour leur application.

Art. 3. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture, le directeur des relations économiques extérieures, le directeur des programmes économiques au ministère des finances et des affaires économiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 1948.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Institution d'un comité technique paritaire central provisoire auprès du directeur général des eaux et forêts.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Sur le rapport du directeur général des eaux et forêts,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application de l'article 27 du décret susvisé du 24 juillet 1947, il est institué au ministère de l'agriculture, auprès du directeur général des eaux et forêts, un comité technique paritaire central provisoire dont la composition est ainsi fixée:

a) Représentants de l'administration: dix membres titulaires et dix membres suppléants;

b) Représentants du personnel: dix membres titulaires et dix membres suppléants.

Art. 2. — Le comité technique paritaire central provisoire pourra, à la demande de la majorité de ses membres, faire appel à titre consultatif à certains fonctionnaires ou personnalités spécialisées dans l'organisation scientifique du travail ou particulièrement compétentes pour l'étude des problèmes faisant l'objet de ses délibérations et de ses travaux.

Art. 3. — Le comité technique paritaire central provisoire a compétence pour connaître de toutes les questions relatives:

1° A l'organisation et au fonctionnement des services de l'administration des eaux et forêts;

2° A la modernisation des méthodes et techniques du travail et au rendement des personnels de l'administration des eaux et forêts, en liaison toutefois avec le comité technique ministériel;

3° A l'élaboration ou à la modification des règles statutaires régissant les personnels de l'administration des eaux et forêts;

4° A la fixation des normes et à l'attribution des primes de rendement spécialement prévues aux articles 35 et 37 de la loi du 19 octobre 1946.

Art. 4. — Les projets élaborés et les avis émis par le comité technique paritaire central provisoire sont adressés au ministre. Ils sont notamment examinés par la direction générale des eaux et forêts qui doit, dans un délai de trois mois, faire connaître la suite donnée à ces propositions.

Art. 5. — Le comité technique paritaire central provisoire institué par le présent arrêté sera dissout de plein droit à la date de promulgation des nouveaux statuts particuliers de l'administration des eaux et forêts pris en application de la loi du 19 octobre 1946 et remplacé par un comité technique paritaire central institué dans le cadre de ces nouveaux statuts particuliers.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 avril 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRARD.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
VINCENT BOURDEL.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 13 avril 1948:

Les administrateurs civils dont les noms suivent sont inscrits pour l'année 1947 au tableau d'avancement de classe en vue d'une promotion au choix:

I. — *A la classe exceptionnelle.*

1 MM. Thiney, à compter du 16 mars 1947.
2 Bourgeois, à compter du 14 mai 1947.
3 Couturier, à compter du 11 août 1947.

II. — *A la 1re classe.*

1 MM. Charrier, à compter du 1er janvier 1947.
2 Rauscher, à compter du 1er février 1947.
3 Galle, à compter du 1er janvier 1947.
4 Sabatier, à compter du 1er janvier 1947 (en service détaché).
5 Grosjean, à compter du 1er janvier 1947.
6 Capitaine, à compter du 7 octobre 1947.

III. — *A la 2e classe.*

1 M. Ridet, à compter du 29 octobre 1947 (en service détaché).

Les administrateurs adjoints dont les noms suivent sont inscrits pour l'année 1947 au tableau d'avancement d'administrateurs de 3e classe en vue d'une promotion au choix:

1 M. Amiet, à compter du 15 octobre 1947.
2 Mlles Picard, à compter du 19 janvier 1947.
3 Postel, à compter du 23 janvier 1947.
4 Gassier, à compter du 15 octobre 1947.
5 M. Brouard, à compter du 15 octobre 1947.
6 Mlle Vassogne, à compter du 15 octobre 1947 (en service détaché).

Les assistants administrateurs dont les noms suivent sont inscrits pour l'année 1947 au tableau d'avancement pour le grade d'administrateur adjoint en vue d'une promotion au choix:

1 M. Gontan, à compter du 1er juin 1947.
2 Mlles Bune, à compter du 11 avril 1947.
3 Bourdillat, à compter du 1er avril 1947.
4 Le Balle, à compter du 1er avril 1947.
5 Mme Brion, à compter du 1er mai 1947 (en service détaché).
6 Mlle Chapon, à compter du 1er avril 1947.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, les assistants administrateurs dont les noms suivent sont inscrits pour l'année 1947 sur la liste d'aptitude pour l'emploi d'administrateur de 3e classe, 1er échelon, comme il est indiqué ci-dessous:

1 M. Verdier, à compter du 1er janvier 1947.
2 MM. Soulas, à compter du 16 février 1947.
3 Ronté, à compter du 1er janvier 1947.
4 Mme Henry, à compter du 1er janvier 1947.
5 Mlle Talant, à compter du 1er janvier 1947.
6 Saladin, à compter du 1er janvier 1947.
7 Baron, à compter du 1er avril 1947.
8 Mme Griffon, à compter du 5 octobre 1947.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, les secrétaires d'administration, dont les noms suivent, sont inscrits pour l'année 1947 au tableau d'avancement de classe en vue d'une promotion au choix:

Secrétaire d'administration principal.

1 MM. Duché, à compter du 28 septembre 1947.
2 Godard, à compter du 6 décembre 1947.
3 Jary, à compter du 12 avril 1947.

Secrétaire d'administration de 1re classe.

1 Mmes Odezène, à compter du 27 juillet 1947.
2 Milhavet, à compter du 1er novembre 1947.
3 Mlle Rouyer, à compter du 1er juin 1947.

Services agricoles.

Par arrêté en date du 8 mars 1948, sont titularisés, à compter du 1er janvier 1948, dans l'emploi d'ingénieur des services agricoles à leur classe de nomination en qualité de professeurs d'agriculture et d'horticulture, les fonctionnaires ci-après désignés, recrutés par application du décret n° 46-1034 du 14 mai 1946:

Ingénieurs des services agricoles de 2e classe.

MM. Bréval, Bileau.

Ingénieurs des services agricoles de 3e classe.

MM. Bock, Galle, Genestine (François), Gerber, Levasseur, Meyer.

Régisseur de recettes.

Par arrêté en date du 12 avril 1948, Mme Girbaud, rédactrice à la direction des services agricoles de Tarn-et-Garonne, est nommée régisseur de recettes pour l'encaissement du produit de la vente des publications et brochures éditées par les soins du ministère de l'agriculture en vue de promouvoir le progrès technique agricole.

Ce régisseur sera astreint à un cautionnement de 10.000 F qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie résultant d'une affiliation à une association française de cautionnement mutuel.

RAVITAILLEMENT

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 15 mars 1948, il a été ouvert au ministère de l'agriculture, au titre du budget du haut commissariat à la distribution, en addition aux crédits ouverts par la loi du 13 août 1947 et par des textes spéciaux, un crédit de 3.027.727 F applicable aux chapitres suivants:

Chapitre 101 (art. 1er)	87.868
Chapitre 101 (art. 3)	2.330.635
Chapitre 102	62.855
Chapitre 103 (art. 1er)	500
Chapitre 103 (art. 2)	1.200
Chapitre 111	239.871
Chapitre 112	15.722
Chapitre 308 (art. 1er)	197.516
Chapitre 409	91.700

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 6 avril 1948 portant approbation d'une disposition statutaire d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 6 avril 1948, est approuvée la modification apportée au texte de l'article 12 des statuts de l'association des Eclaireurs de France.

Décret du 15 avril 1948 conférant l'honorariat à un directeur de l'administration centrale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des des ministres et du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 139 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Le Rolland, directeur de l'enseignement technique, appelé à d'autres fonctions, est nommé directeur honoraire.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, ministre de l'éducation nationale par intérim,

DANIEL MAYER.

Décret du 15 avril 1948 portant nomination d'un directeur par intérim à l'administration centrale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des des ministres et du ministre de l'éducation nationale,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Buisson, inspecteur général de l'enseignement technique, est chargé, par intérim, de la direction de l'enseignement technique, en remplacement de M. Le Rolland, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, ministre de l'éducation nationale par intérim,

DANIEL MAYER.

Décret du 15 avril 1948 portant nomination d'un professeur titulaire à la faculté des sciences de Paris.

Par décret en date du 15 avril 1948, M. Fortier, maître de conférences de mécanique des fluides à la faculté des sciences de Paris, est nommé professeur titulaire, en remplacement de M. Foch, nommé dans une autre chaire.

Faculté des sciences de Paris.

Par arrêté du 15 avril 1948:

M. Le Rolland, professeur hors cadres des facultés des sciences des départements, directeur de l'enseignement technique, est nommé maître de conférences de mécanique des fluides à la faculté des sciences de Paris, en remplacement de M. Fortier, appelé à d'autres fonctions.

Cette mesure prendra effet à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

M. Le Rolland recevra le traitement de la dernière classe des maîtres de conférences du cadre de Paris, augmenté de l'indemnité compensatrice entre ce traitement et celui qu'il percevait en qualité de directeur de l'enseignement technique (375.000 F).

Création d'un comité permanent d'études et de coordination pour toutes les questions se rapportant à la formation professionnelle des jeunes et des adultes.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de l'éducation nationale

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé un comité permanent d'études et de coordination pour toutes les questions se rapportant à la formation professionnelle des jeunes et des adultes entre le ministère du travail et le ministre de l'éducation nationale.

Art. 2. — Ce comité comprend:

Trois représentants du ministre du travail et de la sécurité sociale;

Trois représentants du ministre de l'éducation nationale ressortissant à l'enseignement technique.

Il se réunit au moins une fois par mois.

Art. 3. — Ce comité a pour mission:

A. — D'établir la liste et la définition des métiers et spécialités.

B. — De soumettre au comité interministériel de la formation professionnelle de l'Etat des besoins immédiats et futurs de main-d'œuvre de l'économie de l'Union française et la répartition des effectifs à former dans chaque profession.

C. — De coordonner la mise en œuvre des moyens respectifs des deux administrations, notamment sur les points suivants:

Création des organismes de formation professionnelle accélérée et de promotion ouvrière;

Utilisation des établissements de formation;

Contacts locaux entre les représentants du travail et de l'enseignement technique;

Programmes et règlements;

Examens et diplômes;

Méthodes de sélection et de formation du personnel enseignant.

D. — D'étudier les mesures propres à assurer le meilleur placement des apprentis et des stagiaires formés dans les divers établissements de formation professionnelle.

Art. 4. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, ministre de l'éducation nationale par intérim,

DANIEL MAYER.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

DANIEL MAYER.

Création de cours de perfectionnement.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique,

Vu la loi du 25 juillet 1919,

Arrête :

Art. 1er. — Il peut être créé dans le cadre du titre IV de la loi du 25 juillet 1919 des cours de perfectionnement conduisant à la promotion ouvrière.

Ces cours de perfectionnement ont pour but de donner, quelle que soit la fonction ou la formation antérieures la possibilité de s'élever dans la hiérarchie professionnelle par l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques indispensables.

Art. 2. — Ces cours s'adressent :

Aux employés;

Aux manœuvres et ouvriers spécialisés, en vue de la préparation d'un certificat d'aptitude professionnelle;

Aux ouvriers professionnels pour leur permettre d'acquérir la pleine possession de leur métier et les préparer aux postes de maîtrise et aux emplois de techniciens;

Aux techniciens et agents de maîtrise;

Aux maîtres artisans et compagnons des entreprises artisanales.

Ils ont lieu en dehors des heures de travail et leur fréquentation n'entraîne aucune rémunération.

Ils comportent pour chaque section un enseignement théorique minimum de cent heures par an et un enseignement pratique.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

ANDRÉ MORICE.

Création de commissions nationales professionnelles consultatives.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique,

Vu le décret n° 47-2413 du 31 décembre 1947 portant délégation d'attribution au sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique,

Arrête :

Art. 1er. — Les arrêtés des 29 novembre 1946, 6 mars, 19 avril, 29 mai, 27 juin, 19 juillet, 20 août, 9 septembre, 24 novembre, 27 novembre, 28 novembre 1947 portant création de commissions consultatives nationales d'apprentissage sont rapportés.

Art. 2. — Il sera institué, pour chaque groupe d'activités professionnelles possédant un caractère d'homogénéité, une commission nationale professionnelle consultative.

Art. 3. — Chaque commission nationale professionnelle comprend :

1° Huit représentants des pouvoirs publics et, le cas échéant, des directions des sociétés nationales ou entreprises nationalisées, dont moitié désignés par les ministres de l'éducation nationale et du travail et de la sécurité sociale et moitié par les ministres intéressés.

Cette représentation comprendra au moins un directeur d'établissement public;

2° Huit représentants des employeurs, des artisans, dont au moins un directeur d'établissement privé de formation professionnelle.

Les représentants des employeurs et des artisans sont proposés par leurs organisations syndicales nationales;

3° Huit représentants des salariés, dont deux ingénieurs ou cadres administratifs ou commerciaux de même rang, deux agents de maîtrise ou assimilés et quatre ouvriers et employés proposés par leurs organisations syndicales nationales.

En outre, siégeront à la commission nationale professionnelle :

Trois représentants du personnel enseignant proposés par leurs organisations nationales;

Deux représentants des parents d'élèves proposés par leurs associations régulièrement déclarées.

Art. 4. — Les commissions élisent chaque année leur président, alternativement choisi parmi les représentants des employeurs et les représentants des salariés. La première présidence sera déterminée par le sort.

Un fonctionnaire du sous-secrétariat d'Etat à l'enseignement technique agréé par les commissions en assurera le secrétariat.

Art. 5. — Chaque commission nationale professionnelle :

1° Etablit la liste des métiers qualifiés exercés dans les entreprises qu'elle représente et la liste des spécialités qui en découlent; définit le niveau des essais professionnels servant à classer les ouvriers;

2° Elabore les programmes types d'apprentissage, de perfectionnement et de reclassement;

3° Etablit les règlements applicables à chaque type de formation;

4° Prépare les programmes et règlements des examens sanctionnant chaque type de formation;

5° Détermine le coût moyen individuel des divers types de formation dans les métiers de son ressort.

Art. 6. — Chaque commission propose un plan de formation pour les activités de son ressort, dresse l'inventaire de ses moyens et, par une revision annuelle de la carte scolaire, fait apparaître les besoins locaux.

Art. 7. — Chaque commission peut créer des sous-commissions constituées d'après les règles fixées à l'article 3 pour l'étude des questions particulières à certaines activités comprises dans le groupe.

Art. 8. — Les nominations des membres des commissions et des sous-commissions interviennent par arrêté du sous-escrétaire d'Etat à l'enseignement technique, contresigné par le ministre du travail et de la sécurité sociale et les ministres intéressés. Elles sont renouvelables tous les deux ans.

Art. 9. — Les fonctions de membres de commissions nationales professionnelles sont gratuites. Toutefois, elles peuvent donner lieu à payement d'indemnité pour frais de déplacement et perte de salaire.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

ANDRÉ MORICE.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 13 avril 1948 :

M. André (Robert), administrateur adjoint à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale à compter du 1er septembre 1947, bénéficiant d'une ancienneté de 6 ans 1 mois 25 jours valable pour l'avancement (4 ans 6 mois 25 jours de services militaires et assimilés, 1 an 6 mois de services civils), est reclassé à compter de la même date au 3e échelon des administrateurs civils de 3e classe avec une ancienneté à valoir de 1 an 1 mois 25 jours.

M. Corlieu (Georges), administrateur adjoint à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale à compter du 1er septembre 1947, bénéficiant d'une ancienneté de 7 ans 4 mois 16 jours valable pour l'avancement (5 ans 10 mois 16 jours de services militaires, 1 an 6 mois de services civils), est reclassé à compter de la même date au 3e échelon des administrateurs de 3e classe avec une ancienneté à valoir de 2 ans 4 mois 16 jours.

M. Pernot (Jean), administrateur adjoint à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale à compter du 1er septembre 1947, bénéficiant d'une ancienneté de 9 ans 3 mois 24 jours valable pour l'avancement (7 ans 9 mois 24 jours de services militaires, 1 an 6 mois de services civils), est reclassé à compter de la même date au 3e échelon des administrateurs civils de 3e classe avec une ancienneté à valoir de 1 ans 3 mois 24 jours.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, Mme Pinkerton, née Mariani (Denise), administrateur de 3e classe, 1er échelon, à l'administration centrale, est maintenue, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles pour une période de trois mois, du 1er janvier au 31 mars 1948.

Dans cette position l'intéressée ne reçoit aucun traitement et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, Mme Devouge, née Sudre (Denise), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon) à l'administration centrale, est placée, sur sa demande, en disponibilité pour charges de famille pour une période de cinq mois dix-huit jours, du 1er novembre 1947 au 18 avril 1948.

Dans cette position l'intéressée ne reçoit aucun traitement et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Par arrêté en date du 9 février 1948, M. Debroise (Louis), administrateur civil de 3e classe (2e échelon), au ministère de l'éducation nationale, est rayé des cadres de l'administration centrale.

Direction des musées.

Par arrêté du 1er avril 1948, M. Camille Viguier a été nommé conservateur du musée de Toulon.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, Mlle Allmen (Marie-Henriette-Raymonde), professeur adjoint à l'école normale supérieure de l'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses, est détachée auprès du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 1948.

Muséum national d'histoire naturelle.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, M. Furon (Raymond), docteur ès sciences, sous-directeur de laboratoire au Muséum national d'histoire naturelle, est incorporé, en qualité d'assistant, dans les cadres dudit établissement, à compter du 1er octobre 1922, et détaché rétroactivement auprès des ministères des affaires étrangères et de la France d'outre-mer depuis la date susindiquée du 1er octobre 1922 jusqu'au 31 juillet 1942 inclus.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 48-678 du 12 avril 1948 fixant la date de convocation des collèges électoraux pour les élections à l'assemblée municipale de Chandernagor (établissements français dans l'Inde).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 12 mars 1880 sur les municipalités de l'Inde française et les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret du 7 novembre 1947 abrogeant le décret n° 47-1245 du 30 juin 1947 et portant création de la ville libre de Chandernagor,

Décrète:

Art. 1er. — La date de convocation des collèges électoraux pour les élections à l'assemblée municipale de Chandernagor (établissements français dans l'Inde) est fixée au 16 mai 1948 pour le premier tour de scrutin et au *23 mai 1948 pour le second* tour, s'il y a lieu.

Art. 2. — Les élections se feront sur les listes électorales les plus récentes, closes avant le 10 mai 1948 et dressées conformément à l'article 4 du décret du 7 novembre 1947 précité.

Seront admis au vote, quoique non inscrits sur les listes électorales, les électeurs et électrices porteurs d'une décision du juge de paix ordonnant leur inscription ou d'un arrêt de la cour de cassation annulant un jugement qui aurait prononcé leur radiation.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, ainsi qu'au *Journal officiel* des établissements français dans l'Inde et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 12 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Administrateurs des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 avril 1948, M. Mauny (Raymond), administrateur adjoint de 2e classe des colonies, est placé, sur sa demande, pendant une année, à compter du 15 octobre 1947, dans la position de service détaché auprès de l'Institut français d'Afrique noire.

Administration générale des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 avril 1948, M. Hemont (Jean-Léon), sous-chef de bureau de 1re classe d'administration générale des colonies, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour une période de deux ans, à compter du 15 mars 1948.

Administration coloniale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1948, est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Labbe (Jacques), stagiaire de l'administration coloniale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1948, est acceptée, pour compter du 15 avril 1948, la démission de son emploi offerte par M. Sauvage (Jean-Marie), stagiaire à l'administration coloniale.

Agriculture aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 avril 1948:

I. — A été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Mallerre (Jean), ingénieur adjoint stagiaire des services de l'agriculture aux colonies.

II. — M. Mallerre (Jean), qui s'était engagé à servir pendant dix ans dans les territoires d'outre-mer, a été tenu de rembourser à l'administration coloniale toutes les sommes que celle-ci a dépensée pour son compte.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1948, M. Tran Van Nhieu (Jean), ingénieur de l'école supérieure d'agriculture et de sylviculture d'Indochine (section française), a été nommé, pour compter du 1er octobre 1947, ingénieur adjoint stagiaire des services de l'agriculture aux colonies.

Chemins de fer coloniaux.

Rectificatif au *Journal officiel du 1er avril* 1948: page 3145, 2e ligne, au lieu de: « Muller (Jean), Indochine, Ingénieur, II, 4, 31 décembre 1946, 4 mois, 2 m. 14 j. », lire: « Muller (Jean), Indochine, Ingénieur, II, 4, 31 décembre 1946, 4 mois, 2 m. 14 j. ».

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 14 avril 1948 portant admission à la retraite d'un ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

Par décret en date du 14 avril 1948, M. Thier (Charles), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application de l'article 8 (§ 1er) de la loi du 14 avril 1924, de l'article 10 de la loi du 13 février 1946 et de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 (soixante et un ans d'âge, trente-sept ans de services).

Cette dispositions prendra effet au 19 juillet 1948.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, M. Dalion (Georges), adjoint technique des ponts et chaussées de 2e classe, attaché dans le département de Seine-et-Oise, au service ordinaire, est mis, sur sa demande, à la disposition du préfet de Seine-et-Oise, en vue d'occuper un emploi d'agent contractuel au service départemental de l'assainissement.

L'intéressé est mis en service détaché pour cinq ans à compter du 1er février 1948.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Modification des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 11 septembre 1947 portant institution d'une régie d'avances à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 91 du décret du 31 mars 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 11 septembre 1947 portant institution d'une régie d'avances au ministère du travail et de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 3 de l'arrêté du 11 septembre 1947 susvisé sont modifiées comme suit:

« Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 3.000 F ».

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale et *le directeur* de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en *ce qui le concerne*, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* et prendra effet *à compter du 1er octobre 1947.*

Fait à Paris, le 18 février 1948.

Le ministre du travail
et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et *par autorisation:*
Le directeur du cabinet,
FERNAND RAMSON.

Le ministre des finances
et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DE SAVOIE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 24 mars 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Caisse de secours des cartonneries de la Rochette, n° 54-114, à Laneuville-devant-Nancy, avec la société mutualiste dite Société mutualiste des cartonneries de la Rochette, n° 73-170, à la Rochette.

DÉPARTEMENT DES LANDES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 avril 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Sainte-Clotilde, n° 40-151, à Roquefort, avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Saint-Pierre et Saint-Vincent de Paul, n° 40-97, à Roquefort.

Répartition de la durée hebdomadaire du travail dans les pharmacies vendant au détail du département de la Seine.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu les articles 6 et 7 du livre II du code du travail, modifiés par la loi du 21 juin 1936 instituant la semaine de quarante heures;

Vu le décret du 19 mai 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les pharmacies vendant au détail et, notamment, l'article 2 (§ 2);

Vu l'accord intervenu entre, d'une part, le comité intersyndical des pharmaciens de la Seine et, d'autre part, le syndicat général des préparateurs et employés en pharmacie de la région parisienne, en vue de compléter l'article 23 de la convention collective du 20 juillet 1939;

Vu l'avis du ministre de la santé publique et de la population,

Arrête:

Art. 1er. — Dans les pharmacies vendant au détail du département de la Seine, la durée hebdomadaire du travail devra être répartie inégalement entre les jours ouvrables de la semaine, afin de permettre le repos collectif du personnel le lundi matin. Toutefois, par accords locaux, le repos pourra être fixé au samedi après-midi au lieu du lundi matin.

Conformément aux dispositions de l'accord précité, un service de garde analogue à celui du dimanche sera également assuré pendant cette demi-journée de repos.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur quinze jours après sa publication au *Journal officiel*.

Art. 3. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 avril 1948.

Le ministre du travail
et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Mutualité.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 avril 1948, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

SEINE

Société nationale de la mutualité française, n° 75-1160, à Paris, 40, boulevard Malesherbes.

Mutuelle Ollier, n° 75-4161, 9, rue Francis-de-Pressensé, à Puteaux (Seine).

Société mutualiste des anciens prisonniers de guerre des stalags X, n° 75-4163, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9e).

Fonds de prévoyance et caisses de retraites.

Par arrêté du 7 avril 1948, le fonds de prévoyance des employés de la caisse d'épargne et de prévoyance de Pithiviers (Loiret) a été autorisé à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 10 avril 1948, la caisse des retraites et de prévoyance du personnel de la caisse d'épargne de Valence, 1, place Aristide-Briand, à Valence (Drôme), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Union nationale des caisses d'allocations familiales.

Par arrêté en date du 8 avril 1948, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'Union nationale des caisses d'allocations familiales (U. N. C. A. F.).

Principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières plastiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 avril 1948:

Page 3260, 1re colonne, article 2, paragraphe 2e, au lieu de: « le mouvement du protecteur sera solidaire de l'avance de la bûche », lire: « le mouvement du protecteur sera solidaire de l'avance de la bûche »; 1re colonne, article 4, paragraphe 3e, au lieu de: « Pour éviter le rejet de la pièce, les scies circulaires à table de type commune seront munies d'un couteau diviseur », lire: « Pour éviter le rejet de la pièce, les scies circulaires à table de type commun seront munies d'un couteau diviseur »; 3e colonne, article 9, 5e alinéa, au lieu de: « Avant l'expiration des décisions d'homologation provisoire, les bénéficiaires de ces dispositions », lire: « Avant l'expiration des décisions d'homologation provisoire, les bénéficiaires de ces décisions »; article 10, au lieu de: « L'interdiction de vente ou de location prévue par l'article 660 du livre II du code du travail », lire: « L'interdiction de vente ou de location prévue par l'article 66 c du livre II du code du travail ».

Page 3261, *Principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler*, 1re colonne, Montage de la meule, paragraphe *a*, lire: « Les dimensions des flasques ne pourront être inférieures aux dimensions prescrites par le code français de sécurité pour l'emploi des meules »; 2e colonne, article 5, paragraphe 4e, au lieu de: « en vue d'une mise à la terre », lire: « en vue d'une mise à la terre éventuelle »; article 9, supprimer les mots: « pour le travail des métaux » dans la phrase: « qui vaudra autorisation de mettre en vente ou en location des machines à meuler pour le travail des métaux »; article 11, au lieu de: « L'interdiction de vente ou de location prévue par l'article 660 du livre II du code du travail », lire: « L'interdiction de vente ou de location prévue par l'article 66 c du livre II du code du travail ».

Page 3262, 1re colonne, article 3, paragraphes 3e et 4e, au lieu de: « charriot », lire: « chariot ».

Administrateurs civils du ministère du travail et de la sécurité sociale en service au gouvernement général de l'Algérie.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE POUR L'ANNÉE 1947

Administrateurs civils de 1re classe proposés pour être promus à la classe exceptionnelle au 1er janvier 1947.

MM. Selnet, Bingisser.

Administrateurs civils de 2e classe proposés pour être promus à la 1re classe au 1er janvier 1947.

M. Slez.

Administrateurs civils de 3e classe proposés pour être promus à la 2e classe au 1er janvier 1947.

MM. Lygrisse, Jourda.

Administrateurs adjoints et assistants administrateurs proposés pour être promus à la 3e classe au 1er janvier 1947.

MM. Tagliana, Cazeaux.

Paris, le 13 avril 1948.

Pour le président du conseil des ministres
et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre du travail
et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, les administrateurs civils du ministère du travail et de la sécurité sociale en service au gouvernement de l'Algérie, ci-après désignés, sont promus à la classe immédiatement supérieure et nommés:

Administrateurs civils de classe exceptionnelle

MM. Selnet, Bingisser.

Administrateurs civils de 1re classe
(1er échelon).

M. Slez.

Administrateurs civils de 2e classe
(1er échelon).

MM. Lygrisse, Jourda.

Administrateurs civils de 3e classe
(1er échelon).

MM. Tagliana, Cazeaux.

Médailles d'honneur du travail.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu les décrets des 9 août 1913, 31 janvier, 16 mars et 4 avril 1914, 21 décembre 1921 et 2 mai 1928 instituant des médailles d'honneur du travail,

Arrête:

Article unique. — La médaille d'honneur du travail est accordée aux personnes ci-après désignées:

AIN

Médaille de vermeil.

M. Donguy (Léon-Hippolyte); 47 ans de services en l'étude de Me Foray, notaire à Montrevel. *Mutualiste depuis plus de 20 ans.*

M. Fromont (Marie-Joseph); 53 ans de services à l'Institution Saint-Jean-Marie Vianney, à Meximieux;

AISNE

Médaille d'argent.

M. Cochet (Alexis-Gustave); 35 ans de services en l'étude de Me Blot, notaire à la Fère.

Mlle Duperrier (Berthe-Georgette); 33 ans de services aux hospices civils de Laon, à Laon.

Mlle Goret (Augusta-Juliette); 34 ans de services chez M. Faroux, agriculteur à Origny-en-Thiérache.

Mme Henry, née Delerie (Berthe-Jeanne); 36 ans de services à la caisse d'épargne de Château-Thierry, à Château-Thierry.

Mlle Ollier (Marie-Louise); 31 ans de services à l'hospice civil de Laon, à Laon.

ALLIER

Médaille d'argent.

Mlle Le Loannec (Alberte-Anne-Marie); 30 ans de services chez Mme Caillat à Moulins.

Mme Pinet, née Vivier; 36 ans de services chez Mme Bressol-Lachaume à Saint-Didier en Rollat.

ALPES-MARITIMES

Médaille d'argent.

M. Borgogno (Jean-Antoine); 33 ans de services aux hospices civils de la ville de Nice, à Nice.

M. Camous (Antoine-Théésius-Albert); 35 ans de service chez Me Seassai, notaire à Nice.

Mlle Costamagna (Angèle-Marguerite); 40 ans de services à l'hôpital Pasteur à Nice.

Mlle Delord (Louise-Amélie); 40 ans de services chez Mme veuve Janique à Nice.

Mme Manfucci, née Chevillard (Suzanne-Marie); 32 ans de services aux hospices civils de la ville de Nice, à Nice.

Mme Zunino, née Scatola (Constantine-Marie); 34 ans de services chez Mme veuve Hastier à Nice.

ARDECHE

Médaille d'argent.

Mlle Roume (Louise); 40 ans de services chez M. et Mme Guérin à Aubenas.

ARDENNES

Médaille de vermeil.

Mlle Loupot (Hortense); 54 ans de services chez M. Henri Turquais, industriel à Raucourt.

ARIEGE

Médaille d'argent.

Mme Carrère, née Fous (Madeleine-Angèle); 33 ans de services chez M. Ourgaud (Emile) à Vernet.

Mlle Geraud (Cécile-Marie-Rosalie); 35 ans de services chez Mme veuve Gabarrou à Lavelanet.

AUBE

Médaille d'argent.

Mlle Pallix (Berthe); 40 ans de services dans la famille Frichet à Bar-sur-Aube.

AUDE

Médaille d'argent.

Mlle Claret (Rose-Marie); 31 ans de services chez Mme veuve Camp à Narbonne.

Mlle Dardie (Marie-Anna); 30 ans de services chez M. Pares (Henri), viticulteur à Ginestas.

BELFORT (TERRITOIRE DE)

Médaille d'argent.

Mlle Simonin (Marie-Louise); 30 ans de services chez Mlle Colard à Delle.

BOUCHES-DU-RHONE

Médaille d'argent.

M. Cadiou (Georges-Frédéric); 38 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

M. Court (Albert-Jean-Marie); 31 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

M. Dieuzaide (Jules-Marius); 40 ans de services à l'école d'ingénieurs de Marseille, à Marseille.

M. Durbesson (Alfred); 32 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

Mlle Gambotti (Lucie-Françoise); 32 ans de services chez M. Ruffier à Saint-Just.

Mme Jaille, née Monge (Marie-Angèle); 30 ans de services chez M. Grue-Muris, entrepreneur à Marseille.

M. Jaille (Henri-Auguste); 30 ans de services chez M. Grue-Muris, entrepreneur à Marseille.

M. Le Biez (Albert-Joseph-Jules); 40 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

M. Mazel (René-Gabriel-Claudius); 34 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

M. Montepagango (Antoine); 37 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

M. Mouret (Auguste-Marius); 33 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

M. Moulte (Gustave-Gabriel); 39 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

M. Quilichini (Paul-François-Marie); 35 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

M. Reynaud (Charles-Marie-Paul); 33 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

M. Reynaud (Henri-Frédéric); 33 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

M. Sicard (Jean-Marie-Désiré); 35 ans de services à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Marseille.

CALVADOS

Médaille de vermeil.

M. Mallet (Jean); 50 ans de services chez M. Desouches (Maxime) à Houlgate.

Médaille d'argent.

Mme Brion, née Garnier (Ernestine-Julie); 33 ans de services dans la famille Le Baron-Dutacq à Corbon.

Mme Moraud, née Ménard (Irma); 39 ans de services dans la famille Montagné à Vire.

M. Payen (Auguste-François); 41 ans de services chez le docteur Couppy à Vire.

Mme Tanquerel, née Lepoil (Adolphine-Marie-Amélie); 31 ans de services chez M. Le Chevallier (Paul), docteur des établissements Drouet et Lechevallier à Caen.

CHARENTE

Médaille d'argent.

Mlle Bonnefond (Madeleine); 40 ans de services chez Mme veuve Villard à Saint-Yrieix.

Mme Blais, née Boulesteix (Augustine); 34 ans de services chez M. et Mme Drounau à Cognac.

Mlle Franchineau (Delphine); 47 ans de services chez Mme veuve Girault à la Clef-d'Or-de-Dignac.

Mme Laforge (Marie); 32 ans de services dans la famille Alloncle à Benest.

CHARENTE-MARITIME

Médaille de vermeil.

Mme Tapon, née Dauphin (Marie); 79 ans de services à Echillais.

CHER

Médaille d'argent.

Mlle Aufragne (Lucie-Marie); 32 ans de services chez M. Ernest Guignard à Saint-Amand.

M. Duperat (Gaspard-Eugène); 34 ans de services dans la famille Carpentier-Gindre à Laverdines par Nérondes.

Mme Duperat, née Martinat (Anne); 31 ans de services dans la famille Carpentier-Gindre à Laverdines par Nérondes.

CORREZE

Médaille de vermeil.

M. Chassagnoux (Antoine); 46 ans de services en l'étude de Me Saint-Marcoux, notaire à Eygurande. A fait des versements supplémentaires pour majorer sa pension de retraite.

COTE-D'OR

Médaille d'argent.

Mlle Chevillot (Clarisse); 41 ans de services chez M. le docteur Baron, à Nolay.

Mlle Druoton (Marie); 35 ans de services à l'hôpital d'Auxonne, à Auxonne.

Mme Guenot (Claudine); 37 ans de services chez Mme veuve Mireq et chez Mme Loffage à Arnay-le-Duc.

Mme Joly (Valérie); 33 ans de services chez Mme veuve Peyron-Castille, à Dijon.

Mme Millard, née Boudras (Hélène); 32 ans au service de la famille d'Autume, à Mirebeau-sur-Bèze.

COTES-DU-NORD

Médaille de vermeil.

Mlle Le Clech (Marie); 50 ans de services chez M. Donguy, à Saint-Brieuc.

Médaille d'argent.

Mlle Dechalus (Madeleine-Andrée-Marie); 30 ans de services en l'étude de Me Salomon, notaire à Dinan.

Mme Le Clech (Marie); 30 ans de services chez M. Donguy, à Saint-Brieuc.

DOUBS

Médaille de vermeil.

M. Mesnier (Stéphane); 66 ans de services dans la famille Fernerey, à Flangebauche.

DROME

Médaille d'argent.

Mlle Ambard (Délicle); 34 ans de services chez M Lefebvre, à Montélimar.

M. Douillet (Rémy-Régis); 35 ans de services à la caisse d'épargne de Valence, à Valence.

Mlle Douzet (Lucie-Jeanne); 30 ans de services chez Mme veuve Vinay, à Valence.

Mlle Laquet (Berthe-Hélène); 30 ans de services chez Mlle Teyssier, à Valence.

Mme Pélisson, née Pérel (Léonie-Marie); 30 ans de services dans la famille Lacour, à Valence.

EURE

Médaille d'argent.

Mlle Riclin (Louise); 30 ans de services chez Mme Poupion, à Saint-Lubin-Louviers.

EURE-ET-LOIR

Médaille d'argent.

Mme François, née Lorin (Pauline-Ernestine); 43 ans de services dans la famille Ferrand, à Saint-Georges-sur-Eure.

M. Guillois (Théodore-Auguste); 46 ans de services chez M. Pierre Pénin de la Raudière, château de Villebon, par Courville-sur-Eure.

M. Mathieu (Léon); 37 ans de services chez M. Pierre Lefébure, à Boissy-les-Perche.

M. Noestokel (Jean); 34 ans de services chez M. Pierre Lefébure, à Boissy-les-Perche.

FINISTERE

Médaille de vermeil.

Mlle Raphalen (Marie-Anne); 50 ans de services dans la famille Nicolas, à Pont-l'Arbre.

Médaille d'argent.

Mme Guedez, née Le Page (Marie-Jeanne); 37 ans de services dans la famille Henri Dupon, à Valenciennes, à Plonevez-Poizay.

Mme Le Bars, née Sparfel (Olive); 41 ans de services à la caisse d'épargne de Brest, à Lesneven

M. Maze (Jean-Marie); 33 ans de services à la caisse d'épargne de Brest, à Brest.

M. Riolaen (François); 33 ans de services au collège de garçons de Morlaix, à Morlaix.

Mme Ropars, née Lautrou (Françoise); 36 ans de services au collège de garçons de Morlaix, à Morlaix.

GARD

Médaille d'argent.

Mlle Gibert (Marie-Louise); 41 ans de services chez Mme veuve Quet, à Salles-du-Gardon.

GARONNE (HAUTE-)

Médaille d'argent.

M. Bouffartigue (François); 33 ans de services chez Mme Daroux, à Toulouse.

Mlle Carrie (Catherine-Maria); 47 ans de services chez Mme Mouret (Henri), à Toulouse.

Mlle Duprat (Anna) ; 38 ans de services dans la famille Manuel, à Toulouse.

Mlle Jean-Antoine (Bernadette) ; 37 ans de services chez M. Jules Beaufils, à Toulouse.

GERS

Médaille d'argent.

Mme Mesples, née Boyer (Jeanne) ; 30 ans de services chez M. d'Ythurbide, à Auch.

GIRONDE

Médaille de vermeil.

Mme Lhuillier, née Arnaud (Marie) ; 53 ans de services chez M. Boye (Georges), à Galcon.

Mlle Terrade (Marie) ; 50 ans de services chez Mlle Madeleine Chateau, à Baurech.

Mme Valette, née Meynaud (Marie) ; 50 ans de services à la maison de santé du Castel d'Andorte, le Bouscat.

Médaille d'argent.

Mlle Arnaud (Jeanne-Valentine) ; 39 ans de services chez M. P. Labourdette, à Saint-Seurin-de-Bourg.

Mlle Beausseron (Marie) ; 37 ans de services chez Mlle Bethèze, à Bordeaux.

M. Berteau (Louis-Denis) ; 33 ans de services en l'étude de Me Calvet, notaire à Blaye.

Mlle Boulestin (Marie) ; 34 ans de services chez Mme Méricat, le Bouscat.

Mme Moreau, née Vergnes (Maria) ; 42 ans de services à la maison de santé du Castel d'Andorte, le Bouscat.

Mlle Bourdarias (Marie-Léonarde) ; 47 ans de services chez Mme Maydieu, à Bordeaux.

Mlle Dupouy (Marie-Madeleine) ; 36 ans de services chez Mme P. Maydieu, à Bordeaux.

Mlle Lacrotte (Anne) ; 41 ans de services dans la famille Lavergne, à Bazas.

Mlle Lavaud (Léonie-Rose) ; 30 ans de services chez Mme Varaillon, à Libourne.

Mlle Pan (Marie-Jeanne) ; 35 ans de services chez M. Houlard (Camille), à Bordeaux.

Mlle Rancinan (Marie) ; 30 ans de services dans la famille de Bouilhac, à Bordeaux.

Mlle Ranouil (Yvonne) ; 36 ans de services chez Mme veuve Landreau, à Cubzac-les-Ponts.

M. Sansonnet (Pierre) ; 34 ans de services dans la famille Albert Dumas, à Arcachon.

Mme Sansonnet, née Pascaud (Marie) ; 34 ans de services dans la famille Albert Dumas, à Arcachon.

HERAULT

Médaille de vermeil.

Mlle Arnaud (Joséphine) ; 62 ans de services dans la famille Galavielle, à Montpellier.

Médaille d'argent.

Mlle Tourel (Irma-Eulalie) ; 40 ans de services dans la famille Challies, à Florensac.

ILLE-ET-VILAINE

Médaille de vermeil.

M. Audouy (Gustave) ; 50 ans de services en l'étude de Me Malapert, avoué près le tribunal civil de Rennes, à Rennes.

Mlle Luel (Marie-Joseph) ; 56 ans de services dans la famille Brager de la Ville Moysan, à Rennes.

Médaille d'argent.

Mlle Fouché (Victorine) ; 38 ans de services dans la famille Miette, à Cancale.

Mlle Leroy (Julie-Adélaïde) ; 37 ans de services dans la famille Despas, à Rennes.

Mme Oiseaux, née Bourges (Fernande) ; 30 ans de services en l'étude de Me George Prodhomme, avoué près le tribunal civil de Rennes, à Rennes.

M. Ruello (Louis-Victor) ; 36 ans de services en l'étude de Me Fauvel, avoué près le tribunal civil de Rennes, à Rennes.

Mlle Touzé (Marie-Jeanne) ; 40 ans de services chez Mme Derouet, à Rennes.

INDRE

Médaille d'argent.

Mme Bricheteau, née Fonteneau (Charlotte) ; 36 ans de services chez M. et Mme de Fontarce, orphelinat Blanche de Fontarce, à Châteauroux.

Mme Cochet, née Marcel (Marguerite-Léontine-Marie) ; 42 ans de services chez Mme Robert Balsan, à Châteauroux.

Mme Jourdain, née Michaud (Marguerite-Madeleine), 32 ans de services chez Mme Robert Balsan, à Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

Médaille de vermeil.

Mlle Havard (Alphonsine) ; 72 ans de services dans la famille Rouxel-Chardon, à Mettray.

Médaille d'argent.

M. Auger (Pierre) ; 28 ans de services à la caisse d'épargne de Chinon, succursale de Langeais, à Langeais. Mutualiste depuis plus de 37 ans.

Mlle Fruitier (Marcelle) ; 40 ans de services dans la famille A. Salmon, à Rochecorbon.

Mlle Havard (Alphonsine) ; 30 ans de services dans la famille Rouxel-Chardon, à Mettray.

Mlle Leguay (Marie-Louise) ; 37 ans de services dans la famille Plisson, à Villeperdue.

Mlle Lusseau (Joséphine), 41 ans de services chez M. Filleteau, à Tours.

JURA

Médaille d'argent.

Mlle Robert (Marie-Augustine) ; 30 ans de services dans la famille du docteur Dayet, à Cramans.

LANDES

Médaille d'argent.

Mme Garbage, née Mendibourre (Marie) ; 40 ans de services chez Mme Capdeville-Delchart, à Saint-Sever-sur-Adour.

LOIR-ET-CHER

Médaille d'argent.

Mlle Breton (Maria) ; 34 ans de services chez Mme veuve Gabriel Coret, à Lamotte-Beuvron.

M. Couton (Louis) ; 46 ans de services dans la famille Pinault, à Sambin.

LOIRE

Médaille d'argent.

Mlle Baudet (Anne) ; 30 ans de services chez Mme veuve Suchail, à Saint-Etienne.

M. Fetinet (Etienne) ; 35 ans de services en l'étude de Me Jourda de Vaux de Chabanolle, notaire, à Feurs.

Mlle Planche (Antonia-Francine) ; 35 ans de services chez M. Pausier, à Saint-Etienne.

Mlle Serre (Marie) ; 31 ans de services chez Mme veuve Dodat, à Saint-Etienne.

LOIRE-INFERIEURE

Médaille de vermeil.

Mlle Brisson (Marie-Aimée) ; 60 ans de services dans la famille du docteur Mirallie, à Nantes.

Médaille d'argent.

Mlle Brisson (Marie-Aimée) ; 60 ans de services dans la famille du docteur Mirallie, à Nantes.

Mlle Preneau (Marguerite-Marie-Henriette) ; 33 ans de services chez Mme Grimaud-Lecesne, à Nantes.

LOIRET

Médaille d'argent.

M. Poignard (Etienne-Louis) ; 34 ans de services chez M. Lecureur, à Artenay.

Mme Poignard, née Popot (Emérance-Georgette-Maria) ; 32 ans de services chez M. Lecureur, à Artenay.

MAINE-ET-LOIRE

Médaille d'argent.

M. Chemineau (Auguste-Jean-Joseph) ; 37 ans de services dans la famille Lory, à Saint-Georges-sur-Loire

Mme Doisneau, née Allory (Augustine-Marie) ; 47 ans de services dans la maison Touchais, à Noyant.

Mlle Duchêne (Elise-Anna) ; 43 ans de services chez M. Martin, à Vauchrétien.

Mlle Dugast (Jeanne) ; 46 ans de services dans la famille Rabjeau, à Cholet.

Mlle Gourdon (Joséphine) ; 39 ans de services chez M. Papin, à Malevriers.

Mlle Landais (Marie-Louise) ; 30 ans de services chez Mme Poisson, à Angers.

MANCHE

Médaille de vermeil.

M. Picot (Alexandre-Frédéric-Hippolyte) ; 40 ans de services à la caisse d'épargne de Cherbourg. Mutualiste depuis plus de 20 ans.

MARNE

Médaille d'argent.

Mlle Bignet (Marcelle-Juliette) ; 30 ans de services chez Me Renault, notaire honoraire, à Sompuis.

Mlle Toubance (Gabrielle) ; 30 ans de services chez Mme Maubeche-Gamet, à Epernay.

MARNE (HAUTE-)

Médaille d'argent.

Mlle Denizet (Angèle-Marie-Octavie) ; 39 ans de services chez Mme Bonnette, à Joinville.

MAYENNE

Médaille d'argent.

Mlle Lavandier (Marie-Louise) ; 30 ans de services chez Mme Blanchouin à Laval.

Mlle Lelièvre (Marguerite-Mélanie) ; 35 ans de services chez Mme Chevrier à Laval.

Mlle Richard (Marie-Louise) ; 32 ans de services chez M. Pineau à Saint-Denis-d'Anjou.

Mme Rimbault, née Monnier (Marguerite-Marthe-Joséphine) ; 31 ans de services chez Mme Gensse à Saint-Denis-d'Anjou.

M. Rousseau (François-Joseph) ; 43 ans de services chez M. le docteur Chevallier à Ernée.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Médaille d'argent.

Mlle Michel (Marie-Lucie) ; 30 ans de services dans la famille Laferrière à Nancy.

MEUSE

Médaille de vermeil.

M. Lenoble (Charles-Henri) ; 54 ans de services en l'étude de Me Arlaux, notaire à Montmédy.

Médaille d'argent.

Mme Choley, née Mangold (Edwige-Léocadie); 35 ans de services chez M. Garnier à Commercy.

MORBIHAN

Médaille d'argent.

Mlle Pengloan (Rosine-Marguerite-Marie); 38 ans de services chez Mme Miroux au Faouet.

Mlle Rio (Adèle); 31 ans de services chez Mme Dalido à Vannes.

MOSELLE

Médaille de vermeil.

M. Lacroix (Charles); 42 ans de services à la caisse d'épargne de Metz. Mutualiste depuis plus de dix ans.

Médaille d'argent.

M. Nimeskern (Camille-Jean); 21 ans de services à la caisse d'épargne de Metz. Mutualiste depuis plus de dix ans.

NIEVRE

Médaille d'argent.

Mlle Charpy (Catherine); 30 ans de services chez Mlle Grincourt, à Saint-Pierre-le-Moutier.

Mme Moreau, née Malou (Jeanne); 37 ans de services chez Mme Collette, à Nevers.

NORD

Médaille de vermeil.

M. Bulte (Gabriel-Edmond); 36 ans de services en l'étude de Me Treca, notaire à Bavay. Mutualiste depuis plus de dix-huit ans.

Mme Ducheine-Leroy (Zulma-Marie); 53 ans de services chez M. Alfred Lefebvre, à Haubourdin.

Mlle Pinte (Adélaïde), 60 ans de services chez Mlles Leleux, à la Bassée.

M. Soffys (Lucien-Gaston-Alexis), 51 ans de services en l'étude de Me Hoestlandt, notaire à Bergues.

Mlle Verhague (Marie); 52 ans de services chez Mme G. Dubois-Danjou, Armentières.

Médaille d'argent.

Mlle Copin (Marie-Florence); 30 ans de services chez M. Cattiaux, à Cambrai.

Mlle Ducornetz (Louise-Sophie); 45 ans de services chez M. Butrulle, à Tourmignies.

M. François (Léon); 42 ans de services à la caisse d'épargne de Maubeuge, à Maubeuge.

M. Lafitte (Pierre), 31 ans de services au greffe du tribunal civil d'Avesnes, à Avesnelles.

M. Laporte (Henri-Victor), 39 ans de services à la commune d'Eecke, à Eecke.

Mme Loiseau, née Fourdriguier (Bertha); 41 ans de services chez Mme Jules Lhomme, à Avesnelles.

OISE

Médaille de vermeil.

Mlle Martin (Maria-Philomène-Clémence); 53 ans de services chez M. et Mme Petithomme à Beauvais.

Médaille d'argent.

Mlle Martin (Maria-Philomène-Clémence), 53 ans de services chez M. et Mme Petithomme à Beauvais.

ORNE

Médaille d'argent.

M. Semprez (Georges); 35 ans de services chez Mme la comtesse Le Marois à Lonray.

PAS-DE-CALAIS

Médaille de vermeil.

Mlle Langlard (Maria-Eugénie); 53 ans de services chez Mlle Dubus et chez M. Martin à Bapaume.

M. Martin (Emile-Jean-Baptiste); 50 ans de services en l'étude de Me Raymond, notaire à Hesdin.

Médaille d'argent.

Mme Coulombel, née Labrasserie (Alice-Philomène); 44 ans de services chez M. Deutch à Boulogne-sur-Mer.

Mlle Dubois (Marie); 30 ans de services chez Mlle Lucie Bienaimée à Béthune.

Mme Faucher, née Chadelas (Catherine); 35 ans de services chez M. André de la Gorce à Verchocq.

Mlle Langlard (Eugénie-Maria); 53 ans de services chez Mlle Dubus et chez M. Martin à Bapaume.

Mlle Millamont (Marie); 36 ans de services chez M. Robert Smith à Hames-Boucres.

PUY-DE-DOME

Médaille d'argent.

M. Bardet (François); 33 ans de services chez M. Jean de Thoury à Matha, commune de Marcillat.

Mlle Bessède (Marie-Marguerite); 36 ans de services chez Mme Barthelemy Sauzet à Clermont-Ferrand.

Mlle Juge (Germaine-Henriette); 34 ans de services chez M. et Mme Chassignard au Cendre.

M. Oliviero (Marie-Josèphe); 33 ans de services chez Mme Audibert à Bonabry par Orcines.

M. Rivemale (Alphonsine-Germaine-Joséphine); 32 ans de services chez M. Roluro à Clermont-Ferrand.

PYRENEES (BASSES-)

Médaille de vermeil.

Mlle Larrondo (Marie); 50 ans de services chez Mme Pierre Gabe à Oloron-Sainte-Marie

Médaille d'argent.

Mlle Campagne (Jeanne); 49 ans de services chez Mme Perrineau à Pau.

Mlle Larrondo (Marie); 50 ans de services chez Mme Pierre Gabe à Oloron-Sainte-Marie.

Mlle Leuge (Geneviève); 49 ans de services chez Mme Perrineau à Pau.

Mlle Massieux (Hélène); 31 ans de services chez M. Dumaine à Biarritz.

Mme Pucheu (Marie); 31 ans de services chez Mme Manœuvrier à Guéthary.

M. Sige (Jean-Louis); 42 ans de services à la maison d'arrêt de Pau à Pau.

PYRENEES (HAUTES-)

Médaille de vermeil.

M. Perissère (Henri-Justin); 53 ans de services chez M. Soubervielle-Bordère, à Gédre.

Médaille d'argent

Mlle Perez (Jeanne-Isabelle); 30 ans de services chez M. Pères, à Pictat, commune de Barbazan-Débat.

RHIN (BAS-)

Médaille de vermeil.

M. Huck (Aloyse); 58 ans de services en l'étude de Me Faller, notaire à Mutzig

M. Osberger (Charles); 50 ans de services chez Mme Kuhlmann, à Mutzig.

Médaille d'argent

Mlle Bauer (Jeanne-Georgette); 33 ans de services à la caisse d'épargne de Strasbourg, à Strasbourg.

Mlle Bihlmeyer (Jeanne); 46 ans de services chez M. Etienne Muller, à Urmatt.

Mme Christmann, née Ludmann (Emma); 31 ans de services à la caisse primaire de sécurité sociale, à Strasbourg-Neudorf.

M. Dorsi (Auguste); 31 ans de services à la caisse primaire de sécurité sociale, à Strasbourg-Neudorf.

Mme Fernbach, née Donato (Madeleine); 42 ans de services chez Mme Schneider-Gruber, à la Petite-Pierre.

M. Fuchs (Auguste); 42 ans de services à la caisse primaire de sécurité sociale, à Strasbourg-Neudorf.

M. Hofmann (Georges); 32 ans de services à la caisse primaire de sécurité sociale, à Strasbourg.

Mlle Kiefer (Marie-Catherine); 32 ans de services chez M. Heitz, à Strasbourg.

M. Klipfel (Joseph); 38 ans de services à l'église de Gerstheim, à Gerstheim.

M. Precheur (Joseph); 36 ans de services au sanatorium de Schirmeck, à Schirmeck.

M. Weber (Frédéric); 36 ans de services au sanatorium de Schirmeck, à Schirmeck.

RHIN (HAUT-)

Médaille de vermeil.

M. Ruolt (Antoine-François); 50 ans de services en l'étude de Me Spies, à Rouffach.

RHONE

Médaille de vermeil.

M. Desplanche (Etienne); 40 ans de services à la caisse d'épargne du Rhône, à Lyon. Mutualiste depuis plus de 27 ans.

M. Metra (Jean-Baptiste-Michel); 40 ans de services à la caisse d'épargne de Villefranche, à Villefranche. Mutualiste depuis plus de 30 ans.

Médaille d'argent

Mlle Cholvy (Marie-Augustine); 31 ans de services chez Mme Mathian, à Lyon.

Mme Durand, née Sanial (Léontine); 34 ans de services chez Mme Paul Canisat, à Lyon.

Mlle Dutal (Adeline-Léa); 38 ans de services chez Mme G. Brun, à Bel-Air.

M. Jourdan (Louis); 36 ans de services au tribunal civil de Lyon, à Lyon.

Mlle Guillerminet (Jeanne); 30 ans de services à l'asile de Notre-Dame-de-Lourdes, à Lyon.

Mlle Pontille (Amélie-Marie); 30 ans de services en l'étude de Me Fenez, notaire à Thizy.

Mlle Pontille (Geneviève-Marie-Bénédicte); 30 ans de services en l'étude de Me Fenez, notaire à Thizy.

Mlle Pullet (Marie-Charlotte); 37 ans de services à la caisse d'épargne de Villefranche, à Létra.

Mlle Renaud (Louise); 40 ans de services chez Mme Chavent, à Caluire.

Mme Roux, née Bermond (Jeanne-Marie-Rose); 30 ans de services chez M. Dumont, à Lyon.

M. Touzot (Jean-Marie); 36 ans de services dans la famille Perrin-Delastre, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Mme Touzot, née Vivier (Joséphine); 36 ans de services dans la famille Perrin Delastre, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

SAONE (HAUTE-)

Médaille d'argent

Mlle Broslin (Augustine); 31 ans de services chez Mme Carisey, à Lure.

M. Robert (Marie); 30 ans de services chez Mme Michel Collot, à Breurey-lès-Faverney.

SAONE-ET-LOIRE

Médaille d'argent

Mlle Chandioux (Claudine); 30 ans de services chez M Griveaud, à Digoin.

Mlle Fouré (Jeanne-Célestine); 37 ans de services chez Mme Perrot, à Autun.

Mme Lambert, née Dapincourt (Françoise); 40 ans de services chez Mme d'Arcollières de la Genardière, à Autun.

Mlle Larue (Françoise); 43 ans de services chez Mme H. de Froissard-Broissia, à Venières.

Mme Maignet, née Talmaret (Jeanne-Marie); 30 ans de services chez Mme Bauzon, à Chalon-sur-Saône.

M. Seigneuret (Joanny); 37 ans de services chez M. Jean Jacquier, à la Roche-Vineuse.

Mme Nallet, née Gelin (Thérèse); 38 ans de services à l'hospice départemental de Saône-et-Loire, à Mâcon.

SARTHE

Médaille de vermeil.

Mlle Dubaele (Marie-Jeanne); 51 ans de services chez Mme Lecomte-Sayet à Saint-Germain-Duval.

Mme Duchêne, née Guervin (Virginie); 63 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude.

M. Larminat (Amable); 50 ans de services chez M. de la Fresnaye à Courcelles-la-Forêt.

M. Lelièvre (Victor); 50 ans de services chez Mme du Plessis-d'Argentré à Saint-Jean-d'Asse.

M. Tulasne (Eugène-Henri); 62 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude.

Médaille d'argent.

M. Aubine (Henri-Alexis); 35 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude.

Mme Aubine, née Touchet (Lucienne-Constance); 34 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude.

M. Baudon (Armand-Eugène); 34 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude.

M. Bertiau (Jules); 36 ans de services en l'étude de Me Barillet, notaire à Cérans-Foulletourte.

M. Chevallier (Auguste); 47 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude.

M. Darondeau (Henri); 48 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude.

Mlle Duchêne (Marie); 46 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude.

M. Le Bras (René-Louis); 35 ans de services chez M. de Maupéou à la Flèche.

Mme Leloup, née Lechat Françoise); 45 ans de services chez M. Chartier à Sillé-le-Guillaume.

M. Mandinaud (Ferdinand); 38 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude.

M. Monmarche (Bernard-Pascal-Marie-Joseph); 45 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude

Mlle Pineau (Marie); 41 ans de services chez M. le marquis de Talhouët-Roy, le Lude.

SAVOIE

Médaille d'argent.

M. Duclos (Georges-Alexandre); 43 ans de services en l'étude de Me Arnollet, notaire à Moutiers.

SEINE

Médaille de vermeil.

M. Chouteau (Alfred-Eugène-Louis); 40 ans de services à la caisse d'épargne de Paris, à Paris. Mutualiste depuis plus de 20 ans.

Mlle Guevellou (Marie); 52 ans de services chez M. et Mme Patouillard à Paris.

M. Honoré (Léon-Georges-Auguste); 40 ans de services à la recette centrale des finances de la Seine à Paris A fait des versements supplémentaires pour majorer sa pension de retraite.

M. Moore (Albert-Alexandre); 50 ans de services en l'étude de Me Aubry, huissier à Asnières.

Médaille d'argent.

Mlle Alix (Lucie); 50 ans de services chez M. et Mme Buet à Paris.

Mme Allvatter, née Choix (Jeanne); 43 ans de services dans l'immeuble sis 42, rue Grégoire-de-Tours à Paris.

Mme Argand, née Lesage (Adèle); 40 ans de services dans l'immeuble sis 43, rue de Bezons à Courbevoie.

Mme Bourdolle, née Duchiron (Marie); 31 ans de services dans l'immeuble sis 24, rue de Rottenbourg à Paris.

Mlle Braun (Anne-Marie); 30 ans de services chez M. A. Blum à Paris.

Mlle Bresse (Pauline-Célestine); 43 ans de services chez M. et Mme Poizat à Paris.

Mme Brisson, née Hure (Ernestine-Alphonsine); 35 ans de services à la caisse des écoles du 14e arrondissement à Paris.

Mlle Bunel (Jeanne); 31 ans de services dans l'immeuble sis 13, rue d'Aboukir à Paris.

Mme Cagnion, née Hudry (Emma); 30 ans de services dans l'immeuble sis 1, rue Gracieuse à Paris.

Mme Cassaigne, née Escoreoux (Jeanne); 34 ans de services dans l'immeuble sis 27, rue Montorgueil à Paris.

Mme Chassignole, née Blendine (Emyra-Georgina); 31 ans de services chez Mme la marquise de Fayolle à Paris.

Mme Clavel, née Dupuit (Julienne); 46 ans de services dans l'immeuble sis 4, place de l'Opéra à Paris.

Mme Couturier, née Billomgeon (Victorine); 33 ans de services chez Mme Paul Flobert à Paris.

Mlle Degryse (Hélène); 49 ans de services chez M. Floquet à Paris.

Mme Desrier (Marguerite); 30 ans de services chez Mme la vicomtesse de France à Paris.

Mme Doriot (Joséphine); 31 ans de services à la caisse des écoles du 14e arrondissement de Paris, à Paris.

Mme Draghi, née Rolleri; 30 ans de services chez Mlle Pacconi à Paris.

Mme Dupont, née Briand (Rose); 36 ans de services dans l'immeuble sis 11, avenue de la Bourdonnais à Paris.

M. Faure (Jean); 30 ans de services dans l'immeuble sis 59, quai Branly à Paris.

Mme Faut, née Glerou (Eugénie); 30 ans de services chez M. et Mme Duquenel à Paris.

Mlle Fougeroy (Anna); 32 ans de services dans l'immeuble sis 10, rue Jean-Dolfus à Paris

Mlle Friteau (Augustine-Eugénie); 41 ans de services chez M. Desallais à Paris.

Mme Galatry, née Soubranne (Maria); 30 ans de services dans l'immeuble sis 3, rue de Sévigné à Paris.

M. Guitton (Prosper); 31 ans de services chez Mme Laure Albin-Guillot à Paris.

Mlle Imbaut (Jeanne-Sophie); 33 ans de services chez Mme Dufour, à Paris.

Mlle Isconte (Adèle); 45 ans de services chez Mme Hays à Paris.

M. Jouy (Jules); 37 ans de services en l'étude de Me Philippot, notaire à Paris.

Mme Lablanche, née Menigault (Marthe); 31 ans de services en l'étude de Me Henri Blanchet, notaire à Paris.

Mme Laveau, née Paris (Honorine); 37 ans de services dans l'immeuble sis 20, rue de Chalon à Paris.

Mme Lavost, née Barrat (Marie-Rose); 34 ans de services chez Mme Parquet à Paris.

Mme Loubrie (Félicia); 34 ans de services à la caisse des écoles du 14e arrondissement de Paris.

Mme Marchez, née Marchez (Maria); 31 ans de services chez Mme Glaenzer à Paris.

Mlle Marie (Amélie); 37 ans de services chez Mme Pouplier à Noisy-le-Sec.

Mlle Michot (Jeanne); 40 ans de services chez Mme Etienne à Paris.

Mlle Miraton (Eugénie); 30 ans de services dans l'immeuble sis 41, rue Raspail, à Levallois-Perret.

Mlle Mirguet (Léontine); 40 ans de services chez Mme Bellagamba à Paris.

Mlle Moreau (Marie); 31 ans de services chez M. et Mme Jean Munich à Paris.

M. Moriot (Alfred-Louis-Jean); 38 ans de services en l'étude de Me Demortreux, notaire à Paris.

Mlle Patillon (Alice); 30 ans de services chez Mme Louis Sauvier à Lizars, à Paris.

Mlle Piguel (Scholastique-Julienne); 35 ans de services chez Mme Jean Latty à Paris.

Mme Prudhomme, née Clerc (Marguerite); 30 ans de services dans l'immeuble sis 42, rue du Louvre à Paris.

Mme Quercy, née Simon (Maria); 34 ans de services dans l'immeuble sis 57 *bis*, rue de Varenne à Paris.

Mlle Rémy (Julia); 41 ans de services chez Mme Kientz à Paris.

Mlle Roussel (Yvonne-Marie); 27 ans de services à l'association « Les Vieilles Tiges », « Le Clos normand », bois de Boulogne, à Paris. A fait des versements supplémentaires pour majorer sa pension de retraite.

Mlle Roussel (Suzanne); 32 ans de services chez M. le docteur Cailleux à Paris et à la société Vinikor à Charenton.

Mme Siassart, née Nicolas (Marie); 31 ans de services dans l'immeuble sis 98-100, rue de Paris, à Clichy.

Mlle Trieb (Marcelle); 30 ans de services chez Mme Dumont à Paris.

Mme Villette, née Roux (Marie); 35 ans de services chez M. Jules Max à Neuilly-sur-Seine.

SEINE-INFERIEURE

Médaille de vermeil.

Mlle Duboc (Alexandrine-Elisabeth), 50 ans de services à l'hospice général, au Havre.

Mme Fillastre, née Soudais (Camille-Albertine), 58 ans de services chez Mlle Suzanne Richez, au Havre.

Médaille d'argent.

Mlle Cornette de Venancourt (Alice-Marie-Célestine), 40 ans de services à l'hospice général, au Havre.

M. Dabouis (Robert-Henri), 39 ans de services à la caisse d'épargne de Rouen, à Boisguillaume.

Mme Damour, née Boulard (Marie-Céline), 41 ans de services dans la famille Le Plé, à Rouen

Mme Fillastre, née Soudais (Camille), 58 ans de services chez Mlle Suzanne Richer, au Havre.

Mme Hauchard, née Gainville (Adrienne-Marguerite-Fernande), 30 ans de services chez Mme Bigot, à Rouen.

Mme Joly (Jeanne-Virginie), 38 ans de services chez Mme Jacques Normand, au Havre.

Mlle Lecourt (Marie-Emilie), 31 ans de services chez Mlle Persac, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Médaille de vermeil.

M. Lefèvre (Arthur-Louis), 51 ans de services chez M. Gliquin, à la Ferté-sous-Jouarre.

M. Minost (Charles-Henri), 64 ans de services en l'étude de Me Engelmann, avoué à Provins.

Médaille d'argent.

Mlle Coroual (Hélène), 31 ans de services chez Mme veuve Gaston Patou, à Combs-la-Ville.

Mme Tardeux, née Herin (Honorine-Eugénie), 41 ans de services chez M. Lapierre, à Gouvernes par Lagny.

SEINE-ET-OISE

Médaille d'argent.

M. Combet (Armand-Joseph-Marie), 30 ans de services au patronage de l'enfance et de l'adolescence, à Bures-sur-Yvette.

Mlle Couteau (Marcelle), 35 ans de services chez Mlle Lucie Vallet, à Marolles-en-Hurepoix.

Mlle François (Agathe), 35 ans de services chez M. Boursout, à Montgeron.

Mlle Gouarin (Cécile), 35 ans de services à la cantine scolaire du bureau de bienfaisance de Montfort-l'Amaury.

Mlle Haulin (Joséphine), 35 ans de services chez M. et Mme Selmer, à Chatou.

Mme Juriens, née Noiot (Gladie-Anne), 34 ans de services chez Mlle Charnelet, à Paris.

Mlle Rivière (Blanche-Élisabeth-Gertrude), 40 ans de services chez M. l'abbé Gicquel, à Guyry par Avernes.

M. Videau (Léonide-Urbain), 39 ans de services à la société syndicale de la boucherie, à Versailles.

SEVRES (DEUX-)

Médaille d'argent.

Mlle Auge (Marie); 35 ans de services chez M. le marquis de La Coste Messelière, à la Mignolet, commune de Saint-Genard.

SOMME

Médaille de vermeil.

M. Duprez (François-Louis-Eugène); 59 ans de services en l'étude de Me Franchon, notaire à Montdidier.

Médaille d'argent.

M. Duboille (René-Pierre-Eugène); 37 ans de services en l'étude de Me Noël, notaire à Flixecourt.

M. Duprez (François-Louis-Eugène); 59 ans de services en l'étude de Me Franchon, notaire à Montdidier.

Mlle Macquet (Claire-Marie); 43 ans de services chez M. Graval, à Fort-Mahon-Plage.

TARN

Médaille de vermeil.

Mlle Bras (Marie-Germaine), 60 ans de services à l'établissement du Bon-Sauveur, à Albi.

Mlle Chabbert (Marie-Rosalie), 60 ans de services à l'établissement du Bon-Sauveur, à Albi.

Médaille d'argent.

Mlle Bras (Marie-Germaine); 60 ans de services à l'établaissement du Bon-Sauveur, à Albi.

Mlle Chabbert (Marie-Rosalie); 60 ans de services à l'établissement du Bon-Sauveur, à Albi.

Mlle Chat Paissat (Catherine-Clotilde); 40 ans de services chez M. Suc, à Dourgne.

TARN-ET-GARONNE

Médaille de vermeil.

Mlle Gérin (Elisabeth); 65 ans de services chez Mme Clamens, à Montauban.

VAR

Médaille de vermeil.

M. Chazal (Alexandre-François-Marius); 55 ans de services au greffe du tribunal de commerce de Toulon, à Toulon.

Médaille d'argent.

Mme Jouve, née Roquebrun (Maria-Anastasie); 31 ans de services chez M. Vincent, château de Dardennes, au Revest-les-Eaux.

Mme Raynaud (Marie-Virginie); 49 ans de services à l'hôpital de Grimaud, à Grimaud.

VENDEE

Médaille d'argent.

Mlle Chenu (Joséphine-Eugénie-Ernestine); 37 ans de services chez M. Baudillon, à Pouzauges.

Mlle Girard (Marie-Louise-Eugénie); 41 ans de services chez Mme Bujeaud, à Sainte-Hermine.

M. Guilbaud (Anselme); 37 ans de services chez Mme Georges Buet, à Sainte-Hermine.

M. Marchandeau (Auguste-Louis-Alfred); 34 ans de services chez Mme la comtesse du Fort, à Vaire.

Mme Marchandeau, née Ydais (Berthe-Marie-Madeleine); 34 ans de services chez Mme la comtesse du Fort, à Vaire.

Mme Michaud, née Bonnenfant (Marie-Rose); 30 ans de services chez M. Portalis-Le Poyron, à Pissotte.

Mlle Pontoizeau (Victorine-Adeline); 35 ans de services chez M. G. Joussemet, à la Roche-sur-Yon.

VIENNE

Médaille de vermeil.

M. Delage (Jean); 50 ans de services chez M. Hubert, à Bouresse.

Médaille d'argent.

Mme Bastière, née Bernier (Céline); 43 ans de services chez M. Hubert, à Bouresse.

Mme Debiais, née Casteuble (Marguerite); 44 ans de services chez Mme de Bridiers, à Genouille, par Civaux.

M. Debiais (Nicolas); 44 ans de services chez Mme de Bridiers, à Genouilles, par Civaux.

VIENNE (HAUTE)

Médaille d'argent.

Mme Dupuy, née Nouhaud (Anne-Valérie); 30 ans de services à la caisse d'épargne de Limoges, à Limoges.

Mme Jammet, née Jammet (Marie-Augustine); 40 ans de services chez M. Filloux, à Arnac-la-Poste.

Mlle Laucournet (Marguerite); 30 ans de services dans la famille de la Bernardie, à Limoges.

M. Nicot (Pierre-Emile); 31 ans de services à la caisse d'épargne de Limoges, à Limoges.

Mlle Vignaud (Marie); 40 ans de services chez M. Henri Gueidan, à Saint-Junien.

VOSGES

Médaille d'argent.

Mlle Bombenger (Léonie-Marie-Marguerite); 36 ans de services chez le colonel Andlauer, à Saint-Dié.

Mlle Gille (Marguerite-Mathilde); 39 ans de services chez M. Vauvray, à Darney.

Mlle Villaume (Marie-Sidonie); 42 ans de services chez Mme Paul Villaume, à Yvoux, par la Chapelle, devant Bruyères.

YONNE

Médaille d'argent.

M. Deflayet (Joseph); 45 ans de services chez M. Foley (Charles), à Chamvres.

Mlle Foin (Marie-Augustine); 34 ans de services chez Mlle Leugle, à Brienon.

Mlle Renaud (Marie-Marthe-Blanche); 43 ans de services chez Mme Godrel, à Flogny.

ALGERIE

ALGER

Médaille de vermeil.

Mlle Lagier (Lucie-Rosalie); 42 ans de services à l'école des sourds-muets d'Algérie, à Alger.

M. Sarfati (Elie); 44 ans de services au tribunal de commerce d'Alger, à Alger.

M. Zennaf (Ahmed-ben-Essaid); 45 ans de services au cimetière israélite de Saint-Eugène, à Alger.

Médaille d'argent.

M. Berdjeb (Ali); 26 ans de services chez M. Philippon, avocat à Delys.

Mlle Borja (Marie); 28 ans de services à l'école des sourds-muets d'Algérie, à Alger.

Mlle Brustier (Jeanne); 34 ans de services dans l'immeuble sis 1, rue Emile-Zola, à Alger.

M. Kadda (Mohamed); 29 ans de services aux minoteries Ricci, à Blida.

Mlle Mamoh (Jeanne); 26 ans de services chez M. Marotzki, à Alger.

CONSTANTINE

Médaille d'argent.

Mme Allan (Simia); 35 ans de services chez Mlle Mollon, à Saint-Arnaud.

Mme Saïd, née Torrès (Catherine-Thérèse); 22 ans de services chez M. le docteur Oulie, à Constantine.

M. Zehda (Djelloul); 20 ans de services au collège Albertini, à Sétif.

ORAN

Médaille de vermeil.

M. Touil (Sayah); 41 ans de services à l'hôpital de Freuda, département d'Oran.

Mme Dies, née Perez (Thérèse); 31 ans de services dans l'immeuble sis 20, boulevard du Docteur-Maille, à Oran.

M. Médioni (Eliaou); 23 ans de services au tribunal civil de Sidi-Bel-Abbès.

Mme Requero, née Pilot (Marie); 24 ans de services à l'école maternelle d'Er-Rahel, à Oran.

M. Touil (Sayah); 41 ans de services à l'hôpital de Frenda, département d'Oran.

MAROC

Médaille d'argent.

Mlle Bendavid (Simha); 22 ans de services à l'œuvre de la Goutte de Lait, à Mogador.

TUNISIE

Médaille d'argent.

M. Mifsud (Adolphe); 23 ans de services à la C.T.R.R.T., 477, El Aoulpa, à Tunis.

ILE DE LA REUNION

Médaille de vermeil.

M. Torit (Victor-Aimée); 42 ans de services à la prison de Saint-Denis-de-la-Réunion.

Médaille d'argent.

M. Atectam (Louis-Jean-Baptiste); 27 ans de services en l'étude de Me Dominique Sauger, à Saint-Denis, avoué près la cour d'appel.

Mlle Loumine (Rachel-Lucie); 35 ans de services chez Mme Simon (Paul), à Saint-Denis.

Mme Teza (Angèle); 21 ans de services chez M. M. Delaittre, agent des messageries maritimes, à Saint-Denis.

Fait à Paris, le 5 avril 1948.

DANIEL MAYER.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 48-679 du 14 avril 1948 modifiant le décret du 16 octobre 1946 en ce qui concerne le concours d'entrée aux écoles de sages-femmes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population et du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est maintenu provisoirement en application l'acte dit loi du 17 mai 1943, modifié par l'acte dit loi du 24 avril 1944, ensemble le décret n° 46-281 du 16 octobre 1946;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 1er, 2, 4, 5 et 6 du décret du 16 octobre 1946 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Le concours d'entrée aux écoles de sages-femmes est un concours sur titres et sur épreuves.

« Pour pouvoir s'y présenter, les candidates doivent être en possession du brevet élémentaire de capacité de l'enseignement primaire ou de l'un des diplômes ou titres équivalents dont la liste sera fixée par arrêté interministériel.

« Les candidates titulaires de la 1re partie du baccalauréat ou du brevet supérieur de capacité de l'enseignement primaire ou du diplôme complémentaire d'études secondaires des jeunes filles (régime actuel) sont dispensées de passer le concours sur épreuves sauf si leur nombre, au jour de la clôture des inscriptions, est supérieur pour la France entière au nombre des places mises au concours.

« *Art.* 2. — Les candidates doivent avoir au moins dix-huit ans au 1er octobre de l'année du concours. Aucune dispense ne peut être accordée ».

« *Art.* 4. — Le concours a lieu chaque année dans la première semaine de juin. La date exacte est publiée au *Journal officiel* en même temps que la liste des pièces à fournir pour constituer le dossier et l'arrêté fixant le nombre maximum d'élèves à recevoir dans chaque école pour l'année considérée.

« Le concours a lieu par centres. Ces centres, dont le nombre est égal au nombre d'écoles agréées, sont fixés par arrêté interministériel qui détermine également les départements qui leur sont rattachés.

« Le jury du concours est constitué dans chaque centre par le préfet du département siège de l'école. Il est présidé par l'inspecteur d'académie et comprend obligatoirement comme vice-président, le directeur de l'école et le directeur départemental de la santé du ressort.

« *Art.* 5. — Les sujets du concours sont les mêmes pour toute la France. Ils sont envoyés aux présidents des jurys par le ministre de la santé publique et de la population qui fixe la note totale au-dessous de laquelle les élèves ne peuvent pas être admises. Un zéro dans une composition quelconque est éliminatoire.

« Le jury procède à la correction des épreuves et établit la liste par ordre de mérite des élèves reçues; les candidates admises sans avoir à subir les épreuves étant classées en tête, selon leur âge, les candidates titulaires des deux parties du baccalauréat ou du brevet supérieur étant les premières.

« Les candidates reçues sont affectées à l'école par le jury, dans l'ordre de la liste, en commençant toutefois par les élèves ayant leur domicile dans les départements rattachés aux centres, tels qu'ils sont précisés à l'article 4.

« Dès les affectations faites, le directeur de l'école en avise immédiatement les candidates et leur donne quinze jours pour accepter cette affectation. Si, les quinze jours écoulés, les candidates n'ont pas répondu elles sont supposées avoir refusé et le directeur affecte immédiatement les suivantes sur la liste, dans les mêmes conditions, en leur donnant également quinze jours pour accepter. Il est ainsi procédé de quinze jours en quinze jours jusqu'à épuisement complet de la liste s'il le faut, afin d'affecter le nombre autorisé d'élèves.

« Si la liste ne comprend pas suffisamment de candidates reçues pour pouvoir affecter le nombre total d'élèves autorisé, il en est rendu compte au plus tard pour le 1er août au ministre de la santé publique et de la population.

« Si la liste, une fois les affectations complètement opérées, comprend encore un certain nombre de noms, cette liste est envoyée au plus tard pour le 1er août au ministre de la santé publique et de la population; il y est joint le nombre de points obtenus par chacune des candidates, sa date de naissance, ainsi qu'une liste par ordre de préférence de dix écoles pour chaque élève.

« Le ministre de la santé publique et de la population procède à l'affectation dans les écoles déficitaires, selon les préférences des candidates en tenant compte de leur nombre de points et, en cas d'*ex æquo*, de leur âge.

« Si une élève ayant accepté son affectation, ne se présente pas à l'école au 1er octobre, elle est définitivement éliminée de tout concours ultérieur, sauf si elle peut prouver:

« 1° Qu'elle en a été empêchée pour raison de maladie ou de force majeure;

« 2° En outre qu'elle a été dans l'impossibilité d'en prévenir aussitôt son directeur.

« La décision définitive est prise par le ministre de la santé publique et de la population après avis du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes.

« *Art.* 6. — Les interruptions d'études sont jugées par le conseil de discipline de l'école qui a tout pouvoir pour apprécier si l'élève doit être reprise et dans quelles conditions.

« Les candidates affectées à une école ne peuvent être mutées à une autre école, s'il y existe des places disponibles, qu'à la fin de l'année scolaire et que par accord entre les deux directeurs d'écoles intéressés. Le directeur qui reçoit l'élève en rend compte au ministre de la santé publique et de la population pour régularisation ».

Art. 2. — Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 1er relatives à l'obligation de la possession du brevet élémentaire ou d'un titre équivalent n'entreront en vigueur qu'à partir du concours de 1949.

Art. 3. — Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1948

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Le ministre de l'éducation nationale,

EDOUARD DEPREUX.

Décret du 14 avril 1948 portant création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Vincy-Reuil-et-Magny (Aisne).

Par décret en date du 14 avril 1948, est autorisée la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Vincy-Reuil-et-Magny (Aisne).

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Composition et attributions du comité consultatif départemental du logement du département de la Seine.

Le ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement;

Vu l'arrêté interministériel du 31 octobre 1945 relatif à la composition et aux attributions du comité consultatif départemental du logement du département de la Seine, modifié par l'arrêté du 2 mai 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté interministériel du 31 octobre 1945 relatif à la composition et aux attributions du comité consultatif départemental du logement du département de la Seine est ainsi complété:

« *Art.* 1er. — Le comité consultatif départemental du logement institué dans le département de la Seine par l'article 6 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, est présidé par le préfet de la Seine.

« Il comprend:

. . . . . .

« Un représentant de la fédération des locataires de la région parisienne.

« Un représentant de la chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Paris ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le préfet de la Seine est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur adjoint du cabinet

JEAN MARQUET,

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PIERRE TISSIER.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ALAIN BARJOT.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 48-635 portant fixation pour l'application de la loi n° 48-337 du 27 février 1948 du nouveau taux des pensions allouées par les lois des 31 mars et 24 juin 1919 aux invalides, aux veuves non remariées et aux ascendants, ainsi que celui des majorations pour enfants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 avril 1948: page 3367, deuxième partie du tableau I, grade lieutenant, enseigne de vaisseau de 1re classe, 2e échelon, taux d'invalidité: 95 p. 100, lire: « 43.035 F », au lieu de: « 43.055 ».

Décret n° 48-636 portant fixation pour l'application de la loi n° 48-337 du 27 février 1948 des nouveaux taux des allocations spéciales aux grands invalides et aux grands mutilés et de l'indemnité temporaire de soins aux tuberculeux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 avril 1948: page 3376, tableau A, Allocation n° 2 accordée pour invalidité de 90 p. 100, 2e ligne, lire: « 7.350 F », au lieu de: « 7.500 »; Allocation n° 7 attribuée aux amputés d'un membre, dans l'en-tête des deux colonnes, lire: « allocation non cumulée avec une autre allocation aux grands invalides », au lieu de: « allocation non cumulée avec une autre allocation aux grands invalides ou une allocation aux grands mutilés ».

Remise de débet.

Par arrêté du 6 août 1947, il est fait remise gracieuse à M. Offroy (Marie-Emile) de la somme dont il est redevable envers le Trésor en capital et en intérêts pour avoir perçu cumulativement sur le titre de pension dont il est titulaire et sur le titre d'allocation provisoire d'attente qui lui avait été délivré par erreur.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 20 avril 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagements fiscaux. (Nos 3165-3496-3598-3749. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi étendant à toutes les houillères de bassin les dispositions de l'ordonnance n° 45-2621 du 2 novembre 1945 relative à la transformation des écoles privées des houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais en écoles publiques et à l'intégration de leurs maîtres dans les cadres de l'enseignement public. (Nos 1855-3791. — M. Deixonne, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagements fiscaux. (Nos 3165-3496-3598-3749. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Séance du mardi 20 avril 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Bouret, jusques et y compris M. Buron.

Tribunes. — Depuis M. Musmeaux, jusques et y compris M. Patinaud.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 20 avril 1948.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant majoration de rentes viagères de l'Etat. (N° 279, année 1948. — M. N..., rapporteur.)

2. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution de Mme Saunier et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à régler d'urgence le problème des maisons d'enfants de l'Entr'aide française par la création d'une fondation nationale placée sous l'autorité du ministère de l'éducation nationale. (Nos 273 et 278, année 1948. — Mme Saunier, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Caspary, jusques et y compris M. Dadu.

Tribunes. — Depuis M. Dassaud, jusques et y compris M. Gadoin.

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 21 avril 1948, à dix-sept heures (local n° 297):

I — Désignation de rapporteurs pour:

a) Le projet de loi (n° 191, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au centre national de la recherche scientifique;

b) La proposition de résolution (n° 194, année 1948) de M Marrane, relative au développement de l'éducation physique;

c) La proposition de résolution (n° 242, année 1948) de MM. Vanrullen et Pujol, relative aux droits d'examens.

II — Rapport de M. Pujol sur la proposition de loi (n° 148, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la caisse nationale des lettres

III. — Rapport de M. Pujol sur la proposition de loi (n° 122, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'exploitation des œuvres littéraires.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 21 avril 1948, à dix heures (local n° 207):

I. — Rapports de M. Landry et de Mme Pican sur les propositions de résolution (nos 38, 287 et 860, année 1947) relatives à l'assistance aux femmes seules chargées d'enfants.

II. — Rapport de M. Georges Pernot sur le projet de loi (n° 192, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation mondiale de la santé.

III. — Rapport de M. Teyssandier sur le projet de loi (n° 215, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au dépistage et au traitement des malades vénériens contagieux.

IV. — Exposé de M. Jouve sur les conventions-types entre les caisses régionales de sécurité sociale d'une part, les commissions administratives hospitalières ou les cliniques privées d'autre part.

V. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 21 avril 1948, à dix heures (local n° 202):

Rapport de M. Boivin-Champeaux sur la proposition de loi (n° 254, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à permettre la revision du prix des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

INFORMATIONS

RELATIVES À

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 21 avril 1948.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 20 avril 1948, à dix heures trente (local n° 116):

I. — Compte rendu par M. Savary des démarches auprès des ministères au sujet de la compétence de la commission en matière de budget des territoires d'outre-mer.

II. — Examen de la proposition (n° 147, année 1948) tendant à la suppression de la taxe sur les voyageurs d'Algérie à leur embarquement pour la métropole.

III. — Examen de la proposition (n° 43, année 1948) pour désignation d'un rapporteur.

IV. — Examen éventuel de la proposition (n° 44, année 1948) sur l'attribution des devises obtenues par les exportations des territoires en pays à change appréciés. (M. Vendenboomgaerde, rapporteur.)

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 20 avril 1948, à dix heures trente (local n° 213):

I. — Rapport de M. Jousselin, sur proposition (n° 28, année 1948) de M. Ya Doumbia, tendant à réorganiser la justice en Afrique noire (pour avis).

II. — Proposition (n° 128) de M. Coulibaly. Autorité des directeurs ou chefs de service dans l'enseignement. Désignation d'un rapporteur.

III. — Proposition (n° 129) de M. Coulibaly. Commissions paritaires enseignement. Désignation d'un rapporteur.

IV. — Rapport de M. Catrice sur proposition (n° 138) U. N. E. S. C. O.

V. — Questions diverses.

La sous-commission des affaires sociales, chargée de l'élaboration d'un projet de code du travail, se réunira le **mardi 20 avril 1948**, à quatorze heures trente (local n° 219):

Documentation;

Organisation du travail;

Questions diverses.

La sous-commission des affaires sociales, sera le mardi 20 avril 1948, à seize heures trente (local n° 219):

I. — Examen de la proposition de résolution (n° 155, année 1943) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi étendant le bénéfice de la loi de pensions du 21 mars 1928 aux ouvriers marocains et tunisiens travaillant dans les établissements et services dépendant du ministère des forces armées, de l'air et de la marine.

II. — Examen de la proposition (n° 154, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à étendre le statut du personnel aux ouvriers marocains et tunisiens travaillant dans les établissements et services dépendant des ministères des forces armées, de l'air et de la marine.

III. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mardi 20 avril 1948, à quinze heures (local n° 213):

I. — Suite de la discussion de l'avant-projet de proposition de M. Thémia concernant l'autorité compétente dont dépend l'exécution du plan des quatre nouveaux départements d'outre-mer.

II. — Examen du projet de rapport de Mme Allemandi sur la proposition (n° 88, année 1948) relative au monopole du pavillon, présentée par M. Cianfarani.

III. — Rapport de M. Sylvestre sur le recrutement des spécialistes pour l'exécution des plans.

IV. — Questions diverses.

La commission de la justice se réunira le 21 avril 1948, à dix heures trente (local n° 120):

I. — Demande d'avis n° 65, année 1948, sur le projet de décret portant modification et complétant le décret du 25 novembre 1939 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire en Afrique occidentale française. Rapporteur: M. Antonini.

II. — Proposition n° 73, année 1948, tendant à inviter le Gouvernement à pourvoir le Cameroun de magistrats nécessaires à sa nouvelle organisation judiciaire.

III. — Proposition n° 150, année 1948, tendant à inviter le Gouvernement à créer, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, des registres d'état civil. Rapporteur: M. Curabet.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts se réunira le vendredi 23 avril 1948, à quatorze heures trente (local n° 247):

I. — Discussion d'une étude de M. Gueye Momar Djim sur la mécanisation de la culture des arachides.

II. — Discussion d'une étude de M. Hazoume sur la valorisation des autres oléagineux.

III. — Nomination d'un rapporteur de la proposition n° 145 (année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer aux départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française, l'ordonnance du 4 décembre 1944, relative aux commissions paritaires compétentes pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à ferme, l'ordonnance du 17 octobre 1945 relative au statut du fermage et du métayage, certains articles du code civil et de la loi du 18 juillet 1889 sur le code rural (Titre IV. — Bail à colonat partiaire) et la loi n° 46-682 du 13 avril 1946 qui leur porte modification.

La commission du règlement et de la comptabilité se réunira le 23 avril 1948, à quinze heures (local n° 116):

I. — Examen d'une résolution adoptée par la conférence des élus municipaux communistes d'Oranie.

II. — Rapport verbal de M. Boussenot sur la proposition de résolution n° 85 tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à créer une commission supplémentaire, la commission de la propagande intérieure et extérieure pour l'Union française, présentée par M. Henault et quelques-uns de ses collègues.

III. — Examen d'une résolution adoptée par le Conseil économique au sujet des mesures à prendre pour permettre à M. Razakarivony, membre du Conseil économique, d'assurer ses fonctions.

IV. — Questions diverses.

Un ordre du jour supplémentaire pourra éventuellement être proposé au début de la séance, en fonction de la reprise des travaux de l'Assemblée.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif aux commissions nationales professionnelles consultatives.

En application de l'arrêté du 15 avril 1948, des commissions nationales professionnelles consultatives vont être constituées pour les groupes d'activités professionnelles suivants:

Métallurgie, bâtiment et travaux publics, cuirs et peaux, habillement, fourrure et pelleterie, hôtellerie, restauration, tourisme, électricité et gaz, alimentation, matériaux de construction, produits de carrière, terres et pierres à feu, métiers d'art et de création, textile, bois et ses dérivés, coiffure et soins esthétiques.

Les différentes organisations visées à l'article 3 de l'arrêté du 15 avril 1948, désireuses d'être représentées dans ces commissions, sont priées d'en faire la demande en accompagnant celle-ci, s'il y a lieu, des justifications utiles et d'indiquer les noms, qualités et adresses de la ou des personnes (avec ordre de préférence) proposées par elles pour assurer cette représentation.

Ces demandes devront être adressées à M. le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique (direction de l'enseignement technique, 7e bureau), 34, rue de Châteaudun, Paris (9e), avant le 1er mai 1948.

Des demandes semblables pourront être reçues jusqu'au 1er juin 1948 en ce qui concerne les dernières commissions nationales professionnelles consultatives à constituer, en principe pour les activités du spectacle, les industries chimiques, les industries graphiques, le papier et le carton, les industries extractives, la banque et le commerce, les transports.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Statistique mensuelle des vins.
(Mois de février 1948.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 avril 1948:

Page 3264, colonne Vins de consommation courante, Février, ligne Bouches-du-Rhône, au lieu de: « 48.329 », lire: « 49.329 »; colonne Vins à A O C, Total, ligne Gironde, au lieu de: « 363.749 », lire: « 362.749 »; colonne Total, Antérieurs, ligne Landes, au lieu de: « 52.359 », lire: « 53.359 ».

Page 3265, colonne Total—Antérieurs, ligne Aveyron, au lieu de: « 17.046 », lire: « 117.046 ».

Page 3267, colonne Total—Antérieurs, ligne Mayenne, au lieu de: « 18.834 », lire: « 18.384 ».

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la septième tranche de la loterie nationale 1948 a eu lieu à Paris, le 14 avril 1948, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
2	gagnent	500 F.	500 F.
1	—	500 F.	500 F.
32	—	800 F.	2.000 F.
17	—	1.000 F.	2.200 F.
91	—	1.200 F.	2.600 F.
18	—	1.400 F.	3.000 F.
168	—	3.000 F.	5.000 F.
838	—	4.000 F.	8.000 F.
725	—	5.000 F.	10.000 F.
0.543	—	45.000 F.	15.000 F.
5.478	—	60.000 F.	20.000 F.
0.163	—	75.000 F.	25.000 F.
7.990	—	90.000 F.	30.000 F.
4.143	—	120.000 F.	40.000 F.
58.584	—	150.000 F.	60.000 F.
42.177	—	210.000 F.	70.000 F.
74.182	—	240.000 F.	80.000 F.
50.383	—	270.000 F.	90.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
144.851	gagnent	400.000 F.	100.000 F.
227.955	—	400.000 F.	100.000 F.
278.860	—	400.000 F.	100.000 F.
142.176	—	1.000.000 F.	200.000 F.
231.029	—	1.500.000 F.	200.000 F.
060.644	—	2.500.000 F.	500.000 F.
026.388	—	10.000.000 F.	5.000.000 F.

PAYEMENT DES LOTS

(Extrait de l'article 14 du règlement.)

Les billets gagnants non présentés dans un délai de six mois à compter du tirage sont annulés (règlement du 5 janvier 1948).

Le prochain tirage aura lieu le 21 avril 1948.

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 8 AVRIL 1948	AU 1er AVRIL 1948
Encaisse-or (monnaies et lingots)		52.816.556.128 36	52.816.556.128 36
Or affecté en garantie (convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947)		12.408.214.161 70	12.408.214.161 70
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)		5.039.250.892 60	5.039.250.892 60
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement)		12.000.000.000 »	12.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon		621.090.057 »	571.449.576 »
Comptes courants postaux		16.799.825.317 40	14.322.789.641 40
Disponibilités à vue à l'étranger		137.427 34	137.427 34
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics:			
Effets escomptés sur la France	150.767.391.525 20		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	35.000.000 »	150.817.862.540 20	132.683.915.705 75
Effets escomptés sur l'étranger	15.471.015 »		
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger		»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		95.527.949.281 »	89.331.279.086 »
Avances sur titres		4.489.297.756 53	4.833.245.807 30
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		11.048.117.000 »	14.959.761.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 21 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 23 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947)		65.000.000.000 »	65.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.002.537.354 22	5.002.537.354 22
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857; convention du 29 mars 1878; loi du 13 juin 1878 prorogée; lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928; convention du 12 novembre 1938; décret du 12 novembre 1938; convention du 27 mars 1947; loi du 29 mars 1947)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 20 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940 convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947 et convention du 12 novembre 1947 approuvée par la loi du 15 novembre 1947)		135.900.000.000 »	154.100.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		20.933.570.460 92	23.370.932.312 72
Total		1.064.521.389.127 41	1.062.560.049.843 53

PASSIF			
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		762.527.123.345 »	774.915.792.785 »
Comptes courants créditeurs			
Compte courant du Trésor public	80.770.113 69		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	737.350.899 »	277.908.146.960 21	263.550.063.984 09
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	275.982.154.279 04		
Dispositions et autres engagements à vue	1.107.871.668 48		
Divers		23.574.281.617 25	23.582.355.868 89
Total		1.064.521.389.127 41	1.062.560.049.843 53

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	Effets publics et effets de commerce représentant des ventes	2 1/2 %
	Autres effets de commerce	3 %
Avances sur titres		4 1/4 %
Avances à 30 jours		2 1/2 %

Certifié conforme aux écritures:
Le gouverneur de la Banque de France,
EMM. MONICK.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société anonyme des Aciéries de Micheville

CAPITAL : 312.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : VILLERUPT (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C. : B 19, Briey.

Obligations 4 1/4 0/0 de 5.000 F 1942.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse des 220 obligations correspondant à l'amortissement prévu pour le 1er mai 1948.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour cette date.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachat en Bourse.

COMPAGNIE PARISIENNE DE L'AIR COMPRIMÉ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 94.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 5, RUE DE LIÉGE, PARIS
Registre du commerce : Seine 82361.

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1931.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/2 0/0 1931, la Compagnie parisienne de l'air comprimé a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qu'aurait exigée le remboursement au pair des obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er avril 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations de la Compagnie parisienne de l'air comprimé 4 1/2 0/0 1931 sorties aux tirages antérieurs et non remboursées au 31 janvier 1948.

41 à 50 (6e tirage) — 51 à 60 (4e) — 81 à 90, 101 à 10 (6e) — 131 à 40, 141 à 50 (4e) — 176 et 77, 178, 180, 311 à 19 (5e) — 481 à 90 (7e) — 711 à 20, 1.221 et 22, 1.224 et 25, 1.228 et 29 (5e) — 1.381 à 90 (7e) — 1.540 (4e) — 1.615 à 47 (5e) — 1.741 à 43, 1.745 à 50, 1.791 à 99, 1.800, 1.991 à 99, 2.000, 2.001 à 9, 2.091, 2.093 à 96 (6e) — 2.151 à 54, 2.156 à 60 (5e) — 2.232 et 33 (3e) — 2.271 à 76, 2.278 à 80, 2.301 à 2 (6e) — 2.452 à 60, 2.521 à 30 (5e) — 2.610 (4e) — 2.641 à 49, 2.661 à 69, 2.711 à 20 (5e) — 2.801, 2.804 à 10 (6e) — 2.911 à 50, 2.981 à 90, 3.081 à 84 (5e) — 3.201 à 10, 3.231 et 32, 3.235 à 40, 3.361 à 70, 3.391 à 400, 3.600 (6e) — 3.844 et 45 (5e) — 3.941 et 42 (7e) — 4.071 à 73, 4.077 à 80, 4.125 à 28, 4.228 à 30 (6e) — 4.370 (7e) — 4.371 (5e) — 4.393 (3e) — 4.401 à 9 (6e) — 4.461 à 70 (5e) — 4.513 à 17 (3e) — 4.591 à 99, 4.600 (6e) — 4.611 à 14, 4.618 à 20 (7e) — 4.721 à 30 (6e) — 4.792 à 99, 4.800 (7e) — 4.820 (4e) — 4.851, 4.855 à 60 (5e) — 4.951 et 52, 4.955, 4.991 à 99 (6e).

5.000 (6e) — 5.001 (4e) — 5.091 à 97, 5.098 à 99, 5.100 (6e) — 5.111 à 20 (5e) — 5.151 à 60, 5.182 (6e) — 5.193, 5.191 à 95, 5.196 à 99, 5.200 (5e) — 5.311 à 20 (6e) — 5.328 (3e) — 5.391 à 95, 5.397 à 98 (7e) — 5.591 à 92, 5.596 à 99, 5.600 (6e) — 5.781 à 86 (7e) — 6.092 à 95 (4e) — 6 297 à 99, 6.300 (5e) — 6.311 à 20 (6e) — 6.411 à 19 (5e) — 6.448 à 49 (6e) — 6.547 (4e) — 6.591 à 98, 6.600 (5e) — 6.719 à 50 (1re) — 6.841 à 46, 6.850, 6.891 à 99, 6.900 (5e) — 6.918 à 20 (4e) — 6.931 à 40 (5e) — 6.956 à 57 (6e) — 7.089 à 90 (7e) — 7.111 à 13, 7.119 (5e) — 7.122 (4e) — 7.317 à 20 (3e) — 7.581 à 82, 7.584 à 87, 7.589 à 90, 7.591 à 96 (5e) — 7.601 à 6 (4e) — 7.811 à 19 (5e) — 8.001 à 10 (6e) — 8.011 à 20 (7e) — 8.121, 8.123 (5e) — 8.355 à 56 (4e) — 8.417 (5e) — 8.422 à 23 (4e) — 8.551 à 60 (6e) — 8.747 à 50 (5e) — 8.921 à 23, 8.925 à 26, 8.941 à 49, 9.041 à 50 (6e) — 9.086 à 87 (4e) — 9.251 (7e) — 9.261 à 70, 9.571 à 80 (6e) — 9 661 à 66, 9.670 à 79 (5e) — 9.821 à 22, 9.829 (6e) — 9.993 à 96 (5e) — 10.000 à 06 (4e) — 10.111 à 20 (6e) — 10.331 à 37 (4e) — 10.431, 10.435 à 37 (5e) — 10.651, 10.651 à 58, 10.659 à 60, 10.671 à 75, 10.801 à 10 (6e) — 10.896 à 99, 10.900 (5e) — 10.921 à 30 (6e) — 10.931 à 39 (4e) — 10.981 à 90 (7e) — 11.014 à 18 (6e) — 11.031 à 33, 11.038 (7e) — 11.361 à 62 (4e) — 11.371 à 74, 11.376 à 80 (5e) — 11.551 à 55, 11.558 à 59, 11.565 à 70, 11.699, 11.700 (4e) — 11.841 à 42, 11.845 à 46, 11.848 (3e) — 11.991 à 99 (5e).

12.000 (5e) — 12.101, 12.105 à 10 (6e) — 12.111 à 19 (4e) — 12.171 à 72 — 12.175 à 80 (7e) — 12.191 à 94, 12.196 à 99, 12.200 (5e) — 12.268 à 70 (6e) — 12.324 à 30 (5e) — 12.341 à 50, 12.371 à 75 (4e) — 12.581, 12.585 à 90, 12.861 à 65, 12.868 à 70 (6e) — 12.931 à 40 (5e) — 12.941 à 43, 12.948 (6e) — 13.301 à 3, 12.423 à 30 (4e) — 13.521 à 30, 13.594 à 95, 13.599, 13.600 (5e) — 13.611 à 20 (6e) — 13.641 à 42, 13.645 à 50 (7e) — 13.675 à 77 (4e) — 13.742 à 46, 13.750, 13.811 à 20 (6e) — 13.831 à 40 (5e) — 13.891 à 99, 13.900 (6e) — 14.008 à 9 (3e) — 14.061 à 63, 14.067 à 69 (4e) — 14.081 à 90 (6e) — 14.121 à 24, 14.125 à 29 (7e) — 14.361 à 68, 14.441 à 42, 14.449 à 50, 14.491 à 99, 14.500, 14.531 à 40, 14.591 à 99, 14.600, 14.641 à 48 (6e) — 14.651 à 60 (5e) — 14.705 à 8 (4e) — 14.891 à 99, 14.900 (6e) — 14.951 à 52, 14.956, 14.958 à 60, 14.961 à 70 (5e) — 14.982 à 88 (4e) — 15.011 à 12, 15.018 à 20 (6e) — 15.191 à 99, 15.200 (5e) — 15.244 à 45 (3e) — 15.511 à 20, 15.681 à 84, 15.688 à 90 (5e) — 15.791 à 99, 15.800, 15.851 à 60, 16.011 à 14 (6e) — 16.048 à 50 (3e) — 16.181 à 90 (6e) — 16.357 (3e) — 16.371 à 74 (7e) — 16.491 à 99, 16.500, 16.823 à 27, 16.951 à 60 (6e) — 16.971 à 80 (5e) — 17.060, 17.079 (4e) — 17.350 (5e) — 17.601 à 6 (7e) — 17.799 (6e) — 17.800, 17.821, 17.825 à 28, 17.859 à 60 (5e) — 17.891 à 99, 17.900 (6e).

18.031 à 32, 18.035 à 40 (6e) — 18.251 à 60 (7e) — 18.301 à 3, 18.305 à 10 (5e) — 18.411 à 20, 18.514, 18.516 à 17, 18.692 à 93, 18.696 à 98 (6e) — 18.851 à 52 (7e) — 18.891 à 99 (4e) — 18.915 à 18, 18.931 à 32, 18.936, 18.941 à 43, 18.971 à 74, 18.979 à 80 (5e) — 19.051 à 60 (6e) — 19.061 à 70 (5e) — 19.119 à 20 (6e) — 19.212 à 13, 19.219 à 20, 19.261 à 66 (5e) — 19.331, 19.467 à 70 (6e) — 19.511 à 19 (5e) — 19.841 (4e) — 19.942 à 46, 19.950, 20.029 à 30 (6e) — 20.301 à 10 (5e) — 20.361 à 67 (4e) — 20.441 à 50, 20.631 à 34, 20.635 (6e) — 20.651 à 60 (5e) — 20.721 à 24 (4e) — 20.986 à 90 (2e) — 20.991 à 99, 21.000 (6e) — 21.166 à 70 (3e) — 21.171 à 80 (5e) — 21.254 à 58 (4e) — 21.371 à 80 (7e) — 21.451 à 55 (2e) — 21.511 à 20 (5e) — 21.737, 21.739 à 40 (6e) — 21.772 à 76 (4e) — 21.831 (5e) — 21.861 à 63, 21.866 à 70 (7e) — 22.401, 22.404 à 5, 22.406 à 10 (4e) — 22.561 à 67, 22.791 à 99, 22.800 (6e) — 22.931 à 40 (5e) — 22.971 à 80 (6e) — 22.981 à 83, 22.987 à 88 (5e) — 23.021 à 23, 23.061 à 65 (6e) — 23.101 à 10 (5e) — 23.235 (4e) — 23.251 à 60 (7e) — 23.230 (5e) — 23.331 à 34, 23.338 à 40 (6e) — 23.401 à 3 (3e) — 23.404 (4e) — 23.511, 23.513 (5e) — 23.951 à 52, 23.956 (6e) — 23.965 à 68 (5e) — 24.121 à 30 (6e) — 24.247 à 50 (5e) — 24.291 à 82 (4e) — 24.531 à 40 (7e).

Procure Générale du Clergé, des Missions et des Œuvres Catholiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.100.000 F
1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES, PARIS (6e)
R. C. : Seine 267117 B.

Obligations de 1.000 F 7 0/0 1937.

a) Amortissement contractuel.

Liste des 19 obligations, comprises dans le huitième tirage contractuel, amorties au tirage au sort du 2 avril 1948, remboursables le 1er juillet 1948.

5 12 42 58 65 72 91 99 105 131 133 137 157 164 174 183 203 224 232

b) Amortissement par anticipation.

Liste des 68 obligations restant en circulation, amorties par anticipation et remboursables le 1er juillet 1948.

6 7 9 13 17 18 25 32 35 43 47 53 63 68 71 75 76 85 88 93 94 95 98 101 102 103 106 112 126 162 166 168 169 172 177 178 181 184 186 187 188 191 193 195 197 198 199 205 206 209 214 216 218 219 220 222 225 227 228 229 233 236 237 239 247 255 257 266

Liste des obligations 1937 amorties antérieurement et non encore remboursées au 2 avril 1948.

4 8 14 16 19 23 24 26 29 31 33 34 36 37 40 41 50 52 54 55 56 57 59 60 62 64 69 70 73 74 77 79 80 82 109 110 111 113 114 116 118 123 124 125 126 129 130 132 134 135 138 139 140 143 145 150 151 152 153 154 155 156 158 159 160 161 163 165 167 170 171 173 175 176 179 180 182 185 189 190 192 208 210 211 215 217 221 223 226 230 231 234 235 238 243 245 246 249 250 264 265 267 268 269 270

NOTA. — Les titres amortis sont remboursables aux caisses de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie à Paris, boulevard des Italiens, 16, et dans les succursales et agences de Paris et de province.

Société Immobilière de l'Union Interalliée

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

4 PARIS, 33, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ

Registre du commerce : Seine n° 5242.

OBLIGATIONS 5 0/0 1928

Amortissement 1948.

Numéros des 223 obligations sorties au vingtième tirage fait en séance publique, à Paris, le 4 mars 1948, 3, rue d'Antin.

46 55 57 74 148 209 216 224
224 227 267 290 315 359 377 383
393 431 443 474 486 559 590 601
637 653 666 699 747 749 768 792
793 799 817 831 843 857 860 961
983 1.038 1.041 1.052 1.056 1.092 1.095 1.097
1.207 1.214 1.289 1.298 1.352 1.360 1.387 1.453
1.515 1.536 1.547 1.548 1.601 1.604 1.636 1.642
1.675 1.726 1.733 1.763 1.776 1.857 1.880 1.898
1.924 1.940 2.017 2.037 2.051 2.052 2.124 2.145
2.159 2.183 2.202 2.210 2.236 2.255 2.307 2.322
2.327 2.350 2.385 2.392 2.410 2.456 2.470 2.471
2.531 2.532 2.563 2.586 2.595 2.606 2.643 2.661
2.687 2.760 2.769 2.793 2.834 2.842 2.889 2.898
2.900 2.930 3.002 3.004 3.008 3.045 3.063 3.079
3.101 3.150 3.161 3.188 3.190 3.212 3.215 3.220
3.226 3.231 3.233 3.235 3.309 3.326 3.332 3.343
3.359 3.385 3.411 3.413 3.454 3.473 3.502 3.503
3.532 3.589 3.604 3.635 3.659 3.674 3.685 3.697
3.710 3.746 3.751 3.763 3.791 3.801 3.820 3.872
3.933 3.969 3.972 3.993 3.995 3.999 4.048 4.055
4.056 4.079 4.103 4.237 4.245 4.288 4.305 4.364
4.420 4.423 4.435 4.442 4.490 4.526 4.544 4.564
4.618 4.636 4.673 4.699 4.764 4.851 4.874 4.943
4.946 4.948 4.955 4.963 4.995 5.021 5.026 5.037
5.050 5.072 5.079 5.086 5.141 5.214 5.219 5.231
5.243 5.270 5.302 5.313 5.370 5.291 5.309 5.504
5.512 5.521 5.524 5.553 5.598 5.616 5.682 5.635
5.746 5.761 5.802 5.931 5.948

Les obligations, désignées par le sort, seront remboursables, à partir du 15 avril 1948, à raison de 500 F net, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Liste des obligations amorties à divers tirages et restant à rembourser à la date du 28 février 1948.

6 (19e tirage) — 19 (17e) — 24 (15e) — 29 (19e) — 50 (17e) — 53, 61 (16e) — 83 (18e) — 89 (19e) — 97 (18e) — 98 (19e) — 126 (18e) — 127 (19e) — 128 (18e) — 137 (19e) — 147 (18e) 165 (16e) — 173, 183, 185 (18e) — 203 (19e) — 218, 228, 234 (18e) — 239, 240 (19e) — 247, 249 (18e) — 302, 308 (19e) — 321 (12e) — 323 (19e) — 342 (18e) — 349 (19e) — 351 (18e) — 395, 405, 426, 429, 440, 504, 506, 513, 547, 560 (19e) — 576 (14e) — 580 (12e) — 581 (13e) — 655, 686, 695, 714, 737, 759, 777, 798, 808, 822, 847, 894 (19e) — 913 (18e) — 962, 992 (19e) — 1.013, 1.015, 1.059 (18e) — 1.086, 1.131 (19e) — 1.141 (18e) — 1.147, 1.161 (19e) — 1.167 (17e) — 1.172 (19e) — 1.176 (17e) — — 1.203, 1.218 (18e) — 1.237 (19e) — 1.272 (18e) — 1.287, 1.303 (19e) — 1.306, 1307 (18e) — 1.326 (17e) — 1.351 (15e) — 1.355 (12e) — 1.356 (11e) — 1.357 (13e) — 1.358 (11e) — 1.362 (17e) — 1.370 (13e) — 1.371 (14e) — 1.373 (12e) — 1.378 (15e) — 1.379 (11e) — 1.388 (13e) — 1.390 (12e) — 1.393 (13e) — 1.398 (19e) — 1.401 (14e) — 1.415 (15e) — 1.416 (17e) — 1.418 (18e) — 1.420 (19e) — 1.423 (12e) — 1.426 (16e) — 1.430 (12e) — 1.432 (15e) — 1.436 (13e) — 1.443 (19e) — 1.445 (15e) — 1.447 (12e) — 1.448 (15e) — 1.458, 1.459 (16e) — 1.464 (14e) — 1.470 (16e) — 1.471 (13e) — 1.476 (17e) — 1.484 (18e) — 1.486, 1.501, 1.503 (19e) — 1.505 (18e) — 1.509, 1.524 (17e) — 1.526 (18e) — 1.527 (19e) — 1.532, 1.544 (17e) — 1.546, 1.564 (19e) — 1.575 (17e) — 1.598, 1.603 (18e) — 1.609 (19e) — 1 616, 1.618, 1.619 (17e) — 1.620, 1.622 (18e) — 1.630, 1.634 (17e) — 1.639 (19e) — 1.644 (17e) — 1.652 (18e) — 1.676, 1.683, 1.691, 1.719, 1.864 (19e) — 1.831 (16e) — 1.833 (14e) — 1.834 (15e) — 1.836 (11e) — 1.838 (19e) — 1.839 (11e) — 1.840 (16e) — 1.843 (14e) — 1.846 (16e) — 1.847 (18e) — 1.856 (13e) — 1.858 (17e) — 1.862 (13e) — 1.863 (19e) — 1.865 (16e) — 1.867 (17e) — 1.868 (19e) — 1.869 (18e) — 1.873 (16e) — 1.879 (17e) — 1.885 (18e) — 1.887 (15e) — 1.889 (16e) — 1.891 (13e) — 1.892 (19e) — 1.893 (17e) — 1.895 (19e) — 1.896 (15e) — 1.897 (12e) — 1.904 (19e) — 1.905 (15e) — 1.913 (12e) — 1.917 (16e) — 1.922 (13e) — 1.935 (19e) — 1.944 (14e) — 1.951 (19e) — 1.985 (17e) — 1.987, 1.988 (18e) — 1.989 (11e) — 1.993, 1.995 (12e) — 1.998 (15e) — 1.999, 2.002, 2.006, 2.007 (18e) — 2.013 (11e) — 2.014, 2.015 (17e) — 2.023 (19e) — 2.029 (15e) — 2.031 (16e) — 2.039, 2.041, 2.050 (19e) — 2.075 (18e) — 2.088 (17e) — 2.096 (18e) — 2.098 (19e) — 2.110 (17e) — 2.119, 2.150 (18e) — 2.152, 2.163, 2.177 (19e) — 2.213 (17e) — 2.222 (19e) — 2.232, 2.242 (17e) — 2.252, 2.299 (19e) — 2.325 (18e) — 2.338, 2.346 (19e) — 2.358, 2.379 (18e) — 2.448, 2.453, 2.455 (19e) — 2.465, 2.490, 2.493, 2.494 (18e) — 2.516 (19e) — 2.527, 2.545, 2.560 (19e) — 2.564, 2.580, 2.585 (19e) — 2 632 (18e) — 2.638, 2.652 (19e) — 2.678, 2.679 (18e) — 2.685, 2.690, 2.700 (19e) — 2.716, 2.720 (18e) — 2.722 (19e) — 2.732, 2.748, 2.777, 2.804, 2.825 (18e) — 2.829, 2.837, 2.851, 2.865 (19e) — 2.893, 2.913 (18e) — 2.914 (19e) — 2.934, 2.949 (17e) — 2.963, 2.974 (19e) — 2.976 (18e) — 2.979, 2.994 (19e).

3.003, 3.009 (19e) — 3.014 (18e) — 3.017 (19e) — 3.030 (17e) — 3.052, 3.056 (13e) — 3.057 (14e) — 3.060 (18e) — 3.069 (13e) — 3.070, 3.072 (17e) — 3.073 (16e) — 3.074 (13e) — 3.083 (18e) — 3.084 (17e) — 3.094 (11e) — 3.097 (18e) — 3.100, 3.102 (17e) — 3.104 (9e) — 3.106 (13e) — 3.107 (16e) — 3.111 (17e) — 3.114, 3.115 (18e) — 3.128, 3.133 (16e) — 3.136 (15e) — 3.142 (12e) — 3.143 (17e) — 3.147 (15e) — 3.151 (18e) — 3.155, 3.179, 3.194, 3.201, 3.236, 3.263, 3.327, 3.339, 3.376, 3.392, 3.407 (19e) — 3.431, 3.442, 3.468, 3.472 (18e) — 3.477 (19e) — 3.481, 3.484 (18e) — 3.485, 3.487, 3.512, 3.519, 3.569, 3.577 (19e) — 3.591 (18e) — 3.596 (19e) — 3.606 (18e) — 3.617, 3.643, 3.672, 3.683, 3.728 (19e) — 3.759, 3.764 (18e) — 3.770 (19e) — 3.775, 3.778, 3.792 (18e) — 3.802 (19e) — 3.816 (18e) — 3.823, 3.839, 3.841 (19e) — 3.845, 3.869, 3.873, 3.877, 3.885 (18e) — 3.912, 3.919 (19e) — 3.932, 3.937 (18e) — 3.939, 3.952, 3.960, 3.966, 3.975 (19e) — 3.976 (18e) — 4.000, 4.018, 4.020, 4.021 (19e) — 4.026 (18e) — 4.033, 4.052 (19e) — 4.064 (18e) — 4.076 (19e) — 4.100, 4.107 (18e) — 4.121, 4.141, 4.167, 4.190, 4.201 (19e) — 4.215, 4.220 (18e) — 4.228 (19e) — 4.260 (18e) — 4.262 (19e) — 4.271, 4.274 (18e) — 4.284 (19e) — 4.298, 4.301 (18e) — 4.321, 4.344 (19e) — 4.352, 4.358 (18e) — 4.376, 4.380, 4.386, 4.407, 4.475, 4.500, 4.517, 4.588, 4.606, 4.609, 4.614, 4.627, 4.645 (19e) — 4.647 (17e) — 4.649 (18e) — 4.650 (17e) — 4.652 (11e) — 4.653 (18e) — 4.656 (12e) — 4.658 (13e) — 4.660 (15e) — 4.663 (6e) — 4.665 (14e) — 4.666 (9e) — 4.667 (10e) — 4.668 (9e) — 4.669 (14e) — 4.671 (9e) — 4.672 (13e) — 4.675 (12e) — 4.679, 4.680 (11e) — 4.683, 4.684 (19e) — 4.686 (12e) — 4.687 (16e) — 4.689 (8e) — 4.691 (10e) — 4.697 (18e) — 4.698 (17e) — 4.701 (15e) — 4.705 (7e) — 4.706 (14e) — 4.710, 4.712 (12e) — 4.714, 4.715 (19e) — 4.721 (18e) — 4.724 (14e) — 4.727 (12e) — 4.729 (16e) — 4.739 (11e) — 4.743 (12e) — 4.746 (15e) — 4.751 (16e) — 4.752 (13e) — 4.753 (9e) — 4.754 (17e) — 4.755 (8e) — 4.756 (9e) — 4.759 (10e) — 4.763 (9e) — 4.765 (7e) — 4.769 (10e) — 4.771 (15e) — 4.772, 4.774 (17e) — 4.776, 4.780 (9e) — 4.783 (6e) — 4.785 (8e) — 4.787 (9e) — 4.789 (7e) — 4 790 (17e) — 4.814, 4.825, 4.831, 4.836, 4.845, 4.881 (19e) — 4.894 (16e) — 4.907 (15e) — 4.908 (16e) — 4.924 (15e) — 4.928 (17e) — 4.929 (18e) — 4.935 (16e) — 4.939 (18e) — 4.942 (17e) — 4.944 (16e) — 4.952 (15e) — 4.953 (18e) — 4.954 (19e) — 4.960 (18e) — 4.962 (13e) — 4.964 (18e) — 4.967 (17e) — 4.972, 4.981 (18e) — 4.989 (19e) — 5.001 (18e) — 5.011 (16e) — 5.016 (17e) — 5.017 (16e) — 5.018, 5.023 (18e) — 5.023, 5.039 (17e) — 5.045 (16e) — 5.048 (17e) — 5.049 (15e) — 5.073 (17e) — 5.075 (15e) — 5.084 (18e) — 5.088 (16e) — 5.098 (18e) — 5.102 (15e) — 5.120, 5.122, 5.133, 5.183, 5.207, 5.275, 5.286, 5.325, 5.330 (19e) — 5.335, 5.336, 5.352, 5.382 (18e) — 5.403, 5.461 (19e) — 5.471 (18e) — 5.478, 5.496 (19e) — 5.534 (18e) — 5.535, 5.536 (19e) — 5.554 (15e) — 5.557 (19e) — 5.560 (18e) — 5.561 (12e) — 5.564 (19e) — 5.565, 5.569 (11e) — 5.573, 5.575 (15e) — 5.576 (12e) — 5.580 (18e) — 5.583, 5.584 (19e) — 5.586 (18e) — 5.588 (19e) — 5.596 (11e) — 5.597 (14e) — 5.606 (19) — 5.623 (18e) — 5.627 (17e) — 5.629 (19e) — 5.637 (13e) — 5.639 (18e) — 5.650 (19e) — 5.662 (16e) — 5.676 (18e) — 5.677 (15e) — 5.680 (13e) — 5.683 (16e) — 5.684 (17e) — 5.688 (19e) — 5.693 (17e) — 5.699 (16e) — 5.741 (14e) — 5.715 (13e) — 5.747 (15e) — 5.722 (17e) — 5.723 (19e) — 5.725, 5.726, 5.731 (18e) — 5.732 (14e) — 5.731 (13e) — 5.742 (18e) — 5.760 (17e) — 5.762 (12e) — 5.771 (17e) — 5.778 (19e) — 5.784 (18e) — 5.790 (14e) — 5.791, 5.792 (16e) — 5.795 (14e) — 5.831 (17e) — 5.858 (19e) — 5.861 (18e) — 5.885, 5.886 (19e) — 5.904 (18e) — 5.910, 5.911, 5.934 (19e) — 5.957, 5.960 (18e) — 5.962 (11e) — 5.963 (16e) — 5.964 (11e) — 5.965 (15e) — 5.967 (12e) — 5.974 (11e) — 5.976 (13e) — 5.977 (15e) — 5.979 (16e) — 5.984 (18e) — 5.988, 5.991 (16e) — 5.997, 5.998 (17e) — 5.999 (18e).

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1942

DE LA

Société Union pyrénéenne électrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1942) de la société Union pyrénéenne électrique, société anonyme au capital de 60 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 juillet 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser

Amortissement 1945.

276 à 280 — 482 et 483 — 488 à 490 — 1.871 et 1.872 — 1.877 à 1.880 — 2.471 à 2.473 — 2.620 — 3.351 à 3.358 — 4.099 à 4.100.

Amortissement 1946.

3.764 et 3.765 — 4.601 à 4.603.

ÉTABLISSEMENTS NICOLAS

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 315.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 2, RUE DE VALMY,

A CHARENTON-LE-PONT (SEINE)

R. C. : Seine 84273.

Rachat d'obligations 3 3/4 0/0 1945.

Troisième année d'amortissement.

La Société des établissements Nicolas, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission des obligations 3 3/4 0/0, a racheté en Bourse, annulé et rattaché à la souche 200 obligations qui, d'après le tableau d'amortissement devaient être amorties au 15 mai 1948.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Société Immobilière de la Rue Blanche

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000 F

SIÈGE SOCIAL : 17, RUE BLANCHE, PARIS (9e)

R. C : Seine n° 218231 B

Onzième tirage d'amortissement de 15 obligations 3 0/0 1909 effectué le 16 mars 1948.

2 18 34 46 78 82 85 92 103 123 121 130 131 149 162.

Les obligations sorties seront remboursées au siège social, à raison de 500 F nets, à partir du 1er juillet 1948, coupon à échéance du 1er janvier 1949 attaché.

Il ne reste aucun titre à rembourser sur les précédents tirages.

VILLE DE PARIS

Emprunt Municipal de 45 Millions

(MÉTROPOLITAIN 1910)

Liste des 820 numéros sortis au 77e tirage effectué le 25 mars 1948 et dont les 39 premiers sont remboursés à 400 F et ont droit, en outre, aux lots ci-après:

NUMÉROS sortis.	MONTANT des lots.	NUMÉROS sortis.	MONTANT des lots.
7.753	100.000 F	55.579	400 F
1.251	400	62.910	400
2.218	400	66.892	400
3.856	400	67.442	400
5.321	400	73.112	400
6.033	400	77.196	400
6.071	400	77.356	400
9.151	400	79.483	400
11.896	400	80.362	400
13.992	400	82.652	400
21.120	400	84.551	400
23.028	400	95.510	400
23.370	400	95.585	400
29.663	400	95.629	400
32.203	400	98.978	400
34.052	400	106.523	400
42.939	400	108.493	400
44.852	400	111.586	400
48.731	400	114.141	400
52.026	400		

27, 287, 698, 758—1.024, 50, 251, 364, 393, 712, 827, 833, 846, 993—*2.218, 567, 632, 714, 731, 951—3.066, 110, 448, 503, 578, 690, 769, *856—4.010, 38, 166, 212, 213, 679, 796—*5.021, 322, 350, 462, 760, 866, 952—*6.033, *71, 101, 177, 624, 871, 960—7.058, 143, 562, *753, 945—8.171, 519, 529, 582, 800, 861—9.113, *151, 368, 382, 616, 649, 651—10.086, 286, 614, 799, 955, 971—11.443, 631, 795, 833, *896—12.075, 83, 132, 176, 200, 297, 492, 563, 661, 687, 827, 852, 890, 896, 954—13.042, 237, 369, 616, 695, 786, 808, *992—14.200, 426, 491, 913—15.162, 180, 209, 217, 459, 476, 493, 518, 712, 915—16.093, 266, 331, 395, 431, 710, 788, 919, 938—17.021, 128, 315, 380, 457, 502, 574, 578, 757, 861—18.063, 95, 397, 430, 725, 924, 954—19.218, 297, 502, 514, 629, 678, 847, 934—20.263, 309, 900, 627, 759, 933—*21.120, 174, 569, 751—22.003, 94, 310, 337, 460, 551, 572, 643, 769—*23.028, 154, 258, *370, 524, 530, 591, 680, 861, 887, 901—24.168, 177, 198, 379, 530, 726, 755, 715, 823, 876, 896—25.432, 442, 691, 700—26.020, 110, 262, 708, 877, 993—27.036, 99, 154, 160, 311, 326, 806, 951—28.175, 378, 964—29.883, 209, 308, 440, *663, 774, 779, 786—30.288, 306, 588, 653, 687, 754, 833, 854—31.037, 211, 668, 917—32.103, *203, 245, 473, 517, 672, 776—33.088, 370, 585, 705, 805, 821—34.039, *62, 212, 787, 923, 990—35.139, 147, 157, 380, 398, 515, 712, 774, 973—36.244, 308, 589, 933—37.318, 440, 515, 523, 540, 623, 697, 845, 866—38.081, 185, 211, 311, 377, 422, 779—39.126, 255, 380, 669—40.039, 125, 378, 389, 451, 468—41.091, 224, 314, 370, 395, 482, 588, 616, 759, 940—42.687, 987, 373, 393, 650, 696, 733, *939, 963—43.158, 231, 410, 798, 818, 956—44.176, 308, 666, 690, 710, *852—45.312, 345, 366, 374, 513, 977—46.458, 482, 682, 733—47.290, 301, 412, 519, 563, 862—48.114, 207, 286, 440, 565, 566, 691, *731, 958—49.331, 722, 775, 830, 886, 953, 999—50.432, 558, 938—51.076, 155, 201, 354—*52.026, 465, 756, 969—53.317, 361, 652, 711, 921—54.074, 497, 505, 961—55.029, 40, 197, 556, *579, 726, 920, 924, 935, 995—56.002, 8, 151, 247, 344, 462, 623, 662—57.043, 83, 128, 171, 402, 500, 607, 857—58.039, 343, 495, 525, 566, 617—59.008, 137, 223, 360, 510, 673, 712.

60.166, 220, 231, 269, 480, 589, 623—61.118, 419, 894, 927, 934, 960, 982—62.026, 38, 132, 240, 312, 383, 596, 663, 731, 865, *910, 912—63.267, 368, 376, 634, 694, 877, 963—64.045, 289, 334, 465, 588, 724, 900—65.017, 90, 386, 625, 711, 748, 762, 784, 941—66.050, 78, 92, 255, 264, 851, *892, 901, 980—67.041, 340, 360, *413—68.235, 247, 261, 432, 975—69.189, 329, 546, 960, 966—70.093, 120, 174, 250, 271, 282, 567, 588, 624, 643, 830—71.150, 204, 223, 309, 497, 503, 548, 739—72.302, 422, 470, 660, 909—73.112, *113, 174, 352, 593, 686, 699, 783, 806, 835, 890, 905—74.046, 417, 427, 448, 650, 734, 875, 896, 906, 966—75.229, 278, 303, 352, 432, 537, 624, 649, 745, 812—76.187, 350, 412, 436, 489, 658, 812, 992—*77.190, *356, 371, 533, 602, 722, 800, 825—78.058, 333, 669, 683, 689, 877, 956—79.034, 229, 403, *483, 496, 819, 852, 893, 909—80.008, 71, 321, *362, 435, 483, 636, 716, 917—81.269, 480, 583, 619, 731, 895—82.094, 355, 417, 473, *652, 734, 980—83.175, 226, 297, 349, 754, 818, 953—84.404, *551, 797, 832, 871—85.218, 809, 860, 991—86.077, 121, 140, 317, 328, 381, 452, 466, 488, 498, 508, 718, 920, 947, 991—87.015, 145, 342, 468, 511, 683, 729, 830—82.032, 90, 133, 403, 406, 743, 776—89.017, 210, 227, 313, 333, 352, 540, 606, 734, 860, 862—90.169, 418, 455, 495, 500, 813, 966—91.110, 205, 450, 573, 731—92.182, 268, 463, 477, 660, 878—93.043, 211, 271, 447, 570, 839, 840, 931, 945, 996—94.501, 646, 857, 953—95.183, 450, 496, *510, 529, *585, *629, 744, 913—96.106, 324, 500, 934—97.025, 165, 186, 233, 384, 460, 766, 865—98.147, 198, 285, 497, 777, 850, 910, 937, *978, 997—99.060, 301, 422, 602, 843, 987—100.310, 446, 624, 670, 923—101.017, 56, 192, 199, 345, 406, 431, 952—102.507, 913, 990—103.439, 563, 569, 577, 823, 921—104.102, 263, 521, 763—105.035, 52, 163, 255, 410, 449, 490, 627, 657, 669—106.064, 126, 167, *523, 662, 763, 869—107.019, 419, 597, 780, 918—108.168 *193, 551, 659, 684, 884—109.202, 261, 612, 804, 883, 914—110.107, 435, 644, 651, 714, 738, 948—111.073, 177, 235, *586, 906, 907, 998—112.378, 402, 961—113.130, 353, 489, 524, 699, 721, 762, 868—*114.141, 205, 477—115.272, 583, 598, 615, 628, 893, 937, 979—116.177, 186, 261, 317, 385

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu à la recette municipale, à l'Hôtel de ville, à partir du 1er mai 1948.

NOTA. — Le dernier coupon payable sur les titres sortis à ce tirage est à l'échéance du 1er mai 1948.

Etat des obligations amorties et non remboursées.

UNITES

Les numéros imprimés en caractères gras sont remboursables par des lots.

137, 145, 146, 216, 281, 307, 388, 462, 469, 574, 617, 683, 724, 740, **812**, 827, 877, 902, 913, 920, 921, 973—1.073, 82, 85, 150, 257, 317, 342, 391, 418, 495, 532, 588, 675, 681, 707, 751, 888, 901, 977—2.023, 36, 50, 57, 59, 60, 124, 287, 337, 344, 386, 418, 449, 462, 470, 498, 590, 654, 675, 738 767, 795, 935, 990—3.075, 114, 120, 155, 158, 162, 170, 233, 337, 379, **541**, 546, **678**, 688, 705, 772, 779, 781, 906—4.075, 106, 187, 227, 239, 304, 351, 401, 441, 513, 568, 611, 636, 647, 650, 674, 682, 706, 713, 728, 729, 751, 776, 807, 860, 870, 949—5.023, **82**, 98, 120, 129, 130, 202, 239, 284, 306, 317, 400, 404, 424, 426, 485, 536, 585, 675, 749, 757, 781, 905, 923, 941, 999—6.021, 79, 88, 109, 122, 142, 161, 172, 196, 279, 291, 331, 449, 468, **471**, 477, 480, 503, 538, 582, 680, 863, 916, 948, 982—7.079, 85, 223, 241, 287, 336, 352, 357, 359, 385, 391, 415, 609, 620, 673, 750, 770, 860, 986—8.002, 112, 233, **241**, 356, 389, 459, 469, 473, 596, 844, 848, 850, 873, 979 894, 908—9.102, 139, 252, 275, 327, 361, 373 465, 506, 599, 653, 655, 695, 933, 983, 992—10.000, 23, 25, 49, **98**, 207, 239, **291**, 312, 315, 328, 331, 336, 514, 693, 691, 692, 792, 827, 876, 877, 915, 982—11.012, 17, 212, 220, 347, 374, 585, 607, 641, 703, **741**, 787, 853, 982—12.013, 159, 173, 188, 205, 350, 351, 481, 458, 496, 577, 628, 677, 708, 725, 743, 765, 796, 791, 813, 915, 913—13.071, 73, 189, 204, 325, 364, 371, 393, 400, 463, 519, 575, 605, 703, 716, 756, 777, 781, 787, 918, 982—14.085, 187, 199, 215, 253, 414, 586, 588, 589, **633**, 652, 671, 672, 678, 722, 768, 831—**15.031**, 52, 109, 136, 151. 171, 178, 193, 271, 276, 361, 377, 436, 438, 485, 501, 621, 634, 763, 901, **958**, 985—16.117, 138, 192, 194, 237, 263, 293, 332, 372, 435, 489, 506, 510, 542. **636**, 644, 767, 758, 768, 785, **910**, 929, 944, 963—17.023, 153, 188, 212, 250, 268, 272, 279, 393, 412, 450, 452, 581, 653, 704, **706**, 814, 922, 927, 997—18.015, 26, 62, 75, **80**, 108, 133, 216, **242**, 261, **403**, 420, 455, 458, 478, 482, 491, 505, 563, 617, 624, 630, 665, 723, 737, 748, 823, 837, 839, 877, 879, 909, 953, 977, 999—19.012, 32, 108, 123, 124, 215, 402, 408, 417, 611, **685**, 724, 765, 788, 814, 833, 840, 853, 874—20.039, 183, 442, 466, 478, 491, 698, 777, **812**, 857, 930, 986—21.131, 144, 212, 342, 428, 431, 438, 449, 496, 506, 530, 531, 596, 610, 693, **737**, 766, 808, 898, 906, 931, 932, 941, 950, 997—22.064, 71, 95, 114, 116, **129**, **142**, 212, 219, 398, 457, 603, 607, 609, 610, 667, 691, 707, 793, 988—23.001, 16, 48, 83, 103, 161, 196, 214, 257, 272, 300, 414, 525, 544, 562, 587, 788, 796, 800, 821, 892, 909, 913, 916, 923, 997—24.109, 116, 179, 182, 237, 287, 307, 387, 419, 463, 490, **532**, 605, 671, 777, 822, 878, 936, 964.

25.044, 15, 23, 56, 251, 274, 378, 380, 393, 47[illegible], 618, 703, 706, 838, 877, 955, 983—26.021, 27, [illegible], **164**, 185, 319, 433, 482, 499, 569, 618, 703, 70[illegible], 733, 838, **843**, 903—27.088, **180**, 134, 191, 205, 21[illegible], 265, 277, 415, 442, 446, 506, 580, 637, 640, 6[illegible], 760, 885, 894, 895, 911, 917, 942, 978, 981, **984**—28.011, 48, 200, 224, 341, 349, 475, 587, 641, 6[illegible], 772, 815, 817, 838, 952, 983, 994—29.035, 9[illegible], 118, 192, 196, 207, 270, 284, 286, 290, 309, 3[illegible], 500, 712, 823, 851, 858, 859, 897, 961, 965—30.023, 52, 87, 215, 245, 323, 401, 470, 472, 4[illegible], 586, 852, 876, 899, 960—31.069, 85, 206, 211, 2[illegible], 313, 334, 422, 448, 670, 676, 692, 715, **716**, 7[illegible], 745, 785, **810**, 855, 866, 868, 893, 903, 9[illegible], 32.085, 118, 127, 163, 250, 255, 471, 525, 5[illegible], 628, 647, 650, 761, 781, 787, 814, 837, 884, 9[illegible], 960—33.016, 62, 105, 161, 192, 201, 203, 221, 3[illegible], 578, 713, 796, 833, 882, 921, 927, 949—**34.**6[illegible], 151, 259, 295, **375**, 377, 440, 523, 562, 608, **6**[illegible], 655, 665, 683, 695, 756, 839, 927—35.041, **52**, 6[illegible], 105, 186, 200, 348, 445, 479, 557, 640, 687, 70[illegible], 723, 747, 760, 803, 816, **873**, 924, 945, 975—36.128, 132, 142, 211, 217, 220, 265, 270, **297**, **337**, 338, 361, 448, 468, 589, 709, 721, 779, 820, 882—37.017, 172, 181, 295, 302, 304, 347, 367, 3[illegible], 410, 611, 841, 863, 990.**992**—38.087, 146, 148, 1[illegible], 293, 370, 405, 537, 539, **610**, 685, 860, 893, 9[illegible], 907, 912—39.013, 27, 119, 131, 136, 170, 175, 1[illegible], 231, 277, 328, 464, 501, 537, 593, 597, 610, 7[illegible], 816, 859, 947—40.029, 49, 76, **163**, 247, 278, 2[illegible], 312, 580, 670, 673, 713, 722, 779, 791, 820, 8[illegible], 835, 848, 863, 865, 866, 971—41.029, 168, 2[illegible], 288, 239, 249, **329**, 375, 388, 464, 478, 532, 5[illegible], 596, 599, 611, 643, 752, 762, 761, 851, 863, 8[illegible], 890, 915—42.038, 60, 84, 184, 259, 281, 316, 3[illegible], 375, 406, 522, 562, 573, 654, 674, 705, 764, 8[illegible], 809, 947, 992—43.065, 68, 287, 311, 347, 3[illegible], 368, 391, 392, 440, 469, 550, 637, 697, 739, 7[illegible], 791, 801, 812, 873, 923, 948, 955, 982—44.0[illegible], 59, 95, 100, 186, 196, 201, 237, 241, 266, 3[illegible], 322, 367, 410, 472, 530, 567, 582, 611, 625, 6[illegible], 678, 766, 799, 806, 966, 974, 983—**45.001**, 35, 2[illegible], 251, 375, 531, 539, 563, 604, 623, 674, 676, 6[illegible], **744**, 813, 821, 822, 836, 884, 904, 952, 961, 986—46.001, 29, 48, 50, 70, 218, 262, 289, 304, 340, 3[illegible], 428, 446, 475, 477, 531, 550, 663, 689, 699, 7[illegible], 769, 875, 893, 901, 939, 990—47.116, 207, 2[illegible], 216, 226, 264, 356, 499, **542**, 546, 562, 579, 7[illegible], 845—48.011, 86, 97, 115, 146, 151, 159, 165, 1[illegible], **181**, 183, 191, 192, 283, 334, 371, 376, 381, **4**[illegible], 427, 486, 488, 494, 529, 583, 617, 698, 824, 8[illegible], 831, 867, **935**, 939, 941—49.015, 35, 87, 111, 3[illegible], 424, 446, 468, 492, 549, **658**, **708**, 723, 809, 9[illegible], 928, 942, **970**, 981, 987.

50.048, 123, 160, 279, 301, **311**, 325, 339, 4[illegible], 471, 549, 567, 660, 665, **671**, 688, 776, 852, 9[illegible], 999—51.056, 158, 233, 282, 449, 462, 601, 6[illegible], 657, 695, 700, 709, 715, 902, 915, 921, 9[illegible], 945, 961—52.104, 152, 162, 171, 182, 206, 2[illegible], 338, 356, 406, **469**, 521, 656, **772**, 829—53.1[illegible], 151, 215, 229, 338, 406, 523, 552, 558, 586, 6[illegible], **636**, **971**, 672, 762, **769**, 811, 849, 933, 934, 9[illegible], 997—54.071, 115, 118, **140**, 173, 183, 265, 3[illegible], 432, 447, 513, 526, 569, 576, 692, 905, 928, 9[illegible], —55.070, 128, 244, 302, 327, 350, 453, 457, 6[illegible], 640, 656, 778, 809, 858, 873, 900—56.111, 2[illegible], 293, 335, 366, 417, 651, 705, 743, 751, 805, 8[illegible], 874, 896—**57.069**, 100, **109**, 173, 236, 258, 3[illegible], 361, 363, 392, 400, 417, 585, 669, 721, 785, 7[illegible], 850, 851, 903, 928—58.129, **134**, 164, 169, 2[illegible], 270, 284, 332, 407, 414, 432, 438, 443, 4[illegible], 511, 517, 536, 540, 577, 628, 656, **665**, 688, 7[illegible], 874, 878, **935**, 947, 972, 988, 991—59.007, 4[illegible], 50, 53, 56, 57, 58, 118, 173, 281, 309, 442, 5[illegible], 652, 751, 755, 757, 837—60.048, **65**, 240, 2[illegible], 303, 488, 620, 637, 656, 670, 674, 787, **832**, 8[illegible], 872, 928, 946, 998, 959—61.034, 78, 82, 84, 157, 171, 202, 220, 245, 265, **325**, **505**, 523, 644, 7[illegible], 979—62.040, 69, 71, 113, 251, 282, 309, **396**, 415, 439, 472, 514, 587, 732, 795, 820, 841, 8[illegible], 954, **961**—63.101, 153, 203, 261, 280, 311, 3[illegible], 398, **418**, 443, 451, 562, 586, 608, 618, 626, 6[illegible], 712, 739, 747, 753, 884, 893, 987—64.011, 6[illegible], 88, 153, 160, 223, 232, 256, 271, 371, 381, 3[illegible], 605, 738, 919, 951, 952, 954, 965, 967, 997—65.060, 270, 284, 305, 381, 395, 494, 496, 5[illegible], 653, 676, 697, 753, 759, 768, **838**, 864, 925, 9[illegible]

(*) Voir le tableau des lots.

—66.121, 131, 136, 367, 383, 386, 491, 586, 612, 627, 654, 710, 777, 725, 739, 813, **965**—67.019, 83, 174, **367**, 451, 504, 510, 517, 529, 536, 629, **632**, 686, 741, 781, 892, 995—**68.175**, 444, 482, 517, 537, 697, **735**, 774, **804**, 838, 897, 900, 923, 937—69.039, 128, 185, 200, 279, 344, 387, 351, 489, 497, 534, 619, 659, 685, 770, 845, 883, 975—70.007, 45, 90, 170, 239, 348, 500, 531, 543, 572, 637, 641, 648, 692, 719, 920, 980—71.046, 25, 280, 348, 419, 436, 517, **520**, 557, 564, 566, 568, 570, 571, 579, 580, 603, 617, 635, 741, 822, 841, 843, 863, 982, 939—72.002, 34, 118, 271, **256**, **356**, 394, 424, 458, 608, 739, 741, 758, 833, 835, 849, 928, 968, 984, 993—73.031, 127, 203, 204, 244, 250, 291, 303, 319, 335, 358, 517, 521, 612, 657, 658, 694, 698, 701, 742, 743, 752, 805, 808, 810, 812, 814, 817, 851, 866, 945—74.100, 112, 252, 260, 525, 553, 565, 689, **796**, 805, 922, **984**.

75.007, 119, 159, 224, 316, 332, 489, 502, 535, 536, 608, 612, 619, 677, 828, 955, 988—76.004, 90, 97, 135, 244, 299, 387, 390, 410, 414, 463, 469, 474, 538, **617**, 674, 723, 792, 803, 861, 906, 976, **979**—77.001, 53, 221, 326, 508, 580, 612, 639, 671, 678, 819, 872, 909, 943—78.025, 39, **56**, 229, 240, 306, 393, 418, 543, 581, 600, 646, 728, 862, 888, 895, 971, 991—79.002, 12, 26, 77, 294, 303, 334, 340, 389, 495, 509, 512, 547, 520, 572, 615, 678, 736, 807, 815, 828, 856, 898—80.018, 30, 94, 291, 306, 322, 428, 528, 546, 550, 607, 676, 692, 811—81.118, 173, 231, 232, 272, 401, 403, 455, 511, 561, 606, 639, 782, 906, 938, 984—82.046, 72, 88, 106, 115, 146, 175, 278, 340, 361, **450**, 519, 536, 537, 622, 757, 873, 903, 947—83.047, 53, 73, 99, 108, 131, 354, 436, 503, 629, 743, 755, 757, 800, 825, 839, 884, 932, 997, 998, 999—84.038, 160, 193, 249, 271, 310, 351, 426, 450, 669, 698, 720, 735, 740, 759, 849, 890, 899, 968, 981—85.064, 264, 269, 289, 307, 378, 387, 407, 492, 501, 516, 538, 615, 653, 656, 678, 699, 889, 900, 959, 995, 997—86.008, 239, 252, 329, 468, 527, **636**, 599, **605**, 610, 688, 698, 693, 756, 774, 971—87.076, 90, 102, **110**, 122, 129, 192, 244, 267, 348, 390, 450, 557, 592, 633, 656, 664, 769, 804, 872, 910, 918, 944, 970, 991—88.003, 14, 61, 87, 149, 259, 270, 305, 309, 336, 363, **402**, 412, 453, 455, 462, 466, **553**, 559, 577, 585, 587, 700, 702, 732, 768, 771, 779, 811, 901, 930, 958, 963, 985—89.003, 23, 55, 69, 71, 89, 101, 106, 142, 201, 320, 327, 359, 280, **402**, 406, 466, 468, 559, 594, 757, 778, 799, 780, 842, 936, 997—90.102, 214, 271, 391, 403, 427, 431, 447, 450, 513, 529, 554, 611, 623, 674, **686**, 818, 826, 856, 898—91.063, 133, 294, **292**, 396, 483, 524, 700, 725, 774, 782, 789, 807, 822, 984, **988**—92.033, 85, 94, 98, 155, 159, 230, 249, 326, 377, 400, 417, 437, 470, 547, 555, 611, 655, 659, 684, 728, 948, **971**, **995**—93.012, 64, 106, 107, 141, 202, 229, 587, 610, **658**, 665, 736, 791, **873**, 917, 939—94.024, 67, 97, 142, 170, 183, 202, 204, 229, 241, 311, 353, 371, 377, 389, 397, 438, 439, 450, 493, **500**, 511, 580, 614, 663, 683, 759, 760, 835, 870, 929—95.060, 63, 114, 120, 153, 157, 169, 199, 262, 386, 516, 559, 748, 750, **813**, 884, 926—96.037, 136, 186, 310, 312, 341, 360, 370, 641, 644, 650, 692, 707, 748, **752**, 794, 865, 888, 943—97.028, 39, 83, 111, 238, 274, **335**, 362, 417, 461, 505, 536, 618, 650, 657, 660, 859, 990—98.051, 75, 88, 108, **131**, 135, 144, 179, 213, 295, 306, 344, 400, 402, 410, 417, 420, 421, 445, 459, 462, 465, 505, 536, 552, 574, 624, **681**, 658, 756, 903—99.071, 126, 165, 509, 568, 636, 695, 726, 778, **794**, 803, 815, 823, 876, 877, 881, 898, 924—**100.011**, 51, 95, 149, 242, 332, 369, 516, 578, 595, 613, 688, 704, 725, 738—101.004, 27, 92, 114, 147, **156**, 176, 200, **241**, 294, 296, 344, 351, 462, 520, 554, 558, 641, 680, 732, 773—102.027, 93, 126, **199**, 212, 219, 334, 462, 495, 500, 501, **505**, 511, 650, 677, 707, 755, 756, **793**, 866, 882, 963—103.007, 55, 78, 81, 146, 161, 205, 240, 326, 457, 488, 590, 601, 605, 653, 686, 697, 959—104.032, 34, 84, 117, 126, 144, 191, 207, 372, 464, 471, 493, 674, 678, 703, 747, 786, 791, 842, 942.

DEMI-UNITES

104.936, 948, 967—105.028, 31, 63, 80, 88, 112, 134, 189, 209, 237, 242, 277, 287, 295, 307, 333, 340, 349, 456, 478, 522, 545, 549, 582, 584, 586, 588, 589, 590, 592, 635, 646, 651, 672, 694, 770, 809, 825, 845, 851, 856, 858, 859, 920, 925, 945, 980, 992—106.018, 19, 78, 101, 123, 213, 217, 241, 275, 283, 358, 382, 437, 439, 440, 525, 539, 554, 558, 625, 667, 671, 686, 693, 700, 704, 709, 722, 755, 809, 827, 889, 890, 892, 904, 919, 978, 979, 990—107.008, 18, 48, 60, 70, 77, 78, 170, 182, 231, 280, 300, 306, 312, 347, 442, 524, 544, 579, 641, 670, 674, 683, 692, 722, 725, 730, 743, 757, 759, 793, 823, 845, 869, 872, 879, 899, 919 **953**, 974—108.022, 40, 46, 79, 101, 133, 147, 156, 193, 202, 219, 227, 228, 232, 245, 251, 332, 345, 353, 425, 495, 535, **579**, 583, 634, 638, 690, 702, 710, 752, 761, 796, 804, 823, 831, 900, 905, 956, 994—109.012, 45, 48, 82, 133, 244, 267, 345, 351, 358, **378**, 383, 456, 493, 498, 519, 529, 538, **615**, 628, 658, 659, 677, 722, 742, 749, 814, 818, 836, 841, 848, 855, 881, **933**, 949, 979—110.022, 25, 30, 61, 87, **111**, 121, 124, 138, 193, 219, 223, 224, 232, 263, **291**, 351, 414, 421, 430, 487, 496, 514, **516**, 532, 562, 571, 583, 600, 632, 649, 654, 705, 706, 708, 754, 756, 780, 797, 798, 841, 845, 855, 861, 868, 943, 945, 936, 966—111.009, **15**, 65, **80**, 102, 104, 125, 167, 180, 190, 207, 211, 242, 245, 274, 290, 299, 301, 333, 340, 356, 365, 378, 461, 486, 542, 756, 866, 902, 987—112.033, 39, 79, 89, 101, 110, 123, 156, 158, 200, 219, 269, 303, 434, 442, 444, 453, 529, 551, 461, 541, 567, 578, 613, 681, 700, 710, 745, 788, 848, 872, 893, 933, 964—113.028, 74, 86, 99, 111, **150**, 161, 191, 207, 226, 237, 260, 261, 263, 264, 265, 274, 315, 347, 354, 363, 373, 405, 418, 431, 445, 465, 471, 490, 500, 550, 583, 590, **602**, 650, 665, 747, 779, 854, 877, 919, 927—114.010, 20, 21, 52, 62, 107, 110, 126, 185, 186, 232, 235, 281, 310, 390, 496, 507, 521, 535, 540, 562, 606, 684, 685, 699, 709, 737, 752, 778, 814, 816, 837, 859, 854, 889, 891, 897, 909, 959—115.009, 25, 58, 122, 138, 159, 250, 275, 336, 282, 387, 420, 429, 430, 436, 445, 478, 501, 532, 652, 657, **673**, 702, 703, 736, 764, 784, 791, 796, 862, 904, 954—116.005, 13, 37, 38, 43, 56, 175, 200, 204, 251, 270, 398, 399, 408, 469, 477, 527, 530, 552, 570.

Grandes Brasseries et Malteries de Champigneulles

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.750.000 F

SIÈGE SOCIAL:

CHAMPIGNEULLES (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Registre du commerce: N° 357 Nancy.

OBLIGATIONS 4 0/0 1945

Deuxième tirage d'amortissement.

Liste des 376 obligations sorties au tirage du 24 mars 1948 et remboursables à partir du 1er mai 1948.

378	411	446	607	624	646	724
759	778	842	854	1.015	1.046	1.089
1.099	1.121	1.163	1.215	1.417	1.439	1.458
1.487	1.506	1.521	1.629	1.644	1.657	1.718
1.754	1.765	1.766	1.774	1.821	1.905	1.969
1.978	2.015	2.114	2.134	2.451	2.194	2.200
2.251	2.290	2.344	2.409	2.449	2.589	2.616
2.801	2.835	2.857	2.869	2.871	2.882	2.954
2.992	2.995	3.008	3.091	3.168	3.292	3.459
3.652	3.797	3.829	3.832	3.834	3.858	3.865
3.875	3.878	4.002	4.109	4.307	4.360	4.425
4.445	4.490	4.555	4.616	4.618	4.650	4.709
4.772	4.806	4.820	4.922	4.938	4.950	4.961
4.962	5.003	5.008	5.052	5.128	5.196	5.292
5.391	5.457	5.480	5.497	5.578	5.584	5.597
5.599	5.610	5.622	5.654	5.693	5.701	5.780
5.964	5.999	6.131	6.210	6.251	6.262	6.281
6.329	6.502	6.518	6.619	6.648	6.688	6.708
6.715	6.741	6.745	6.779	6.872	6.889	6.897
7.075	7.091	7.126	7.256	7.264	7.355	7.387
7.430	7.479	7.516	7.563	7.604	7.618	7.684
7.873	8.011	8.046	8.051	8.142	8.232	8.282
8.474	8.572	8.598	8.619	8.630	8.648	8.706
8.779	8.789	8.914	8.931	8.992	9.021	9.028
9.070	9.126	9.161	9.211	9.230	9.297	9.431
9.434	9.442	9.449	9.542	9.546	9.592	9.611
9.726	9.770	9.774	9.808	9.861	9.867	9.900
9.911	9.918	9.934	10.064	10.065	10.092	10.240
10.266	10.273	10.313	10.328	10.441	10.460	10.480
10.497	10.505	10.546	10.591	10.601	10.663	10.753
10.754	10.755	10.777	10.829	10.840	10.845	10.856
10.887	10.929	11.040	11.096	11.117	11.248	11.338
11.460	11.606	11.694	11.717	11.777	11.816	11.828
11.831	11.863	11.869	11.911	11.950	11.960	12.058
12.295	12.313	12.355	12.377	12.403	12.405	12.431
12.437	12.507	12.520	12.682	12.700	12.749	12.764
12.766	12.772	12.869	12.895	12.931	12.936	12.951
13.026	13.038	13.225	13.297	13.453	13.535	13.539
13.615	13.733	13.801	13.820	13.832	13.866	18.873
13.979	13.997	14.000	14.178	14.331	14.395	14.426
14.442	14 671	14.692	14.917	14.926	14.950	15.023
15.031	15.056	15.064	15.092	15.097	15.157	15.208
15.285	15.311	15.334	15.335	15.404	15.478	15.519
15.694	15.695	15.718	15.730	15.783	15.882	15.950
16.000	16.008	16.033	16.045	16.061	16.111	16.185
16.200	16.261	16.279	16.314	16.329	16.411	16.573
16.615	16.639	16.711	16.818	16.815	16.887	16.992
16.944	17.127	17.153	17.160	17.259	17.297	17.344
17.396	17.437	17.458	17.560	17.007	17.670	17.699
17.810	17.818	17.888	17.957	18.066	18.084	18.291
18.389	18.447	18.537	18.543	18.588	18.620	18.627
18.628	18.692	18.915	18.932	18.996	19.251	19.284
19.309	19.330	19.400	19.414	19.469	19.487	19.574
19.580	19.645	19.909	19.925	19.958		

Liste des obligations sorties au premier tirage d'amortissement et dont le remboursement n'a pas encore été demandé.

255	352	361	368	369	373	738
925	1.322	1.363	1.429	1.443	1.450	1.465
1.496	1.515	1.753	1.827	1.812	1.910	2.001
2.135	2.161	2.206	2.233	2.405	2.466	2.486
2.521	2.529	2.601	2.780	2.793	2.821	2.870
2.917	2.931	2.982	3.016	3.061	3.079	3.085
3.095	3.262	3.137	3.481	3.188	3.799	3.811
3.850	3.870	3.942	3.989	4.035	4.044	4.048
4.076	4.477	4.691	4.737	4.807	4.920	5.073
5.403	5.628	5.724	5.767	5.792	5.809	5.956
5.973	6.023	6.083	6.306	6.884	6.921	7.109
7.117	7.129	7.139	7.146	7.252	7.307	7.122
7.464	7.628	7.629	7.667	7.678	7.704	7.715
7.782	7.785	7.854	7.863	7.917	7.925	7.965
8.219	8.591	8.602	8.897	8.922	9.002	9.039
9.077	9.085	9.226	9.556	9.585	9.589	9.727
9.947	10.290	10.329	10.330	10.402	10.417	10.453
10.522	10.544	10.804	10.877	10.900	10.901	10.917
10.911	10.934	10.974	11.020	11.103	11.199	11.7 2
11.839	12.101	12.175	12.240	12.650	12.672	12.746
12.845	12.964	13.039	13.194	13.396	13.408	13.428
13.454	13.584	13.628	13.954	13.999	14.011	14.013
14.089	14.233	14.782	15.311	15.434	15.435	15.687
15.713	15.810	15.811	16.622	16.611	17.873	17.894
17.901	18.057	18.802	18.902	18.924	18.953	19.013
19.014	19.050	19.099	19.280	19.325	19.327	19.360
19.370	19.637	19.801	20.000			

BOZEL-MALETRA

SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 442.050.000 F

SIÈGE SOCIAL: 38, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

R. C.: Seine 21607.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1942).

Tirage au sort annuel des obligations à rembourser le 25 avril 1948.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 2.000 F 1942, la société a racheté sur le marché le nombre d'obligations nécessaire pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt au 25 avril 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Ces rachats effectués, 43.531 obligations restent en circulation.

Les obligations amorties antérieurement ont été également rachetées en Bourse.

ETABLISSEMENTS JULES RICHARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: 25, RUE MÉLINGUE, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 174227

Obligations 4 0/0 de 5.000 F 1945.

Troisième amortissement du 1er juin 1948.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1945, la société a procédé au rachat en Bourse de la quantité d'obligations à amortir le 1er juin 1948; en conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant eu lieu par voie de rachats en Bourse également, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

L'URBAINE ET LA SEINE

Société anonyme d'assurances à primes fixes contre les accidents.

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

CAPITAL SOCIAL: 91.875.000 F
ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE LE PELETIER, PARIS (9e)

R. C.: Seine 8763.

Parts bénéficiaires (loi du 25 avril 1946).

Nombre de coupures de 10 parts après amortissement des « Rompus »: 70.221.

Valeur de rachat unitaire de la coupure de 10 parts: 2.740 F.

Valeur de rachat totale: 192.405.540 F.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

ÉCHÉANCES du 1er juillet des années	NOMBRE de coupures amorties à l'exercice.	MONTANT de l'amortissement de l'exercice.	CAPITAL restant à amortir.
1947	1.405	3.849.700	188.355.840
1948	1.405	3.849.700	184.706.140
1949	1.405	3.849.700	180.856.440
1950	1.405	3.849.700	177.006.740
1951	1.405	3.849.700	173.157.040
1952	1.405	3.849.700	169.307.340
1953	1.405	3.849.700	165.457.640
1954	1.405	3.849.700	161.607.940
1955	1.405	3.849.700	157.758.240
1956	1.405	3.849.700	153.908.540
1957	1.405	3.849.700	150.058.840
1958	1.405	3.849.700	146.209.140
1959	1.405	3.849.700	142.359.440
1960	1.405	3.849.700	138.509.740
1961	1.405	3.849.700	134.660.040
1962	1.405	3.849.700	130.810.340
1963	1.405	3.849.700	126.960.640
1964	1.405	3.849.700	123.110.940
1965	1.405	3.849.700	119.261.240
1966	1.405	3.849.700	115.411.540
1967	1.405	3.849.700	111.561.840
1968	1.404	3.846.960	107.714.880
1969	1.404	3.846.960	103.867.920
1970	1.404	3.846.960	100.020.960
1971	1.404	3.846.960	96.174.000
1972	1.404	3.846.960	92.327.040
1973	1.404	3.846.960	88.480.080
1974	1.404	3.846.960	84.633.120
1975	1.404	3.846.960	80.786.160
1976	1.404	3.846.960	76.939.200
1977	1.404	3.846.960	73.092.240
1978	1.404	3.846.960	69.245.280
1979	1.404	3.846.960	65.398.320
1980	1.404	3.846.960	61.551.360
1981	1.404	3.846.960	57.704.400
1982	1.404	3.846.960	53.857.440
1983	1.404	3.846.960	50.010.480
1984	1.404	3.846.960	46.163.520
1985	1.404	3.846.960	42.316.560
1986	1.404	3.846.960	38.469.600
1987	1.404	3.846.960	34.622.640
1988	1.404	3.846.960	30.775.680
1989	1.404	3.846.960	26.928.720
1990	1.404	3.846.960	23.081.760
1991	1.404	3.846.960	19.234.800
1992	1.404	3.846.960	15.387.840
1993	1.404	3.846.960	11.540.880
1994	1.404	3.846.960	7.693.920
1995	1.404	3.846.960	3.846.960
1996	1.404	3.846.960	»

NOTA. — Le premier tirage aura lieu le 22 avril 1948. Les tirages suivants auront lieu chaque année le premier jour ouvrable du mois de mai.

Tous les tirages ont lieu au siège social, 39, rue Le Peletier, Paris (9e), à dix heures du matin.

COMPAGNIE DU SOLEIL

Société anonyme d'assurances à primes fixes contre l'incendie.

CAPITAL SOCIAL : 48 MILLIONS DE FRANCS
DONT 21.000.000 DE FRANCS VERSÉS

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.
Etablissement nationalisé (loi du 26 avril 1946).

SIÈGE SOCIAL : 44, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS (9e)

R. C.: Seine 47280.

TABLEAUX D'AMORTISSEMENT
des parts bénéficiaires créées en échange des actions.

Amortissement en 50 ans par tirage annuel.

PARTS PREMIÈRE SÉRIE

Nombre de parts à amortir au total. 10.719.

Nombre de parts amortissables par tirage.

Années 1947 à 1995: 215 parts par an, soit 215 × 49 ..... 10.535
Année 1996: 184 parts 184

Total pour 50 ans 10.719

PARTS DEUXIÈME SÉRIE

Nombre de parts à amortir au total: 34.344.

Nombre de parts amortissables par tirage

Années 1947 à 1995: 687 parts par an, soit 687 × 49 ..... 33.663
Année 1996: 681 parts 681

Total pour 50 ans 34.344

Les tirages auront lieu au siège social à Paris, 44, rue de Châteaudun, à dix heures quarante-cinq, le 21 avril 1948 pour le premier tirage et le premier jour ouvrable du mois de mai pour les tirages suivants.

PARIS-CHARBONS

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 31.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 160, RUE LA FAYETTE, PARIS (10e)

R. C.: Seine 215032 B; Corbeil 15671; Pontoise 2034; Rouen 723.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté les 348 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont l'amortissement est fixé au 1er mai 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1944 et 1947 ont été couverts par rachats en Bourse.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Tirage 23 mars 1945.

Remboursement 1er mai 1945.

427 1.330 1.882 2.107 2.431 3.532 3.565 3.775 4.027 4.286 4.341 4.832 4.989 4.990 5.644 5.657 5.748 5.889 7.215 7.373 7.855 7.953 8.250 8.307 8.439 8.592 8.602 8.633 8.636 8.669 8.887

Tirage 15 avril 1946.

Remboursement 1er mai 1946.

24 117 182 314 412 415 664 799 1.241 1.356 1.361 1.373 1.434 1.529 1.533 1.573 1.704 1.723 1.735 1.740 1.798 1.878 1.930 1.995 2.069 2.080 2.191 2.206 2.502 2.539 2.579 2.599 2.673 2.975 2.997 3.023 3.039 3.041 3.175 3.257 3.272 3.407 3.493 3.561 3.684 3.810 3.971 4.066 4.188 4.311 4.407 4.472 4.620 4.860 5.072 5.273 5.283 5.816 5.863 6.030 6.087 6.492 6.493 6.582 7.594 8.272 8.419

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 4 juin 1943.*)

TOMBAREL FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 23.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: GRASSE

R. C.: Grasse, n° 4528.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 100 obligations 4 1/4 p. 100 1943 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 1er mai 1948.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1948.

Liste de rappel des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées à la date du 31 janvier 1948.

206 à 210 — 229 et 230 — 237 — 311 — 487 à 490 — 753 à 755 — 1.001 à 1.005 — 1.136 à 1.139 — 1.238 et 1.239 — 1.320 — 1.326 à 1.330 — 1.531 à 1.535 — 1.546 à 1.550 — 1.601 à 1.605 — 1.636 à 1.640 — 1.676 à 1.680.

Société anonyme des Etablissements A. Oller

CLERMONT-FERRAND

CAPITAL : 54 MILLIONS DE FRANCS

Obligations 5 0/0 1930 amorties, remboursables à partir du 1er mai 1943 à 1.052,63 F (capital 1.000 F+52,63 F impôt sur le revenu, retenu au porteur suivant nos accords de 1938).

Titres amortis par tirage du 24 avril 1948, coupon n° 37 attaché..... 53
Titres amortis par rachat en Bourse.... 157

210

49 190 319 458 701 782 984 1.022 1.209 1.231 1.355 1.793 1.882 1.971 2.191 2.317 2.396 2.408 2.411 2.542 2.624 2.632 2.796 2.816 2.928 2.981 3.190 3.430 3.442 3.516 3.517 3.609 3.671 3.697 3.713 3.738 3.829 3.907 3.926 4.094 4.151 4.176 4.306 4.418 4.483 4.606 4.732 5.224 5.462 5.611 5.733 5.888 5.908

Titres amortis sur tirages antérieurs et non remboursés.

Tirage du 20 avril 1943.

Titres remboursés à 1.000 F.
Coupon n° 27 attaché.

1.359 1.520 1.921 1.976 2.049 2.455 3.274 3.763 5.685 5.911 5.974

Tirage du 14 avril 1944.

Titres remboursés à 1.000 F.
Coupon n° 29 attaché.

39 121 193 351 766 820 1.247 1.573 1.697 1.711 1.978 2.025 2.321 2.439 2.900 3.520 3.729 4.165 4.977 5.180 6.000

Tirage du 24 avril 1945.

Titres remboursés à 1.063,85 F.
Coupon n° 31 attaché.

9 98 122 192 364 452 495 834 1.123 1.252 1.511 1.543 1.712 1.836 1.902 2.381 2.409 2.471 2.473 2.841 2.841 2.846 2.978 3.055 3.100 3.325 3.359 3.382 3.579 3.727 3.733 3.734 4.107 5.004 5.179 5.340 5.981 5.984

Tirage du 24 avril 1946.

Titres remboursables à 1.060,11 F.
Coupon n° 33 attaché.

7 266 318 395 425 471 606 886 930 1.120 1.579 1.584 1.639 1.645 1.714 1.731 1.741 1.796 1.906 1.937 2.038 2.061 2.150 2.162 2.176 2.380 2.391 2.399 2.430 2.432 2.539 2.659 2.756 2.774 2.820 2.845 2.895 2.932 2.960 2.979 3.026 3.211 3.312 3.388 3.427 3.505 3.576 3.692 3.729 3.896 3.898 3.902 3.989 4.842 5.193 5.270 5.291 5.335 5.369 5.386 5.417 5.468 5.536 5.587 5.976

Tirage du 24 avril 1947.

Tous les titres ont été amortis par rachat en Bourse.

TISSAGES DE SOIERIES REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 46-48, RUE DUGUESCLIN, A LYON

R. C.: Lyon B 13819.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 150 obligations 4 1/4 0/0 1913 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 1er mai 1948.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1948.

Liste numérique des obligations 4 1/4 0/0 1943 restant à rembourser au 23 mars 1948.

Amortissement 1944.

526

Amortissement 1945.

712 713 3.084 3.115

Amortissement 1946.

2.220 2.221 2.222 2.223 2.226 2.331 2.332 2.333
2.334 2.661 2.662 2.663 2.664 2.665 2.666 3.049
3.050 3.211 3.213 3.214 3.216 3.217 3.218 3.528
3.356 3.357 3.644 3.645 3.646 3.649 3.650

Société auxiliaire d'Entreprises Electriques et de Travaux Publics

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE DE COURCELLES, PARIS (8e)

R. C.: Seine 215403 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de 163 obligations 4 1/4 0/0 1946.

En conséquence, le tirage au sort a porté sur 80 obligations dont les numéros suivent.

Liste numérique des 80 obligations 4 1/4 0/0 1946 sorties au deuxième tirage d'amortissement effectué le 31 mars 1948.

3.402 à 3.415 — 3.421 à 3.486.

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er mai 1948.

Liste de rappel des obligations 4,25 0/0 1946 sorties au premier tirage et non remboursées à la date du 5 avril 1948.

2.159 à 2.201 — 2.207 à 2.224 — 2.234 à 2.246 — 2.248 à 2.258 — 2.261 à 2.274 — 2.276 à 2.300 — 2.301 — 2.308 à 2.322.

JOANNARD FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

5 ET 7, RUE AUGUSTE-COMTE, LYON

R. C.: Lyon B. 4298; R. P.: Rhône 3068.

Obligations 4 0/0 1928 de 500 F

Liste des 240 obligations sorties au tirage du 4 mars 1948, remboursables à dater du 15 mars 1948.

14 21 22 **40** 41 51 52 63
68 69 180 215 216 217 250 308
345 378 379 402 403 419 423 427
432 433 436 442 445 446 451 457
458 459 460 468 469 470 475 476
477 1.005 1.018 1.019 1.020 1.023 1.052 1.053
1.057 1.058 1.059 1.066 1.069 1.070 1.099 1.109
1.115 1.121 1.126 1.127 1.128 1.132 1.139 1.140
1.145 1.150 1.154 1.156 1.164 1.170 1.219 1.255
1.258 1.271 1.287 1.288 1.343 1.347 1.322 1.326
1.327 1.330 1.346 1.349 1.351 1.355 1.356 1.359
1.363 1.365 1.367 1.368 1.378 1.396 1.408 1.409
1.412 1.415 1.420 1.421 1.422 1.425 1.428 1.429
1.433 1.465 1.469 1.470 1.475 1.476 1.479 1.488
2.012 2.022 2.023 2.027 2.038 2.043 2.044 2.051
2.059 2.108 2.114 2.117 2.118 2.123 2.126 2.127
2.130 2.131 2.142 2.146 2.149 2.150 2.153 2.154
2.157 2.162 2.167 2.171 2.172 2.173 2.179 2.181
2.182 2.188 2.202 2.207 2.208 2.211 2.214 2.220
2.221 2.225 2.228 2.229 2.232 2.249 2.253 2.254
2.258 2.260 2.261 2.265 2.270 2.271 2.275 2.277
2.297 2.298 2.301 2.313 2.326 2.329 2.330 2.331
2.335 2.338 2.339 2.343 2.366 2.369 2.370 2.434
2.448 2.455 2.459 2.460 2.470 2.483 2.494 3.030
3.036 3.073 3.078 3.086 3.087 3.091 3.095 3.099
3.106 3.110 3.118 3.151 3.152 3.157 3.161 3.162
3.167 3.172 3.202 3.207 3.212 3.215 3.218 3.224
3.229 3.251 3.257 3.264 3.265 3.280 3.285 3.291
3.292 3.303 3.304 3.315 3.319 3.326 3.348 3.354
3.361 3.378 3.384 3.444 3.464 3.486 3.492 3.496

Liste des obligations 4 0/0, ex-7 0/0, sorties au tirage du 1er mars 1946, remboursables à 500 F net (ex-coupon 36) et n'ayant pas été présentées au remboursement à ce jour.

24 54 228 229 230 240 241 242
243 270 366 739 851 852 1.133 1.149
1.155 1.284 1.381 1.483 1.484 1.485 1.486 1.487
1.569 1.570 1.679 1.798 1.921 2.122 2.161 2.175
2.176 2.476 2.523 2.524 2.535 2.575 2.595 2.596
2.606 2.781 2.869 3.074 3.206 3.518 3.615 3.626
3.627 3.648 3.724 3.775 3.973

Liste des obligations 4 0/0, ex-7 0/0, sorties au tirage du 11 mars 1947, remboursables à 500 F net (ex-coupon 38) et n'ayant pas été présentées au remboursement à ce jour.

2 20 23 27 48 49 158 181
182 205 206 223 225 239 245 246
248 254 255 259 367 373 737 1.016
1.017 1.022 1.129 1.142 1.161 1.165 1.207 1.208
1.221 1.265 1.269 1.283 1.285 1.286 1.304 1.309
1.312 1.354 2.020 2.021 2.050 2.058 2.119 2.120
2.145 2.159 2.250 2.267 2.327 2.372 2.373 2.469
2.474 2.475 2.508 2.529 2.532 2.541 2.566 2.579
2.584 2.594 2.601 2.607 2.614 2.621 2.701 2.742
2.801 3.075 3.084 3.098 3.103 3.111 3.122 3.148
3.156 3.164 3.228 3.306 3.513 3.596 3.629 3.671
3.812 3.983 3.998

PUBLICITÉ

CONCERNANT LES DÉPARTEMENTS

du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

SIGNIFICATION PUBLIQUE

La dame Wollnick (Léonard), née Buchel (Madeleine), demeurant à Strasbourg-Schiltigheim, 20, rue des Chasseurs, demanderesse représentée par Me Wellier et Baumann, avocats au barreau de Strasbourg, actionne le sieur Léonard Wollnick, sans profession, actuellement sans domicile connu en France et à l'étranger, défendeur, en nullité de mariage, en concluant:

Plaise au tribunal:

1° Constater que le mariage conclu entre les parties le 20 septembre 1941 à Angoulême, n'a pas été célébré par l'officier d'état civil compétent;

2° Constater que ledit mariage n'a pas été précédé de la publication des bans;

3° Constater que les parents de la demanderesse n'ont pas été sollicités pour donner leur consentement;

4° En conséquence, constater la nullité du mariage intervenu entre les parties le 20 septembre 1941 à Angoulême;

5° Ordonner que la transcription du jugement à intervenir sera faite sur les registres de l'état civil et en marge de l'acte de naissance de chacune des deux parties;

6° Commettre Me Knittel pour procéder aux significations;

7° Mettre tous les frais et dépens à la charge du défendeur.

La demanderesse assigne le défendeur à comparaître représenté par un avocat inscrit au tableau du tribunal ci-après désigné, au jour et à l'heure fixés pour le débat oral, soit le 21 juillet 1948, à neuf heures, salle 87 du tribunal de première instance de Strasbourg.

La présente publication est faite en conformité des articles 203 ss. du c. pr. civ. loc. et R. 125/47).

Strasbourg, le 9 avril 1948.

Le greffier
du tribunal de première instance,
11e chambre civile,
Signé: GRIENENWALD.

BILANS DE SOCIÉTÉS

BANQUE DE L'ALGÉRIE

Situation au 29 février 1948.

ACTIF

Numéraire en caisse:		
Or (lingots et monnaies).	701.732.825	65
Divers	326.033.424	45
Disponibilités en France	614.596.355	42
Disponibilités à l'étranger	528.577.762	07
Correspondants de France	783.419.787	20
Correspondants d'Algérie	553.697.424	68
Portefeuille	33.249.207.940	»
Comptes courants garantis par des nantissements de titres	252.540.524	00
Avances à trente jours sur bons du Trésor et effets publics	1.196.270.000	»
Rentes sur l'Etat	15.595.075	50
Actions de la Banque d'Etat du Maroc et de la C.C.D.V.T.	2.636.735	»
Titres appartenant à la caisse des retraites	698.832.832	50
Avances à l'Etat (convention du 15 février 1932)	80.000.000	»
Avances à l'Etat (conventions des 11 mai 1939 et 30 décembre 1940)	2.000.000.000	»
Avances à l'Etat (conventions des 31 décembre 1942, 12 juillet 1943, 5 janvier 1944)	8.000.000.000	»
Avances à la Tunisie (conventions des 4 et 17 octobre 1932)	20.000.000	»
Avances à la Tunisie (convention du 16 juin 1941)	14.000.000	»
Avances à l'Algérie (convention du 30 décembre 1940)	50.000.000	»
Avances à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (convention du 29 décembre 1918)	5.000.000	»
Avances à la caisse centrale de la France d'outre-mer	9.334.086.232	»
Hôtels de la banque	46.851.819	56
Comptes d'ordre et divers	4.350.237.819	40
	62.823.486.557	51

PASSIF

Capital	25.000.000	»
Réserves:		
Statutaire	8.333.333	33
Immobilière	46.851.819	56
Extraordinaire	83.511.067	66
Engagements à vue:		
Billets au porteur en circulation	43.985.444.980	»
Trésor public	4.452.132.347	17
Trésor algérien	1.948.647.523	»
Trésor tunisien	712.168.378	40
Comptes courants sur place	4.281.708.794	11
Autres engagements à vue	458.045.154	85
Déposants d'effets à recouvrer	164.289.166	»
Caisse des retraites	708.168.345	66
Comptes d'ordre et divers	5.949.185.627	77
	62.823.486.557	51

Certifié conforme aux écritures:

Le président directeur général
de la Banque de l'Algérie,
J. BRUNET.

AVIS DIVERS

Société générale des Chemins de fer économiques

4, cité de Londres, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine 105269.

MM. les porteurs d'obligations de la Société générale des chemins de fer économiques sont informés:

1° Que le coupon n° 126 sera mis en payement à partir du 1er mai 1948, à raison de 4,25 F (net d'impôts) pour les titres au nominatif et au porteur;

2° Que les tirages de ces obligations auront lieu au siège social, 4, cité de Londres, à Paris, le 3 mai 1948, à treize heures trente, savoir:

Soixante-troisième tirage.

Obligations n°s 1 à 203049.

Il sera extrait de la roue 2.332 numéros pour la tranche de 1 à 200000, plus le nombre de numéros qui sera déterminé par le tirage pour la tranche 200001 à 203049, numéro de la dernière obligation de cette tranche.

Dix-huitième tirage.

Obligations n° 203050 à 213049.

Il sera extrait de la roue 141 numéros pour la tranche de 203050 à 213049, numéro de la dernière obligation de cette nouvelle tranche.

Les titres sortis à ces tirages seront remboursables à 462 F (net d'impôts) à partir du 1er juillet prochain.

Le payement du coupon n° 126 et de ceux des échéances antérieures non périmées et restant à payer, ainsi que le remboursement des obligations amorties, seront effectués exclusivement par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, et par son agence, 37, cours Pierre-Puget, à Marseille.

La **Société centrale de sauvetage des naufragés** tiendra son assemblée générale le dimanche 2 mai 1948, à quatorze heures trente, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence du vice-amiral Lacaze, de l'Académie française, ancien ministre de la marine, président de la société.

COMPANIA MINERA UNIFICADA DEL CERRO DE POTOSI

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos-Ayres, le 30 avril 1948, à quinze heures trente:

1° Approbation des comptes de l'exercice 1947;
2° Questions diverses.

Demandes de changement de nom

Mlle Lucienne-Georgette-Bernadette Flahaut-Vallée, infirmière, demeurant à Rouen, 23, route du Havre, née le 18 avril 1922 à Rouen, présente une requête au garde des sceaux aux fins d'obtenir l'autorisation de changer son nom de Flahaut-Vallée en celui de Carpentier.

M. Dreyfus (Marcel-Léon), né le 10 juillet 1918 à Toulouse, demeurant 6, rue Vauvenargues, à Paris, dépose une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Dréval.

M. Kosatchinsky (Victor), né à Paris, 123, boulevard Port-Royal, le 31 janvier 1909, demeurant à Paris, 271, rue Saint-Honoré, sollicite le garde des sceaux à l'effet de substituer son nom patronymique, pour lui-même et pour ses enfants mineurs: Raymonde-Charlotte-Madeleine, née le 17 janvier 1936 à Paris (11e); Eveline-Sylviane, née le 2 juin 1946 à Paris (12e), un celui de Kosat.

M. Rosevègue (Michel), né à Varsovie (Pologne) le 16 juillet 1907, demeurant Hôpital Bagateile, Talence (Gironde), dépose une requête au garde des sceaux, tant en son nom personnel qu'au nom de ses fils mineurs: Georges, né à Montpellier (Hérault) le 8 février 1941 et André-Jean, né à Talence (Gironde) le 16 octobre 1945, et ceux à venir, à l'effet d'ajouter à son nom celui de Delmotte sous lequel il a servi pendant la résistance et dans l'armée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 mars 1948: page 2536, 1re colonne, 1re insertion, 5e ligne, au lieu de: « Daurange », lire « Durange ».

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1945, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

5 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. Groupe sportif du port de Rouen. But: pratiquer le sport. Siège social: bourse du travail, avenue Pasteur, Rouen.

---

6 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Gard. Olympique sanilhaçois. But: pratique du sport athlétique. Siège social: café Central, Sanilhac.

---

16 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. L'Anizienne. Modifications apportées aux statuts de la société L'Anizienne au titre de la loi de 1901, société de tir, gymnastique et préparation militaire. Siège social: hôtel de ville, à Anizy-le-Château.

---

17 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Centre d'études fédéralistes Les Amitiés européennes. But: étudier les questions et les problèmes d'ordre politique, économique et social pour créer une meilleure compréhension entre les peuples et réaliser une paix durable dans le monde par la création d'une Europe fédérale. Siège social: 1, rue Chernovitz, Paris.

---

17 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Morbihan. Espérance de Saint-Raoul. But: éducation physique, sports. Siège social: au patronage, à Saint-Raoul-de-Guer.

---

17 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Tribu des Coqs hardis. But: établir entre les membres des liens d'amitié et d'entr'aide, développer les loisirs culturels. Siège social: 10, rue des Pyramides, Paris.

---

18 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. Union sportive mael-carhaisienne. But: pratique des exercices physiques, préparer au pays des hommes robustes, créer entre tous les membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: mairie de Maël-Carhaix.

---

18 mars 1948. Déclaration à la préfecture d'Angers. Groupement d'entr'aide du Cormier, à Morannes. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Morannes.

---

18 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Club des supporters de La Landernéenne. But: aider moralement et matériellement la société sportive La Landernéenne. Siège social: M. Bozec, rue de Plougastel, Landerneau.

---

18 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Association familiale rurale de la Meilleraie-Tillay. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales de la Meilleraie-Tillay. Siège social: patronage, la Meilleraie-Tillay.

---

19 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Amis du sanctuaire-souvenir de l'Afrique-Equatoriale-Française. But: contribuer à l'édification et à l'entretien de l'église Sainte-Anne, à Brazzaville. Siège social: 30, rue Lhomond, Paris.

---

19 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Cahors. Centre laïque des auberges de jeunesse. But: assurer aux jeunes travailleurs la meilleure utilisation des loisirs; développer les auberges de jeunesse. Siège social: inspection académique, Cahors.

---

20 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Amicale laïque et amis de l'école. But: aider l'école. Siège social: école des filles, Fresnicourt-le-Dolmen (Verdiel).

---

22 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aube. English Language Friends. But: développer la langue et les arts britanniques. Siège social: 34, avenue Pasteur, à Troyes.

---

22 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Laon. Association populaire de l'aide familiale. But: soutenir matériellement et moralement la mère de famille du milieu populaire dans sa tâche au foyer. Siège social: 3, rue des Grands-Camps, à Quessy-Cité.

---

22 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. Comité des fêtes de la Haye. But: gestion du foyer communal et organisation des fêtes publiques de la commune. Siège social: mairie de la Haye.

---

22 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. Cercle Arts et loisirs. But: organisation de manifestations musicales. Siège social: salle paroissiale, Bourg-Achard.

---

22 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. Association locale du mouvement national d'épargne de Sainte-Maure. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Sainte-Maure.

---

22 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Vesoul. Association locale du mouvement national d'épargne de Calmoutier et Montcey. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Calmoutier.

---

22 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Tulle. Comité local d'épargne de Vigeois. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: hôtel du Midi, à Vigeois.

---

23 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. Association familiale Saint-Vincent de Senlis. But: mise à la disposition des familles et administration d'établissements d'instruction et d'éducation. Siège social: 12, rue de Meaux, Senlis.

---

23 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Société de capriculture de la région lyonnaise. But: grouper les éleveurs professionnels et amateurs; perfectionner et développer l'élevage caprin. Siège social: 1, rue Colonel-Chambonnet, Lyon.

---

23 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Rhône-Elevage. But: grouper les sociétés d'aviculture, d'apiculture, de capriculture et toutes celles qui voudraient y adhérer par la suite. Siège social: 1, rue Colonel-Chambonnet, Lyon.

23 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Société d'aviculture de la région lyonnaise. But: réunir les éleveurs professionnels et amateurs; développer et perfectionner l'élevage avicole; organiser des réunions, des conférences, expositions, etc. Siège social: 1, rue Colonel-Chambonnet, Lyon.

23 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. Association sportive scolaire de Lonqwy-Gouraincourt. But: pratique des sports. Siège social: école de garçons Louis-Pasteur, à Lonzwy-Gouraincourt.

23 mars 1948. Déclaration à la préfecture d'Alger. Société sportive des boulomanes de Baba-Hassen. But: resserrer les liens d'amitié entre les sportifs et les habitants de la commune; développement du sport boule. Siège social: mairie de Baba-Hassen.

23 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Association amicale des anciennes élèves de l'école libre de filles d'Herbignac. But: maintenir des relations amicales entre les anciennes élèves. Siège social: école Sainte-Marie, Herbignac.

23 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. Association locale du mouvement national d'épargne de Pont-sur-Yonne. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Pont-sur-Yonne.

23 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. Union sportive. But: éducation physique, sports, gymnastique, tir. Siège social: mairie de Vaux-Chantegrue.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort. Société des lettres de Saintonge et d'Aunis. But: décentralisation littéraire, défense des intérêts professionnels et diffusion des œuvres des auteurs régionaux. Siège social: chez le président, M. Robert Jean-Boulan, villa Eglantine, 15, avenue du Nid-d'Aigle, Royan.

24 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Versailles. Jiu-Jitsu-Club de Bezons. But: pratique et développement du jiu-jitsu, judo, self-défense, etc. Siège social: 62, rue Emile-Zola, Bezons.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Amicale des anciens élèves et amis des écoles publiques de Lesneven. But: resserrer entre ses membres les liens de camaraderie et soutenir par tous les moyens matériels et moraux dont elle disposera les écoles publiques de Lesneven. Siège social: école publique des garçons, place du Champ-de-Bataille, à Lesneven.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Association sportive de l'école de Ronchèrolles, établissement d'enseignement secondaire. But: pratique des sports scolaires, football association, basket, athlétisme. Siège social: 9, avenue Maréchal-Joffre, Bolbec.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. Olympique Saint-Salvadou. But: pratique des sports. Siège social: horlogerie Farjou, Saint-Salvadou.

24 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Comité local d'aide a la maison de l'enfant du fusillé de la Villette-aux-Aulnes. But: subvenir aux besoins des enfants actuellement hébergés à la Villette-aux-Aulnes. Siège social: mairie de Maisons-Laffitte.

24 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Souriantes des Halles. But: promouvoir, soutenir, favoriser toutes les œuvres d'éducation populaire, en particulier, séances récréatives, éducation physique, sports, colonies de vacances, dispensaires, etc. Siège social: 11, rue Tiquetonne, à Paris.

24 mars 1948. Déclaration à la préfecture des Sables-d'Olonne. Association d'éducation populaire d'Olonne-sur-Mer. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école des garçons, Olonne-sur-Mer.

24 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Orne. Vélo-Club carrougien. But: cyclisme. Siège social: bar des Halles, Carrouges.

24 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Cantal. Association locale du mouvement national d'épargne de Laroquebron. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Laroquebron.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. L'Etoile bleue. But: éducation physique, sports, préparation militaire. Siège social: au patronage, Seglien.

24 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'Etoile sportive de Clignancourt change son titre et devient Les Jeunes de Clignancourt et transfère son siège social du 31, rue Hermel, au 42, rue Hermel, Paris.

25 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Comité de défense des baraques des cités Bergot, Belle-Vue. But: défense des intérêts des occupants. Siège social: baraque E 6 Belle-Vue, Brest.

25 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Laon. Le Ralliement. But: tir à l'arme de guerre et à la carabine, culture physique et préparation militaire. Siège social: salle de la mairie, Crépy-en-Laonnois.

25 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. Union bouliste de Beaujeu. But: pratique du sport boules. Siège social: hôtel de ville, Beaujeu.

25 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. L'Haltérophile-Club charliendin. But: pratique de l'haltérophilie. Siège social: rue Carabi, Charlieu.

25 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Association des anciens combattants de Gonfreville-Caillot. But: resserrer les liens entre les combattants des deux guerres. Siège social: mairie de Gonfreville-Caillot.

25 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. Association Privas-Sport. But: pratique des sports. Modifications aux statuts et à la liste des administrateurs. Siège social: rue Hélène-Durand, à Privas.

25 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. Comité de gestion de l'école primaire libre de filles de Pugny. But: assurer le fonctionnement de l'école primaire libre de filles de Pugny. Siège social: école libre de filles de Pugny.

26 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des anciens combattants du 329e régiment d'infanterie modifie ses statuts et change son titre qui devient Les Anciens du 329e. Siège social: 11, rue La Condamine, Paris.

26 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. Amicale de la classe 1943 des cantons d'Auxerre. But: préparation au départ, entr'aide, éducation populaire sur le service militaire. Siège social: Marcel Fraguie, trésorier de l'amicale, 23, rue Camille-Desmoulins, Auxerre.

26 mars 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Union départementale des associations familiales de travailleurs. But: coordonner et orienter l'action des associations locales affiliées. Siège social: annexe de la bourse du travail, place Saint-François, Nice.

26 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. Association catholique des chefs de famille de Casson. But: défense de la famille. Siège social: patronage de Casson.

26 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. Association sportive de Saint-Hilaire-le-Petit. But: pratique des exercices physiques et des sports. Siège social: mairie de Saint-Hilaire-le-Petit.

26 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. Union musicale de Trèveray. But: étude et pratique de l'art musical. Siège social: chez le président actif, Trèveray.

26 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Guéret. Association locale du mouvement national d'épargne de Gouzon. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Gouzon.

27 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Allier. Société de chasse neuillysoise. But: défense des intérêts de ses membres, répression du braconnage, organisation de la chasse. Siège social: mairie de Neuilly-le-Réal.

27 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Association d'éducation populaire de Champagne-les-Marais. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: hospice de Champagne-les-Marais.

27 mars 1948. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Académie bouliste de Toulouges. But: pratique du sport boules. Siège social: café des Sports, à Toulouges.

27 mars 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Comité permanent des fêtes et des sports. But: organiser des fêtes, développer les sports. Siège social: mairie de la Turbie.

27 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. Comité de la jeunesse franco-américaine de Pressagny-l'Orgueilleux et des Andelys. But: développement des relations culturelles entre la jeunesse franco-américaine. Siège social: baraquement des cantines, les Andelys.

27 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Charente. Amicale des inspecteurs et cadres des sociétés d'assurances de la Charente. But: resserrer les liens de bonne camaraderie entre les membres. Siège social: 12, rempart du Midi, à Angoulême.

27 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. Union française des associations de combattants, combattants de la libération et victimes des deux guerres de Nantua. But: coordonner l'action des victimes des deux guerres pour la libération et la reconstruction de la France. Siège social: mairie de Nantua.

27 mars 1948. Déclaration à la préfecture d'Aurillac. Association locale du mouvement national d'épargne d'Allanche. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie d'Allanche.

27 mars 1948. Déclaration à la préfecture d'Agen. Association locale du mouvement national d'épargne des communes de Laplume, Moirax, Aubiac, Estillac, Marmont-Pachus (canton de Laplume). But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Laplume.

29 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. Avenir marseillanais. But: répandre parmi ses membres et autour d'elle, le goût de l'instruction pratique, du travail intelligent, des saines distractions, de l'entr'aide et de la concorde sociale; faire connaître et aimer le milieu où l'on vit; développer parmi les sociétaires les sentiments d'affection réciproque, idées de solidarité et pratique de la coopération; faire connaître et aimer l'école laïque. Siège social: école publique des garçons, Marseillan.

29 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. Association des anciens élèves et amis de l'école libre de Gagnières. But: développement des écoles libres. Siège social: presbytère de Gagnières.

30 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Cher. Société de chasse de Saint-Bouize. But: intensification de la production du gibier par la protection des nichées et le repeuplement; destruction des nuisibles; répression du braconnage; défense des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie de Saint-Bouize.

30 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. Comité des fêtes de Chantenay-Villedieu. But: organiser des fêtes. Siège social: M. Bourdais, Chantenay-Villedieu.

20 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. ASSOCIATION POUR L'AMÉLIORATION ET LE PERFECTIONNEMENT DE LA VIE SOCIALE DES MALADES EN TRAITEMENT A L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE. But: amélioration du sort des malades par un travail rééducatif et des distractions, jeux, sports, séances récréatives, cinéma, lecture, etc. Siège social: hôpital psychiatrique de Maréville, à Laxou, près Nancy.

30 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'ENTRECHAUX. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie d'Entrechaux.

30 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. SYNDICAT DE CHASSE COURNANEL. But: repeupler et sauvegarder le gibier. Siège social: mairie de Cournanel.

30 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. ASSOCIATION FAMILIALE DE VARENNES. But: défense des droits de la famille. Siège social: mairie de Varennes

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Gard. LI CIGALOUN JOSQUIERREN. But: renaissance de danses provençales et folkloriques françaises. Siège social: café des Sports, Jonquières-Saint-Vincent.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. NICE-OLYMPIC. But: omnisports. Siège social: bar Saint-Antoine, 12, rue Reine-Jeanne, Nice.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. LES JOYEUX ARAPÈDES DU COMPTOIR. But: entretenir les liens d'amitié entre ses membres. Siège social: bar Zanzi, 34, rue Léon-Bourgeois, à Marseille.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aube. ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE DE L'AUBE. But: grouvement des anciens captifs en vue du maintien de l'esprit prisonnier; entr'aide morale et matérielle aux camarades et à leurs familles; défense des droits présents et futurs des anciens combattants prisonniers de guerre. Siège social: 109, rue Emile-Zola, Troyes.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Vannes. ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR LE GROUPEMENT PAROISSIAL DE MAURON. But: favoriser l'enseignement et l'éducation populaire sportive. Siège social: chez le président M. Guillaume, Mauron.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE SAINT-DALMAS-DE-TENDE, GRANILE, MESLE ET CASTERINO. But: coordonner toutes les activités intéressées au bien-être des populations de ces villages. Siège social: maison de Médicis, route Nationale, Saint-Dalmas-de-Tende.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Orne. FANFARE DE SAINTE-SCOLASSE. But: étude de la musique. Siège social: mairie de Sainte-Scolasse

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Ligue aéronautique NESHER. But: développer chez les jeunes juifs le goût des sports aéronautiques; former des pilotes civils; créer toute école de pilotage et tout centre d'entraînement qui sera reconnu nécessaire à ces effets. Siège social: 24, rue Béranger, Paris.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TOURISME ET DES SPORTS. But: favoriser et développer le tourisme, les sports et la gastronomie. Siège social: 31, rue Bergère, à Paris.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture d'Aurillac. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE SAINT-CERNIN. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Cernin.

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. L'Association familiale de Boisseau change son titre et devient ASSOCIATION FAMILIALE DE BOISSEAU-VILLENEUVE-FROUVILLE. Siège social: mairie de Boisseau

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. LES CHASSEURS DES MINIMES. But: défense des intérêts cynégétiques; réprimer les faits de braconnage en général. Siège social: café Leroy, 13, avenue des Minimes, à Toulouse.

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture de Mâcon. FOOTBALL-CLUB FÉMININ. But: pratique du football. Siège social: café Gallinet, Sennece-les-Mâcon.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. PING-PONG-CLUB MAZANAIS. But: pratique du ping-pong. Siège social: café Font, Mazan.

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. CAISSE DE CONTENTIEUX DU SYNDICAT CHRÉTIEN DU PERSONNEL DES TRAMWAYS DE NANTES. But: aide à ses membres en cas d'accidents causés involontairement dans l'exercice de leurs fonctions. Siège social: 10, rue de Bel-Air, Nantes.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. LA BOULE MUETTE. But: pratique du sport boulisté Siège social: café de la Gare, avenue Georges-Clemenceau, Carpentras.

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Angers. ASSOCIATION LAÏQUE DE PELLOUAILLES-LES-VIGNES. But: regrouper les anciens élèves des écoles laïques. Siège social: école publique de Pellouailles.

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture de Cahors ETOILE SPORTIVE DU POULVÉ. But: éducation physique et sports. Siège social: école publique de garçons du Poulvé

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Charente. SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES DE LA FORÊT DE CHARDIN ET DU GRAND-MAINE. But: conservation des forêts et protection du gibier. Siège social: chez Brebien, à Jurignac.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. AVENIR THÉATRAL CROISIEN. But: développer l'amour de la scène et le talent des artistes amateurs; venir en aide aux sociétés locales et œuvres sociales. Siège social: mairie de Saint-Quentin-Lamotte.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. LA FANFARE DE PARCÉ. But: développer le goût de la musique chez les jeunes, participer aux fêtes communales. Siège social: M. Deforge, président, Parcé.

2 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. COMITÉ DES FÊTES JEAN-JAURÈS DE PETIT-QUEVILLY. But: organiser des fêtes. Siège social: 112, avenue Jean-Jaurès, Petit-Quevilly.

2 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. ASSOCIATION DES CHEVALIERS FRANÇAIS DE L'ORDRE CAPITULAIRE ET MILITAIRE DE LA LIBERTÉ. But: grouper, dans un but d'entr'aide et de bienfaisance, les décorés de l'ordre de la liberté (Ordine capitolare et militare della liberta). Siège social: 20, boulevard Wilson, Bordeaux.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. BASKET-BALL-CLUB MARSEILLANAIS. But: pratique du basket-ball et de l'athlétisme. Siège social: café du Boulevard, Marseillan.

2 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. AMICALE LAÏQUE DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE MONCONTOUR. But: éducation populaire. Siège social foyer rural, à Moncontour.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES DE SUILLY-LA-TOUR. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales; respect de la moralité publique; lutte contre les fléaux sociaux Siège social: mairie de Suilly-la-Tour.

2 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. INOXYDA-ATHLÉTIQUE-CLUB. But: pratique des sports. Siège social: 4, rue Etienne-Dolet, Petit-Quevilly.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE COSMES. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Cosmes.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. COMITÉ D'AIDE A LA RÉALISATION DE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LA RÉGION TOULOUSAINE. But: réunir toutes les initiatives pour la réalisation de constructions de logements. Siège social: 27, rue Roquelaine, Toulouse.

3 avril 1948 Déclaration à la préfecture de la Creuse. AMICALE LAÏQUE DE SARDENT. But: soutien de l'école et direction des loisirs de la jeunesse. Siège social: école de Sardent.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Calvados. FOYER RURAL D'HÉROUVILLETTE. But: éducation populaire, organisation des loisirs. Siège social: mairie d'Hérouvillette.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. THÉATRE-TOURAINE. But: prêter son concours au profit de l'association des déportés du travail par des manifestations artistiques de tous genres. Siège social: quartier Rannes, boulevard Thiers, Tours.

3 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. ASSOCIATION CULTUELLE DE SENS ET ENVIRONS. But: assurer les cultes et annoncer l'Evangile dans l'arrondissement de Sens. Siège social: au temple de Sens, 22, rue Pasteur, Sens.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Var. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE D'AUPS. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie d'Aups.

3 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE SAINT-LYS. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Lys.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. SOCIÉTÉ DES CHASSEURS DE MONTAUDRAN. But: amélioration de la chasse. Siège social: café de l'Ormeau, Montaudran, Toulouse.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Cher. ASSOCIATION PATRONALE DE COORDINATION DES SERVICES MÉDICAUX DU TRAVAIL DE LA RÉGION VIERZONNAISE. But: coordonner l'activité des entreprises pour l'application de la loi du 11 octobre 1946 sur les services médicaux du travail; favoriser et créer des institutions intéressant ces services. Siège social: 22, route de Tours, Vierzon.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. ASSOCIATION POPULAIRE DE L'AIDE FAMILIALE. But: venir en aide aux familles. Siège social: mouvement populaire des familles, 14, rue du Père-Mersenne, le Mans.

5 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. DODEMAN SPORTIF. But: pratique des sports à l'école. Siège social: école Abel-Dodeman, à Vouziers.

5 avril 1948 Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. AMICALE DES ANCIENS MARINS DU DUNOIS. But: unir d'une étroite solidarité tous ceux qui ont servi dans la marine de l'Etat ou de commerce. Siège social: mairie de Châteaudun

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. GROUPEMENT DES SINISTRÉS MOSELLE-ALSACE. But: défense des sinistrés dilés et spoliés de Moselle ou d'Alsace résidant en Meurthe-et-Moselle. Siège social: 6, rue Léopold-Lallemand, Nancy.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Angers. Le Grand cercle d'Angers change son titre et devient CERCLE D'ANJOU et transfère son siège social du 37, rue Saint-Julien au 21, boulevard Foch, Angers.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Agen. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DES COMMUNES DE CAUZAC, BEAUVILLE, BLAYMONT, ENGAYRAC. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: salle Ittier, lieu de Saint-Victor, Cauzac.

5 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture des Ardennes. MASARYK SPORTIF. But: pratique des sports à l'école. Siège social: école A.-Dodeman, à Vouziers.

5 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE SAINT-BÉAT. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Béat.

5 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE MONTRÉJEAU. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Montréjeau.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Agen. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DES COMMUNES DE SAINTE-COLOMBE-DE-LAPLUME, BRAX, SÉRIGNAC-SUR-GARONNE, ROQUEFORT. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Brax.

6 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. COMITÉ COMMÉMORATIF DES VICTIMES DE LA GUERRE 1939-1945 POUR L'AMÉNAGEMENT DU MONUMENT AUX MORTS. But: commémoration des victimes de la guerre 1939-1945 de la commune d'Iwuy. Siège social: mairie d'Iwuy.

6 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT-DES-AUTELS. But: aide à la famille. Siège social. mairie de Saint-Laurent-des-Autels.

6 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. STADE BARINQUAIS. But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Barinque.

6 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. ASSOCIATION DES AMIS D'ERNEMONT ET DE SAINTE-MARIE. But: organisation, fonctionnement et développement d'institutions d'enseignement libre de filles et d'œuvres d'éducation. Siège social: 17, rue Sadi-Carnot, Pont-Audemer.

7 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. ASSOCIATION FAMILIALE DE CERNUSSON. But: aide à la famille. Siège social: mairie de Cernusson.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DES P. T. T. DE LA HAUTE-VIENNE. But: œuvres sociales. Siège social: 2, rue Daniel-Lamazière, à Limoges.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. HOT-CLUB DE NANCY. But: faire connaître le jazz authentique. Siège social: 2, rue Kléber, à Nancy.

7 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE LA COMMUNE DU TREMBLAY. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie du Tremblay.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES PAROISSIALES DE TERRENOIRE. But: gérer les écoles paroissiales de Terrenoire. Siège social: comité paroissial, place des Forges, à Terrenoire.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. ASSOCIATION DU TARN-ET-GARONNE DU CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE LA JEUNESSE. But: organisation de loisirs éducatifs et de plein air pour la jeunesse. Siège social: 81, avenue de Paris, à Montauban.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. La réunion amicale des anciens de l'intendance de la région de Toulouse a décidé de modifier son titre en RÉUNION AMICALE DES FONCTIONNAIRES ATTACHÉS ET OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU CADRE AUXILIAIRE DE L'INTENDANCE MILITAIRE DE L'EX-XVIIe RÉGION. Siège social: 66, rue de la Pomme, à Toulouse.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CHARCOT, à Mèze. But: pratique des sports. Siège social: 21, rue Pierre-Massaloup, à Mèze.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. COMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE. But: pourvoir au passage de l'épreuve à Rouen et dans l'agglomération. Siège social: mairie de Rouen.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES SINISTRÉS DE LA VILLE DE MARSEILLE ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE. But: défense des intérêts des propriétaires sinistrés. Siège social: 7, rue Lafon, Marseille.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. LA VIGILANTE DE NOTRE-DAME-AUXILIATRICE. But: éducation générale sportive. Siège social: 40, place du XVe-Corps, Nice.

9 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. COMITÉ D'ENCOURAGEMENT SPORTIF BITERROIS. But: encourager les sports et particulièrement le football association. Siège social: café-glacier, 18, allées Paul-Riquet, Béziers.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE SAINTE-COLOMBE-LA-CAMPAGNE. But: défense du gibier contre le braconnage, aide au repeuplement et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Sainte-Colombe-la-Campagne.

9 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. YACHT-CLUB DE L'OISE. But: développer parmi les amateurs le goût de la navigation de plaisance. Siège social: 19, route d'Auvers, Pontoise.

9 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. AMICALE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE NOGENT-SUR-SEINE. But: assister les commerçants et artisans, veuves et orphelins des commerçants et artisans ayant besoin d'aide; développer l'activité commerciale et artisanale de Nogent; venir à l'aide des commerçants et artisans en exercice par tous les moyens; servir de trait d'union entre les commerçants et artisans nogentais, en vue de l'organisation de réunions permettant de créer entre tous ses membres et leur famille, des liens d'amitié et de développer l'esprit corporatif. Siège social. mairie de Nogent.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

16 mars 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Gex le 2 avril 1948.) COLONIE SUISSE DU PAYS DE GEX. But: grouper les ressortissants suisses et développer entre eux des rapports d'entr'aide. Siège social: André (Alfred), 13, rue des Terreaux, à Gex.

REPRODUCTION ET CONSERVATION DE TOUS DOCUMENTS
PLANS - DESSINS - ARCHIVES
PAR LE PROCÉDÉ... Microfilm
Technicfilm réalise rapidement : Agrandissements et Photos Industrielles - Création de tous Films Techniques - Documentaires - Industriels et Publicitaires - *Renseignements et Devis sur demande*
S. A. R. L. 350.000 frs
Etablissements "STUDIO-FRANCE"
6, RUE DU TUNNEL - PARIS 19e - BOTzaris 67-27
R C SEINE 266-861 B

LA PLUS IMPORTANTE
EXPOSITION PERMANENTE DE RADIO
EN EUROPE
ouverte même Dimanche et Lundi
TOUTES LES GRANDES MARQUES MONDIALES
A CRÉDIT
LIVREES IMMEDIATEMENT SANS AUCUNE FORMALITE
PALAIS DE LA T.S.F.
face métro MENILMONTANT
TOUS LES BONS D'ÉTAT SONT ACCEPTÉS EN PAIEMENT

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.